Observatoire des discriminations et des territoires interculturels

Assemblée générale

Lundi 27 avril 2020

Rapport moral, d'activité et financier

Année 2019

L'ODTI, une entreprise associative qui assure le bien commun

Observatoire des Discriminations et des Territoires Interculturels
Résidence Nordine Hadj Amar 7 place Edmond Arnaud – 38000 Grenoble
Tél. +33 4 76 42 60 45 – fax +33 4 76 01 02 46 –www.odti.org- Courriel observatoire@odti.fr

Sommaire

L'ODTI Observatoire des Discriminations et des Territoires Interculturels 3
1 - Origine 3
2 - Identification de l'entreprise ODTI 3
3 - Evènements majeurs 3

Caractéristiques de l'année 2017. Evaluation de l'intégration des activités avec la mise en place de la comptabilité analytique 8
1 - L'approche intégrée, une organisation dynamique externe-interne permettant la coproduction de projets avec les résident-es et les communautés 8
2 - Le Pôle Gestion Accueil (PGA) 11
3 - Pôle Social Logement (PSL). Accès à un vrai habitat, première étape de la citoyenneté 18
4 - Pôle Juridique Ressources. Service juridique. 23
5 - Pôle Juridique Ressources. Le secteur ASL. Accès aux cours de français et d'informatique. Un passeport indispensable pour l'insertion 28
6 - Pôle Santé Migrants Psychologie 37
7 - Pôle Santé Migrants Infirmerie 39

Perspectives : Faire avec l'hôte 42
1 - Recommandations générales. 42
2 - Recommandations pour les lieux 45
3 - Recommandations pour les gens 47
4 - Recommandations pour les institutions 49

Annexe 53

L'ODTI Observatoire des Discriminations et des Territoires Interculturels

1 - Origine

L'association ODTI a été créée en 1970 à l'initiative de syndicats, d'associations avec l'appui de la mairie de Grenoble. Association d'associations, à sa création, elle a pour objectif d'accueillir et de soutenir les travailleurs migrants principalement originaires d'Afrique du Nord. L'association s'était donné alors trois missions :

- apporter une aide en matière juridique aux personnes accueillies,
- proposer des solutions de logement ou d'hébergement,
- prévenir les situations de discrimination.

L'article 4 des statuts de l'ODTI affiche alors toute l'ambition : «L'association cessera ses activités lorsque l'égalité des travailleurs immigrés et des travailleurs français sera effective». En 1974, à Très Cloîtres, au centre-ville de Grenoble, un foyer de travailleurs migrants (FTM) a été construit d'une capacité de 120 places réparties en deux ailes de quatre étages. Il s'agissait d'un habitat constitué de blocs de 10 chambres dotés chacun d'une cuisine, d'une douche et d'un WC. Le **CHRS** a été créé en 1974 au sein du FTM, sur deux étages, pour accueillir vingt hommes étrangers isolés. Des logements supplémentaires ont été mobilisés dans le parc social et dans le parc diffus sur Grenoble et dans la métropole. Des formules de baux collectifs et de baux glissants ont été proposées.

Toutes ces missions ont été maintenues et confortées (service juridique, droits et devoirs des migrants, suivi psychologique, soins infirmiers, suivi du vieillissement, apprentissage d'une langue européenne (ASL ateliers socio-linguistiques) et constituent le projet de l'entreprise associative qu'est l'ODTI à ce jour.

2 - Identification de l'entreprise ODTI

Dénomination de l'établissement :
ODTI – Résidence Nordine Hadj Amar, Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale.
Adresse, téléphone, fax : .....7 place Edmond Arnaud 38 000 GRENOBLE
Tel : +33 476 42 60 45 Fax : +33 476 01 02 46
Courriel : observatoire@odti.fr
Site WEB : www.odti.org
N° SIRET de l'entité juridique **779 559 673 000 32**
Code APE : 8899B
N° FINESS de l'établissement signataire de la convention : 38 079 223 4
N° FINESS du CHRS : 38 078 585 7
Dénomination de l'entité juridique (gestionnaire) :
Ex-appellation **: O**ffice **D**auphinois des **T**ravailleurs **I**mmigrés (ODTI)
Nouvelle appellation : Observatoire des Discriminations et des Territoires Interculturels (ODTI)
Statut : Association de la loi 1901 Public : Hommes et Femmes Privé ☒
Convention(s) collective(s) appliquée(s) dans l'établissement : **Accords d'entreprise du 16 avril 1997 renégocié en 2017.**

3- Evènements majeurs

3.1 2004 La restructuration du foyer de travailleurs migrants (FTM) en résidence sociale et de l'offre d'habitat

En 2004, dans le cadre du plan quinquennal national d'amélioration des conditions de vie des migrants, le FTM a été transformé en résidence sociale (création de logements individuels du studio au T2). Un **Pôle Social Logement** a été organisé au sein de l'association qui propose cinq formes de logement destinées à différents publics au sein du bâtiment de la résidence et dans les logements diffus.

- **La résidence sociale :** 10 appartements de type T2 et 44 T1 qui accueillent des ménages envoyés par les services sociaux pour une période temporaire en vue de favoriser l'accès au logement de droit commun. Contrat tripartite.
- **La résidence hôtelière :** 12 appartements de type T1 pour les personnes faisant des allers et retours entre le pays d'origine et Grenoble (occupants de l'ancien FTM). Cette formule hôtelière intéresse aussi toute personne ayant besoin d'un hébergement temporaire d'une semaine à 2 mois. Contrat hôtelier
- **L'accueil «étudiant étrangers»** au sein de la seconde aile de la résidence.
- **Les logements en colocation (convention foyer soleil).** Une formule en structure éclatée permettant l'accueil de travailleurs migrants ou de retraités en colocation dans des appartements de type T3 à T5 répartis sur Grenoble et sa métropole. Contrat permanent.
- Enfin, **le centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)** avec une possibilité d'accueil de 20 appartements bénéficiant de la souplesse offerte par l'ensemble des formes de logement disponibles au sein de l'association et des services mis en œuvre par l'association.

3.2 2007 Le redressement judiciaire et ses conséquences.

Contraint en 2007 de se déclarer **en cessation de paiement,** suite à une réduction massive de dotations étatiques survenue à partir de 2004, une réduction de dotations qui se poursuit d'ailleurs encore aujourd'hui, **l'ODTI** a été placé en **observation** en novembre 2007 par le Tribunal de Grande Instance (TGI) de Grenoble. La direction générale est alors confiée par le préfet et le directeur de la DDASS 38, au président de l'association qui ne reçoit, depuis 2007 aucune indemnité, ni remboursement de frais, ni mise à disposition de matériel (téléphone, ordinateur, etc.). Cette délégation de pouvoir en matière de direction a été votée par le conseil d'administration. La direction générale peut être estimée en 2018 à un coût annuel pour l'entreprise de 87 000 euros (coût estimé du salaire et charges sociales du directeur général, ses frais de missions et de déplacement, ses coûts d'équipement). Au 31 décembre 2016 et depuis la prise en charge de ce poste par le président de l'ODTI en juillet 2007, le montant de l'économie réalisée par l'ODTI peut être estimé à plus de 800 000 euros. En janvier 2017, le conseil d'administration a voté des indemnités mensuelles au directeur bénévole. Celui-ci, comme le confirme l'annexe du document comptable, n'en a reçu aucune, par soucis d'économie. Le président dirige l'établissement

en s'appuyant sur un comité de direction de deux cadres depuis mars 2015 suite au départ à la retraite de la cadre gestionnaire. En avril 2009, après le départ de deux tiers des salariés (16 sur 24) et une réorganisation complète des activités, le TGI a validé **le plan de redressement**. Les créances ont été établies à **535 832 euros** sur un budget de 1 100 000 euros et le plan de remboursement a été étalé sur 10 ans, avec un différé d'un an pour son application. La dette a été totalement remboursée au cours de l'année 2018 **sans aucune aide d'un organisme extérieur, ni financière, ni technique, ni recapitalisation par les autorités publiques, quelles qu'elles soient.** En huit ans de mise en œuvre de ce redressement, **aucun service public étatique ou territorial ne nous a rendu visite** pour effectuer un contrôle sur place des conditions de son exécution ou manifester un soutien, mises à part deux interventions surprises de l'inspection du travail alors que celle-ci avait été curieusement silencieuse pendant toute la période d'observation du plan et de la mise en œuvre des licenciements ! Ajoutons aussi deux contrôles de l'URSSAF, une évaluation interne du CHRS en 2014, une évaluation externe de ce même CHRS en 2015 et une inspection préfectorale en avril 2017 qui n'est pas complètement close et qui a été rééditée en 2018. Toutes les dettes ont été remboursées.

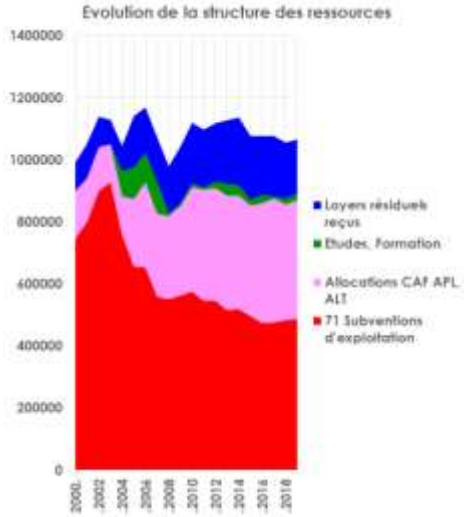

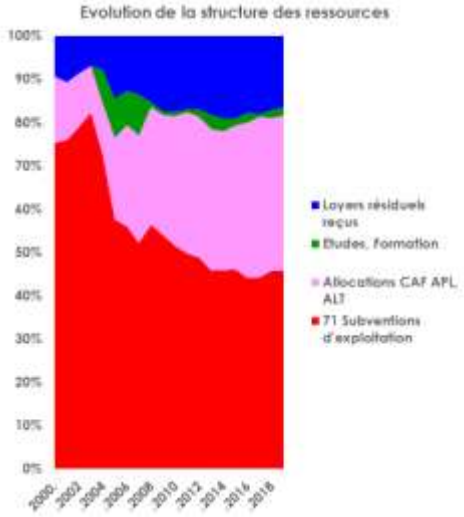

$

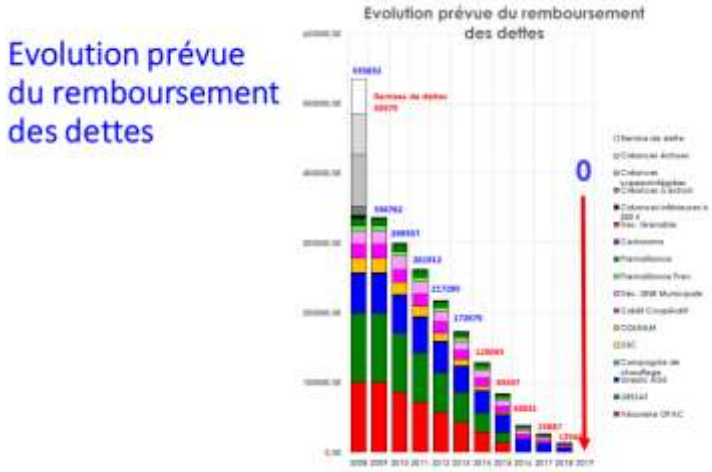

3.3 2008 : Une redéfinition des manières de faire avec la réalité

Suite à cette décision de mise en cessation de paiement et à la réduction de deux-tiers de son personnel, l'ODTI a conservé toutes ses missions et a même amélioré les services rendus aux publics accueillis : CHRS, résidence hôtelière et résidence sociale, accueil et conseil juridique, formation ASL, suivi sanitaire de publics de plus en plus vieillissants ou relevant de situation de stress et trouble post-traumatique (STPT). Ce résultat a été possible malgré des subventions en stagnation, voire en baisse constante. Il a fallu de multiples innovations parmi lesquelles :

- la mise en œuvre de **l'approche intégrée** par maillage étroit de toutes les activités internes et externes,
- l'abandon des formes d'assistance et d'accompagnement (assistance rénovée) au profit de la **coproduction de projets individuels et communautaires** avec les publics accueillis (contribution du public à la création de la valeur ajoutée),
- la **mobilisation** des bénévoles, des stagiaires, des apprentis et des personnes en contrats de professionnalisation,
- le recours aux **ressources marchandes (loyers, études, formations),** un paradoxe pour une entreprise qui accueille des publics très précarisés.
- la **responsabilisation accrue** sur projet de chaque salarié (le rôle de chef de projet).
- Le travail en **partenariat** avec de nombreux acteurs externes dans tous les domaines. Plus de 150 partenaires ont été recensés.

3.4 2015 Un CHRS de plus en plus intégré dans l'ensemble des activités de l'ODTI

Le CHRS est partie **intégrante** des activités de l'ensemble de l'ODTI. C'est ce qui fait **l'efficacité de son fonctionnement** dans la construction des **projets d'habitat et de vie avec les populations accueillies.** Le CHRS est ainsi pleinement intégré dans **la chaine du logement** mise en place par l'ODTI à l'intérieur de son offre d'habitat (CHRS, résidence sociale, résidence hôtelière, logements en collocation, logements individuels) et en externe avec l'appui des bailleurs sociaux, notamment ACTIS et Société Dauphinois d'Habitation, ses partenaires privilégiés dans la commune de Grenoble et dans la Métro. Au total, en 2017, **3,95 ETP**, sont affectés au CHRS soit **34,6%** des 11,40 ETP de l'entreprise. Les 13 salariés actuels de l'ODTI contribuent d'une manière ou d'une autre à la coproduction des services avec les résidents CHRS. Rappelons ici que la subvention DDCS de 230 000 euros ne représente plus que **20,9 %** du total des produits d'exploitation de l'association et elle ne couvre pas la totalité des charges réelles de fonctionnement qui s'élevaient à 320 240 €. Il est à noter, aux dires de la DDCS, que cette dotation est une des plus basses de tous les CHRS de l'Isère (11 500 euros la place pour l'ODTI contre 12 486 € la place pour les CHRS de l'Isère et 13 596 euros la place pour ceux de l'ex-région Rhône-Alpes). Elle est bien inférieure à la dotation nationale pour les établissements de notre catégorie (GHAM 4R) sur la base de l'enquête nationale des coûts (ENC). Le fait que le CHRS accueille exclusivement des publics migrants, souvent en grande difficulté justifierait un réajustement à la hausse de notre dotation. Malgré les argumentations techniques... spécieuses de la DDCS, nous considérons qu'il s'agit là d'une évidente discrimination. Cette dotation qui était bloquée (dotation d'office) au même niveau qu'en... 2003 (230 000 €, soit en euros constants une diminution de son montant) a été réduite en 2019 à 226 481 € alors que nous sommes considérés comme respectant parfaitement les règles comptables. 1

L'offre habitative permet ainsi d'apporter des réponses construites avec les résidents depuis le SDF de la rue et le demandeur d'asile jusqu'à l'accession à la propriété, ce qui nous a conduit à formuler une proposition «Objectif habiter» soumise à la DIHAL dans le cadre de son appel à projet «Innovation sociale dans le champ de l'hébergement et de l'accès au logement», une proposition sur laquelle la DDCS 38 a émis un avis négatif. 2

L'évaluation externe du CHRS réalisée au cours de l'hiver 2014-2015 suite à une évaluation interne 2013-2014 est particulièrement positive pour les gestionnaires de l'établissement (voir le résumé de l'évaluation externe en annexe). 3 Certaines de ses préconisations, notamment la mise en place d'une commission CHRS permettant une meilleure coordination et intégration des diverses activités a été mise en place dès l'automne 2015.

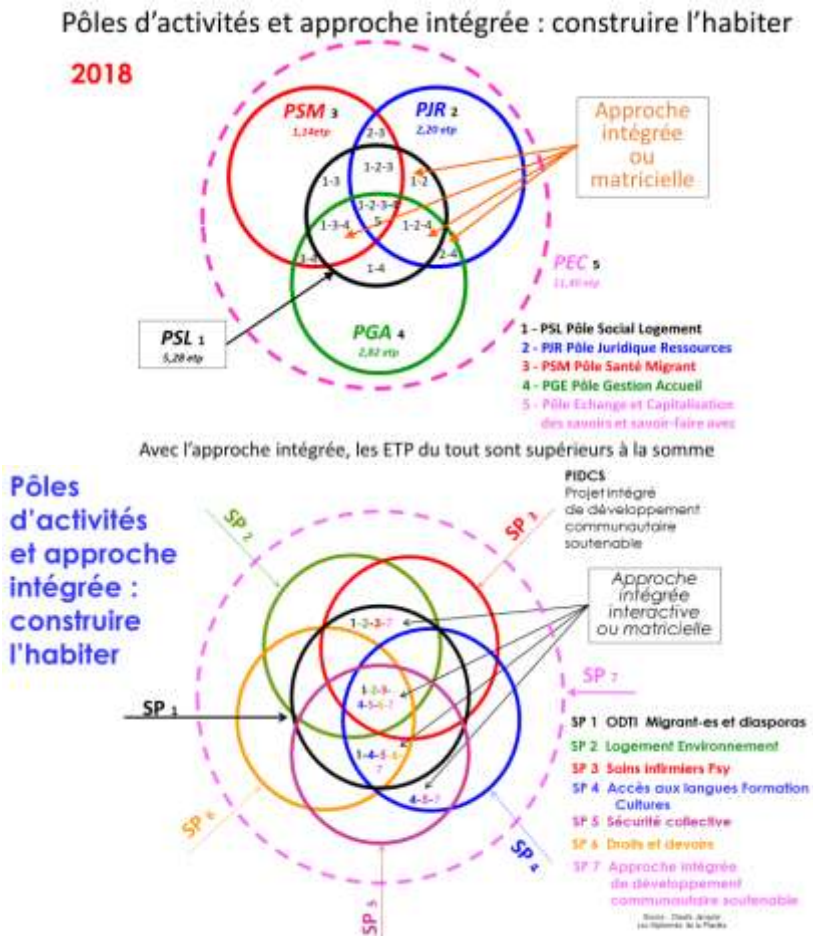

- Voir rapport CHRS 2016.

2 - Ce projet déposé pour instruction auprès de la DDCS de l'Isère n'a malheureusement pas été validé positivement par cette administration qui ne l'a pas jugé suffisamment innovant… puisque l'ODTI mettait déjà en œuvre ces innovations ! Dans le cadre de cet appel à projets, l'ODTI pouvait espérer recevoir 150 000 euros sur 2 ans.

3 - Rapport d'évaluation externe du CHRS de l'ODTI transmis à la DDCS de l'Isère en 2015

3.5 L'ODTI un modèle économique de plus en plus dépendant des ressources marchandes

Les ressources de la dotation DDCS représentent bon an mal an, environ 20% des ressources de l'ODTI. Il est à noter que depuis la restauration du bâtiment et sa transformation en résidence sociale en 2004 et l'adoption d'un nouveau mode de gestion induisant **un taux d'occupation** passé de 50 à 95%, la part de la vente du produit logement a fortement progressé dans les ressources (effet prix et effet quantité). En revanche**, les autres ressources de subvention ont fortement diminué** en part relative et absolue (mise à part l'AGLS, une dotation de l'Etat pour la résidence sociale) alors que les coûts (redevance logement, coûts de fonctionnement) continuaient d'augmenter.

L'année 2019 a été consacrée à renégocier les loyers de la quinzaine de logements dans le diffus afin d'obtenir l'application des conventions signées en 2004, à savoir le paiement de redevances concernant ces logements, soient le remboursement des emprunts contractés par le bailleur. Sur cette base la redevance totale payée à ACTIS devrait baisser de 30 000 euros par an. Elle serait ainsi passée de 278 810 euros en 2019 à environ 250 000 euros. Sur la période 2004-2019 le trop perçu par ACTIS serait de l'ordre de 400 000 euros.

L'année 2019 a été aussi consacrée à essayer de négocier sur cette base l'attribution en gestion d'une cinquantaine de logements supplémentaires qui permettrait d'asseoir le modèle économique de l'entreprise en réduisant sa dépendance aux fonds publics et de dégager des ressources supplémentaires pour financer, entre autres le poste de directeur de l'entreprise associative ODTI, poste qui est tenu depuis 2007 par un bénévole.

3.6 Un environnement de plus en plus dégradé. Trafic de drogues et insécurité dans le quartier Très-Cloîtres. Le coffee-shop hôtel est légalisé de fait.

A cette précarisation de la situation de l'association et des publics accueillis s'est ajoutée **la pression de l'environnement sur la résidence sociale et le CHRS**. Le quartier Très-Cloîtres, un quartier de la politique de la ville est **redevenu prioritaire** (Quartier Prioritaire de la Ville QPV) en 2015 en raison de la faiblesse des revenus moyens des habitants.

- Depuis 10 ans (lettre au préfet d'avril 2007), nous signalons le fait que la place Edmond Arnaud est devenue un des marchés de la drogue le plus florissant de la Métropole (un chiffre d'affaires estimé par les stups à 15 millions d'euros, 15 fois nos ressources). Nos projets pour l'amélioration de la place et la réfection de nos locaux associatifs sont en attente depuis... 2004. L'amélioration des conditions d'habitat au sein la résidence sociale qui s'est accompagnée d'un renouvellement et de la mixité des populations accueillies (par genre, par origine, plus de 30 nationalités, par génération adultes, enfants et adolescents), a suscité des convoitises. Les «populations locales» manifestent de plus en plus d'«exigences» vis-à-vis de l'association. Malgré la réalisation de travaux de sécurisation coûteux, le bâtiment qui doit rester ouvert 24 h sur 24 est systématiquement occupé par des personnes extérieures à la résidence, notamment lors des périodes automnales et hivernales (périodes de froid et d'intempéries). Il a été à plusieurs reprises vandalisé notamment pendant les périodes d'hiver. A partir de l'automne 2011, les occupations et les violences ont repris en lien avec une recrudescence du trafic de drogue dans le quartier, les revendeurs agissant au vu et au su de toutes les administrations en ayant pignon sur rue. Le trafic et la violence qui s'étaient stabilisés ont repris de plus belle, la résidence ODTI étant utilisée comme lieu de recel et de vente : **un coffee-shop-hôtel de fait**. Il y a une **grande porosité** entre les activités des dealers et les publics que nous recevons (vente et consommation, pression sur les occupants pour avoir accès aux logements –cohabitation forcée- ou tout simplement à leur boite à lettres).

- C'est une vue de l'esprit bureaucratique de penser qu'il est possible de rendre tout cela étanche et d'en avoir la maîtrise. Comme le montre la carte ci-dessous, **l'ODTI est en première ligne et… souvent bien seul.** Ce problème ne peut être réglé par un recours permanent à un gardiennage (trop coûteux et inefficace), ni par les textes qui régissent les rapports bailleur-gestionnaire-locataire (bail et règlement intérieur). L'ODTI doit faire face à des tiers violents, prédateurs et corrupteurs qu'on ne peut «saisir nulle part». L'ODTI a demandé à plusieurs reprises un diagnostic de sécurité qui a été conduit par la DDSP à la fin 2016 mais avec des constats et des solutions qui n'abordent en rien les causes de l'insécurité et les moyens d'en venir à bout. Au printemps 2017, suite aux signalements que nous avions fait sur les intrusions au sein de l'établissement, une mission d'inspection a été diligentée par le préfet. Dans sa lettre à l'ODTI le préfet ne mentionne pas que cette inspection est missionnée sur les causes de l'insécurité, à savoir le trafic de stupéfiant et son utilisation de l'établissement comme coffee-shop-hôtel mais sur la responsabilité de l'ODTI dans la mise en place de mesures de sécurité. En revanche, la lettre de mission du préfet envoyée aux inspectrices fixe comme objectif principal l'analyse de cet

environnement extérieur. Curieux que deux lettres postées le même jour, et signées du même préfet, diffèrent autant dans les objectifs assignés. Quoi qu'il en soit le rapport que nous avons reçu en août 2018 est totalement silencieux sur cet aspect de l'ordre public que représentent les stupéfiants, le préfet avouant même que les inspectrices qu'il a lui-même désignées étaient totalement incompétentes en la matière. Etonnant Etat!

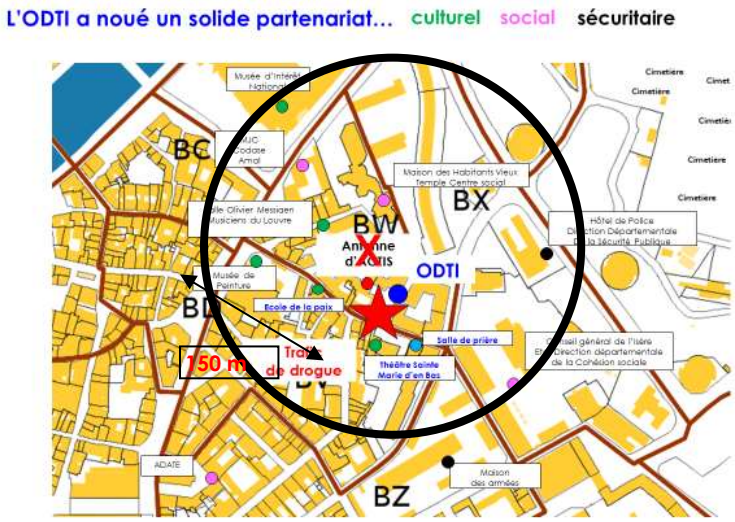

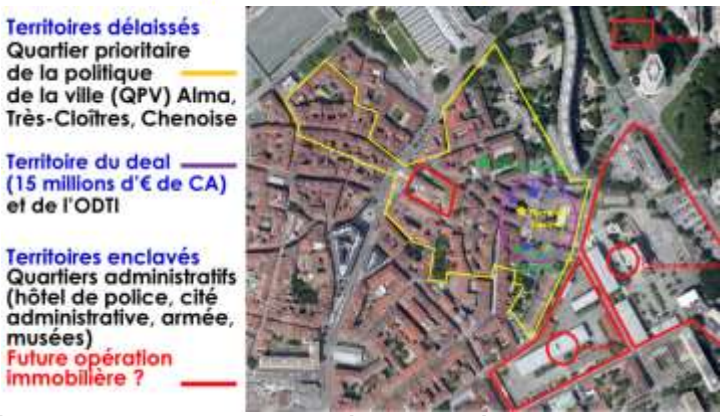

Le QPV Alma Très-Cloîtres Chenoise (en jaune) défini par les très bas revenus de ses habitants

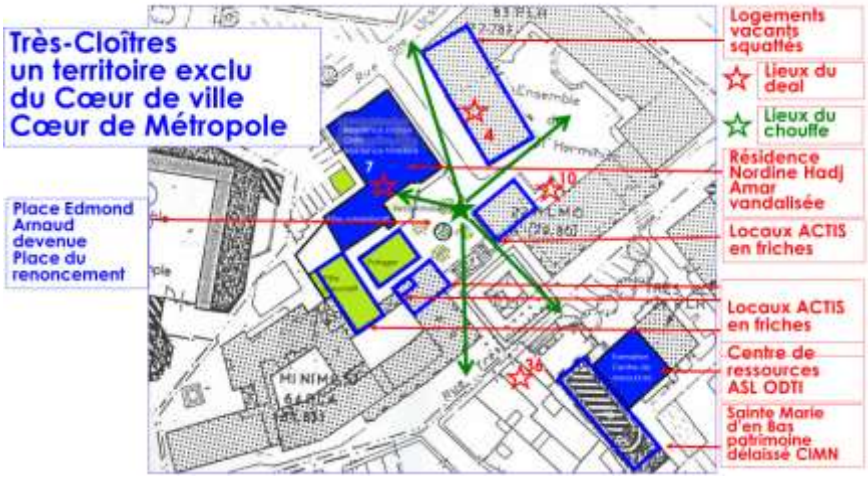

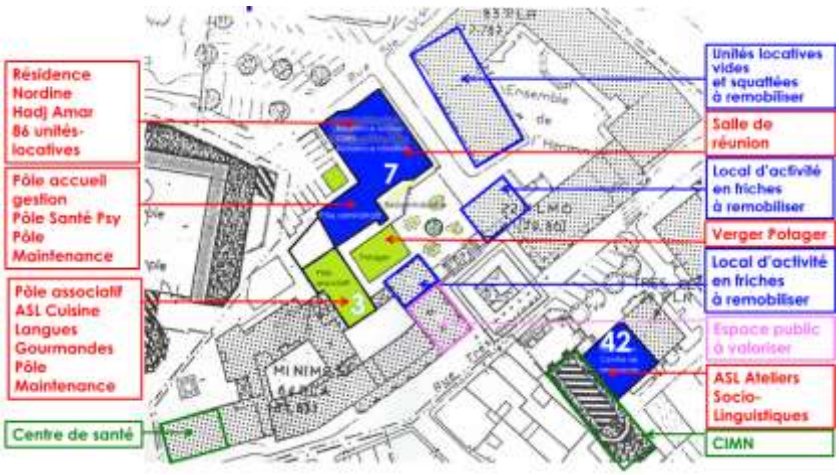

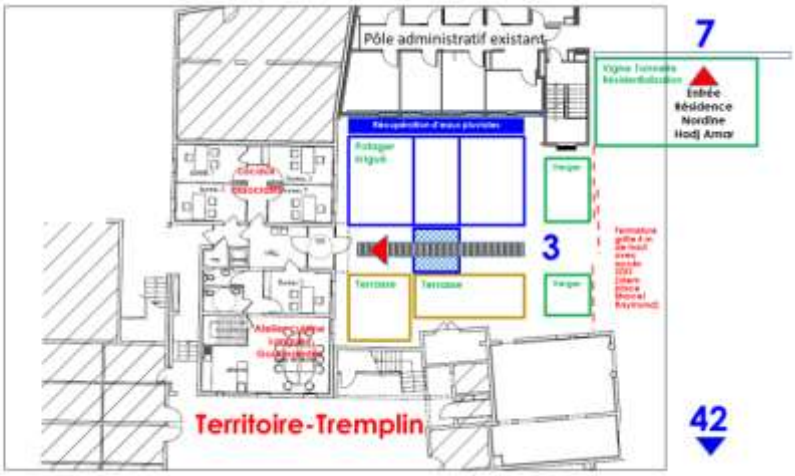

Caractéristiques de l'année 2019. Evaluation analytique de l'intégration des activités

1 - L'approche intégrée, une organisation dynamique externe-interne, permettant la coproduction de projets avec les résident-es et les communautés.

1.1 **L'ODTI a mis au cœur de son activité la construction de projets avec les publics accueillis.** Chaque personne accueillie est une **réalité complexe** qui ne peut être découpée en tranches procédurales et faire l'objet d'approches sectorisées. C'est la raison pour laquelle nous avons imaginé de représenter, autour de ce cœur de cible qu'est **le résident,** une constellation d'activités qui peuvent contribuer à l'élaboration des projets individuels et collectifs. Chaque public peut les solliciter au gré de ses demandes, ces activités étant en prise sur des réseaux de partenaires externes. Par ordre décroissant d'importance, trois activités, servent de satellites d'entrée dans ce système intégré pour des personnes qui viennent nous consulter :

1 – Hébergement et accès à un vrai logement,
2 – Conseil et formation juridique, formation ASL,
3 - Soutien psychologique.

Pour chacune de ces activités l'ODTI, soit participe à des réseaux de gestion de la demande ou de repérage des besoins (notamment le secteur du logement avec tous les dispositifs de services sociaux), soit a mis en place ses propres structures de consultation touchant un large public dans la région rurbaine (consultation de soutien psychologique, 200 consultations par an, permanence juridique hebdomadaire recevant environ 3 000 personnes par an, apprentissage du français 150 personnes en formation). Chaque professionnel sollicité par une personne dans son secteur a la possibilité de l'orienter, si nécessaire, vers d'autres ce qui permet d'établir des **diagnostics croisés** nécessaires pour coproduire des projets d'insertion intégrés efficaces et cela, pour un coût moindre.

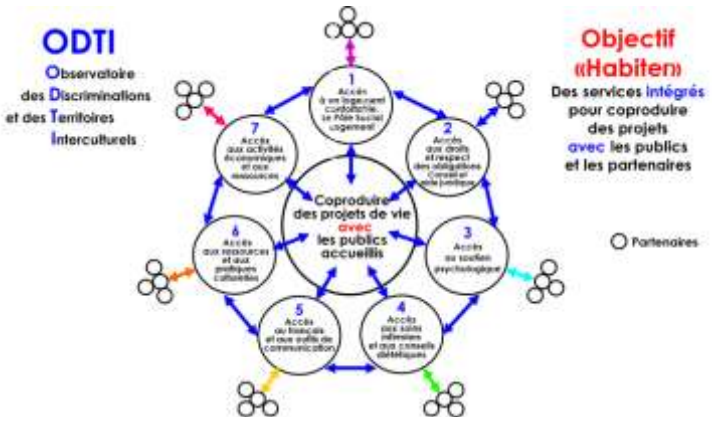

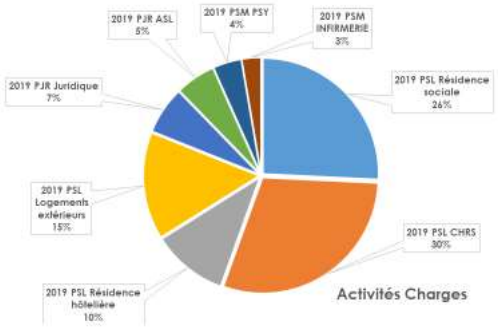

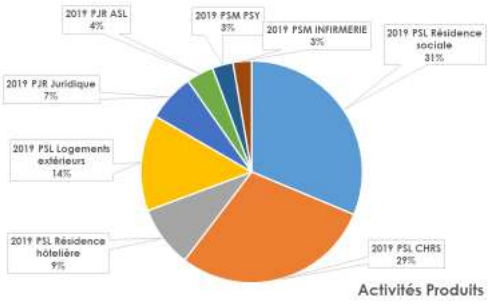

1.2 Le rôle central du Pôle Social Logement et l'importance stratégique des autres Pôles.

La comptabilité analytique établie pour la première fois en 2015 nous permet d'avoir une plus claire vision de la situation. Ainsi **l'essentiel des ressources** de l'ODTI provient du Pôle Social Logement avec les produits des loyers, de l'APL, de l'ALT et des subventions dont celle du CHRS. De ces ressources dépendent le financement des activités du Pôle Social Logement (accueil, administration, maintenance, entretien) et aussi d'autres activités Pôle Gestion Accueil, Pôle Juridique Ressources, Pôle Santé Migrants. **Ce pôle est donc capital pour l'ODTI.** Le fléchissement de ses ressources pourrait être la cause de nos difficultés futures (baisse des dotations, baisse voire suppression de l'APL). Consacrer du temps à une meilleure gestion de cette ressource est **un impératif non négociable pour toutes et tous**. Faire croître cette ressource par extension du patrimoine logement en gestion en abaissant au maximum son coût (facturation à la redevance par les bailleurs) est même un impératif (voir en annexe la note remise à Grenoble Alpes Métropole qui a la tutelle politique sur ACTIS , note visant la mobilisation de 500 à 1000 logements à faible coût destinés aux populations les plus précarisées).

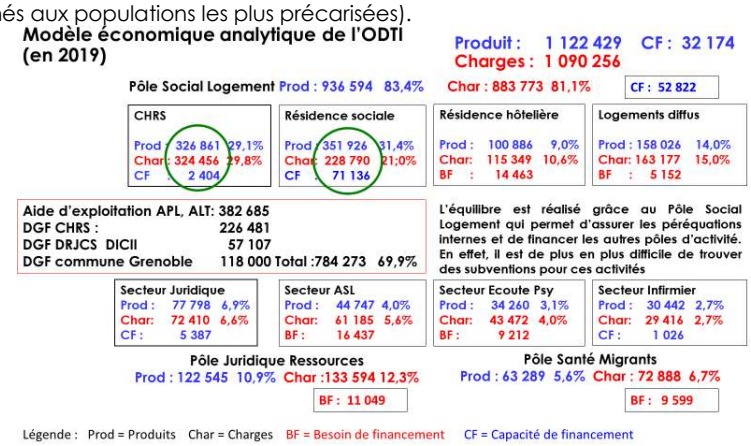

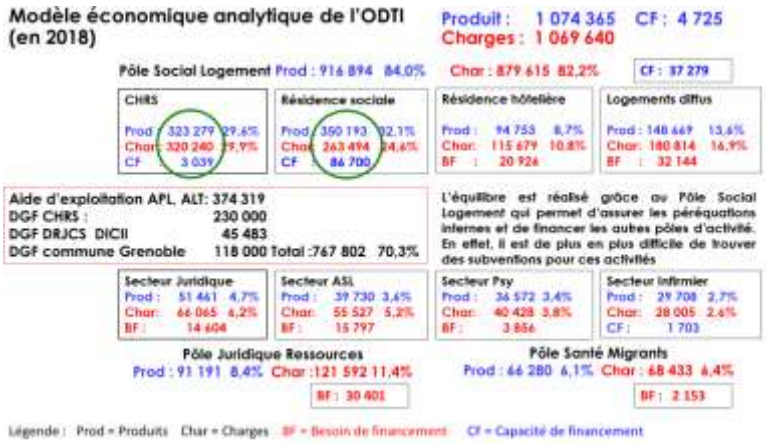

1.3 1.3– rééquilibrage des dépenses en fonction des ressources.

En 2018, seulement 72,5 % des ETP de l'ODTI ont été consacrés au PSL (soit 12 points d'écart par rapport aux 84 % des ressources) (voir tableau et graphiques ci-dessous). S'il n'est pas possible compte tenu de la spécificité de chacun des pôles et de chacun des secteurs d'activité de procéder à une comparaison aussi mécanique, il faut quand même réfléchir à **un réajustement des tâches et des temps** de chaque salarié-e vis-à-vis de ce Pôle.

Récapitulatif 2019	PSL Résidence sociale	PSL CHRS	PSL Résidence hôtelière	PSL appartements extérieurs	PSL	PJR Juridique	PJR ASL	PJR	PSM Psychologie	PSM Infirmerie	PSM	TOTAL
01 - Total Produits	351925.58	324880.77	100886.43	158025.62	937718.40	77797.64	44747.66	122545.30	34260.33	30462.46	64702.79	1 091 462
02 - Total Emplois	280789.94	324456.39	115349.06	163177.19	883772.58	72410.17	61184.57	133594.74	43472.01	29416.25	72888.26	1 071 087
03 - Résultats	71135.64	3424.38	-14462.63	-5151.57	53945.82	5387.47	-16436.91	-11049.44	-9211.68	1026.21	-8185.47	20375
Ratios établis à partir de l'analytique 2017	PSL Résidence sociale	PSL CHRS	PSL Résidence hôtelière	PSL appartements extérieurs	PSL	PJR Juridique	PJR ASL	PJR	PSM Psychologie	PSM Infirmerie	PSM	TOTAL
04 - Total des produits par secteur d'activité	351925.58	324880.77	100886.43	158025.62	937718.40	77797.64	44747.66	122545.30	34260.33	30462.46	64702.79	1091462.00
05 - Part des secteurs d'activité dans le produit	32.2	29.9	9.2	14.5	85.9	7.1	4.1	11.2	3.1	2.8	5.9	100.0
06 - Total des emplois par secteur d'activité	280789.9	324456.39	115349.06	163177.19	883772.58	72410.17	61184.57	133594.74	43472.01	29416.25	72888.26	1071087.00
07 - Part des secteurs d'activité dans les emplois	26.2	30.3	10.8	15.2	82.5	6.8	5.7	12.5	4.1	2.7	6.8	100.0
08 - ETP affectés à chaque secteur d'activité	2.14	3.95	1.24	0.94	8.29	1.16	0.87	2.03	0.67	0.45	1.12	11.44
09 - Produits par ETP	162928.51	82254.63	81360.02	168172.36	113114.40	67066.93	51434.09	60367.14	51134.82	67649.91	57770.35	95407.52
10 - Emplois par ETP	129995.34	82140.86	93023.44	173592.76	106607.07	62422.56	70327.09	65810.22	64863.69	65369.44	65078.80	93626.49
08 - Produits moyens par ETP	95407.52	95407.52	95407.52	95407.52	95407.52	95407.52	95407.52	95407.52	95407.52	95407.52	95407.52	95407.52
09 - ETP possibles en fonction du produit moyen	3.69	3.43	1.06	1.66	9.83	0.82	0.47	1.28	0.36	0.32	0.68	11.44
10 - Ecarts	1.53	-0.52	-0.18	0.72	1.54	0.34	-0.40	-0.75	-0.31	0.13	-0.44	0

1.4 ——Une meilleure connaissance des contributions à la création de la valeur ajoutée par tous les membres de l'entreprise (salarié-es, bénévoles, stagiaires, apprenti-es, et résidents).

En 2017, il a été demandé à chaque salarié d'établir un **bilan de temps** pour chacune de ses activités réparties entre les Pôles ainsi que ses activités au sein de chaque Pôle afin de déterminer une nouvelle ventilation de son temps de travail et de dégager du temps de travail pour les tâches de gestion du PSL. Il n'y a pas d'autre possibilité... sauf à espérer, afin de ne rien changer à nos manières de faire, que des ressources publiques supplémentaires s'en viennent pour financer ces activités traditionnelles ce qui contredirait une tendance implacable depuis des années à la réduction de celles-ci. Nous pourrions aussi attendre qu'un mécène se manifeste ! Personne ne peut s'en remettre à de telles illusions. Cela dit, nous pouvons comprendre que des professionnel-les nourrissent de telles chimères, mais elles ne peuvent pas se concrétiser à l'ODTI, ni dans une autre entreprise de notre secteur d'activité.

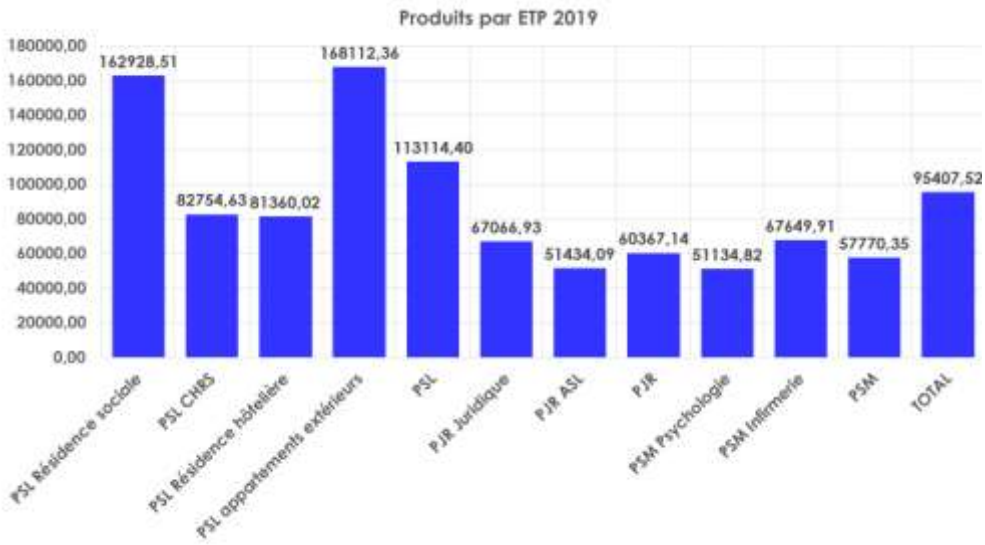

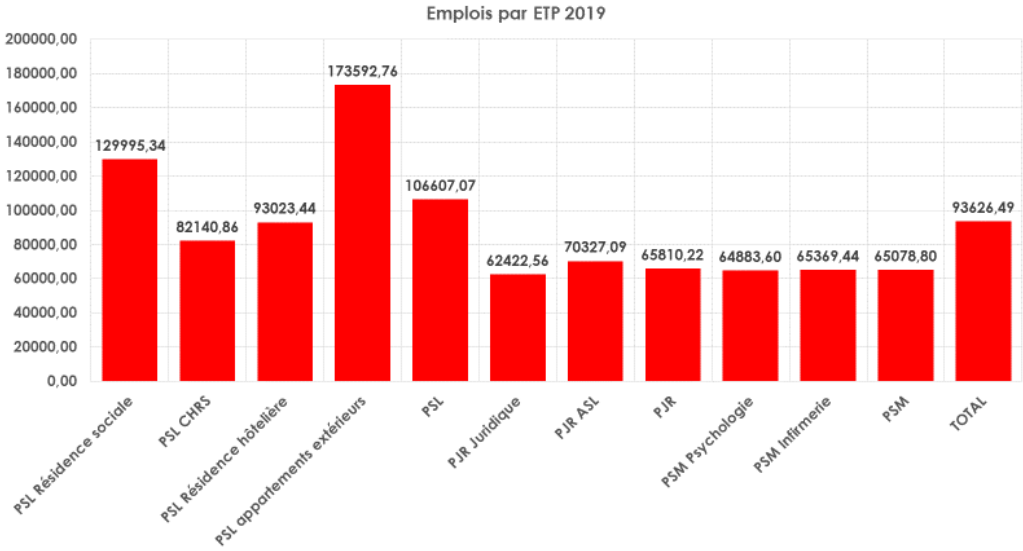

2 - Le Pôle Gestion Accueil (PGA)

2.0 Introduction

Le PGA assure la gestion générale, administrative et financière, de l'ensemble de l'ODTI ainsi que l'accueil du public. Il est au service de tous les pôles : le Pôle Service Logement (PSL), le Pôle Juridique Ressources (PJR), le Pôle Santé Migrants (PSM). En 2019, le Pôle Gestion Accueil est composé de trois personnes : une comptable, une assistante de direction et une secrétaire.

Le PGA assure la gestion générale, administrative et financière de l'ensemble de l'ODTI ainsi que l'accueil du public. Il est au service de tous les pôles : le Pôle Service Logement (PSL), le Pôle Juridique Ressources (PJR), le Pôle Santé Migrants (PSM). Le PGA s'organise en trois secteurs d'activité (accueil du public, gestion des ressources et comptabilité) en relations aux autres pôles et commissions ainsi qu'aux partenaires extérieurs. Chacun de ces secteurs d'activité est renforcé, en tant que de besoin, par le directeur et les deux cadres (voir schéma ci-dessous)

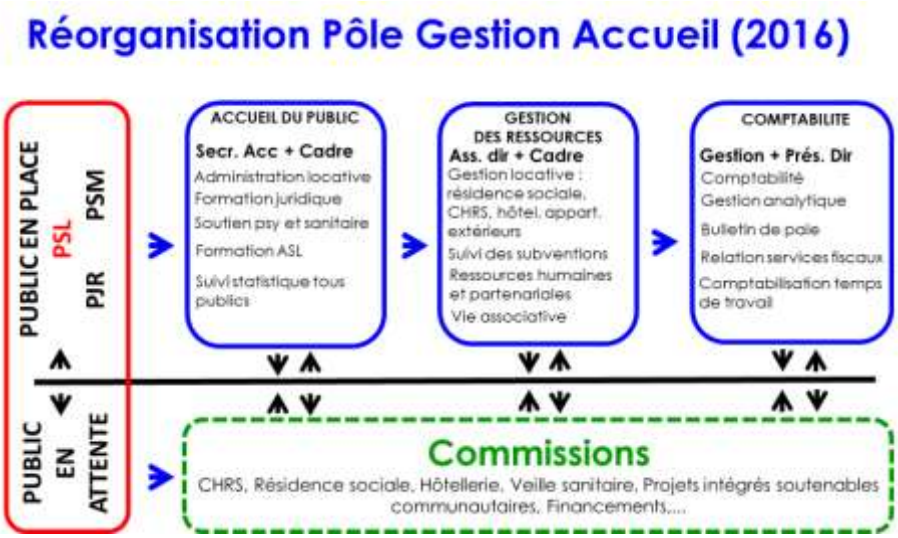

2.1 Service Gestion et Comptabilité

2.11 Considérations générales. La répartition analytique en ETP des salariés sur les différents pôles est mise à jour chaque année en fonction des mouvements salariés, permettant ainsi de répartir les dépenses et recettes pour chaque subvention au plus proche de la réalité. Celle-ci est transmise à chaque responsable de pôle pour qu'il puisse établir ses budgets. Le service gestion reste à la disposition des salariés pour les montages financiers des différents projets. Suite à l'embauche d'une formatrice ASL supplémentaire pour une durée d'un an fin octobre 2019, la répartition analytique 2020 sera légèrement modifiée.

L'année 2019 se caractérise par une hausse des ressources et une baisse des charges par rapport à 2018, ce qui a entraîné un résultat positif. Les comptes de charges concernés par une baisse significative des dépenses sont les comptes de sous-traitance (-35 700 €), des locations immobilières (-12 500 €) et des achats de petit matériel (-5 500 €). Le compte de produits de ventes et prestations comprenant les loyers, APL, ALT et prestations de formations a augmenté en 2019 de 4,10% (soit une hausse de 24 000€). Le résultat excédentaire a permis d'octroyer aux salariés une prime, ainsi que de provisionner les prochains départs à la retraite et d'augmenter la provision pour entretien et réparation.

Pour le Conseil d'Administration du 9 décembre 2019, la comptable a établi un rapport comptable prévisionnel et une projection de clôture de l'année. Celui-ci avait pour objectif de présenter aux membres du CA l'évolution des différents postes de charges et de ressources, et la santé économique de l'ODTI. La comptable a pris en compte les remarques des administrateurs pour la présentation de ses tableaux et les adaptera pour les prochains CA.

2.12 Subventions de l'ODTI

L'ODTI sollicite chaque année des subventions auprès de différents organismes tels que la Ville de Grenoble, le Département de l'Isère, la Métro, la DICII, la DDCS, etc.
Le suivi de ces demandes de subvention (saisie de la partie administrative et comptable, envoi des dossiers, suivi des versements, contrôle des dates d'échéances, envoi des bilans et des comptes de l'association, etc.) est assuré par l'assistante de direction et la comptable. Le descriptif de l'action est rédigé par le responsable de chaque action.
En 2019, les subventions accordées sont légèrement à la hausse, notamment la subvention de la DICII dans le cadre du BOP 104 pour les ASL, qui est passé de 4 472 € en 2018 à 10 000 € en 2019. De plus, le service juridique a obtenu une subvention pour la mise à jour du guide du citoyen étranger par le COFRACIR de la Ville de Grenoble pour un montant de 2 500 €.
Le PGA en lien avec le service santé a déposé une demande de subvention auprès de l'ARS pour l'action « Accompagnement santé des personnes vulnérables » qui n'a pas été accepté. Cette demande a également été déposée auprès de la Ville de Grenoble, qui a contribué à hauteur de 500€.
En lien avec le service ASL, une demande de reconduction pour la 4ème année consécutive de la subvention pour la formation des bénévoles ASL a été déposée au Fond pour le développement de la Vie Associative (FDVA). Celle-ci n'a pas été reconduite en 2019.
L'assistante de direction a participé à un certain nombre de réunions extérieures dans le cadre des demandes de subventions comme la réunion de lancement de la subvention attribuée par la Conférence des Financeurs qui finance l'action « bien vieillir » de l'ODTI. Elle a également participé à une réunion collective d'explication du nouveau fonctionnement des demandes de subventions dans le cadre de la politique de la ville ; et à un rendez-vous avec la référente en charge de l'ALT à la DDCS pour en définir les modalités d'application.
De plus, elle a participé à une journée de réflexion sur la transition écologique et économique en QPV, organisée par LaboCités, centre de ressources politique de la ville en Auvergne Rhône Alpes.

Cette année, afin de répondre aux exigences de la DDCS pour ne pas subir une tarification d'office de la Dotation Globale de Financement (DGF) du CHRS, la comptable a établi un plan pluriannuel d'investissement (PPI). En effet, la DDCS a reproché à l'ODTI de ne pas fournir ce prévisionnel et indiquait qu'en son absence au prochain BP, les investissements et amortissements ne seraient pas pris en compte

dans le budget. La comptable a donc proposé un PPI sur les investissements prévisionnels pour le CHRS pour les 3 années à venir.

2.13 Vie associative

Le PGA assure la préparation des Conseils d'Administration et de l'Assemblée Générale (contenus, liste d'émargement, réception, etc.) en lien avec le Président, ainsi que le suivi des comptes rendus, contrôlés par le Commissaire aux Comptes.
Les rapports d'activités et financiers approuvés lors de l'Assemblée Générale sont transmis à tous les membres du Conseil d'Administration et aux financeurs. Le PGA assure également la mise à jour de la liste des membres du Conseil d'Administration, ainsi que la déclaration afférente à la Préfecture et le dépôt des comptes au Journal Officiel.
Cette année, le PGA a organisé l'inscription de l'ODTI au Forum des Associations qui a eu lieu le 14 septembre 2020 au Palais des sports. Les services civiques ont été missionnés pour assurer la tenue du stand et ont été soutenus par les salariés et le Président sur la journée.

2.14 Site internet

Le site internet de l'ODTI a été entièrement refait par un administrateur de l'ODTI en 2019, le PGA a participé à son élaboration générale. En fin d'année, le pôle a travaillé à la mise à jour de la partie le concernant.

2.15 Parc informatique

La comptable assure, en lien avec le technicien de maintenance, la relation avec le prestataire informatique pour les dépannages, l'évolution des sauvegardes et le renouvellement des postes informatiques. En 2019, les ordinateurs de l'assistante de direction et de l'éducateur spécialisé ont été changés, un PC portable a été acheté pour la coordinatrice formatrice des ASL et son poste informatique fixe a été transféré à la coordinatrice formatrice ASL nouvellement recrutée. De plus, l'ODTI a changé son serveur NAS pour la sauvegarde des données. Un système de sauvegarde sur le Cloud est en cours d'installation afin de maximiser la sécurité des données.

2.16 Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Afin d'être en conformité avec la loi, le PGA, en lien avec le responsable du service juridique, a élaboré le registre du traitement des données, a informé l'ensemble des salariés et l'ensemble des résidents de l'ODTI, de l'utilisation de leurs données personnelles et de leurs finalités.

2.2 Service Ressources Humaines

2.21 Mouvements du personnel

Au 31 décembre 2019, l'effectif de l'ODTI est de 13 salariés pour 11,26 équivalents temps plein (ETP).
En 2019, la valeur du point était de 6,45. Six salariés ont changé d'indice dans le courant de l'année.
Cette année, un départ de salarié et une embauche ont eu lieu :

- Démission de l'infirmière, le 13 octobre 2019.
- Embauche d'une coordinatrice formatrice ASL en CDD de remplacement du 29 juillet au 18 octobre 2019 puis pour CDD d'un an à compter du 18 novembre 2019.

Au 6 janvier 2020, un nouveau contrat en CDI a été signé pour le remplacement de l'infirmière coordinatrice médiatrice santé à hauteur de 28h/semaine. Le temps de travail de l'infirmière sur 2019 était de 24h par semaine, celui-ci a été revu à la hausse au vu du besoin du service. L'assistante de direction s'est chargée de la mise à jour de la fiche de poste, de la diffusion de l'offre d'emploi, de la compilation des candidatures, des sélections et des entretiens avec le responsable du Pôle Santé et le président directeur, ainsi que des réponses aux candidats non retenus. Il s'est ensuite chargé des modalités administratives d'accueil de la nouvelle salariée.

2.22 Congés et arrêts maladie

L'année 2019 a comptabilisé 371 jours d'absence pour maladie pour l'ensemble des salariés, contre 445 en 2018. L'accord d'entreprise de l'ODTI prévoit le maintien du salaire pendant 6 mois en cas d'arrêt pour maladie non professionnelle. Cependant, le contrat de prévoyance prévoit un complément de salaire en cas d'arrêt maladie de plus de 31 jours, ce qui a permis à l'ODTI de réduire les charges liées au maintien du salaire.
La coordinatrice formatrice ASL a été en mi-temps pour motif thérapeutique d'avril 2019 à octobre 2019. Son poste a été soutenu par l'embauche d'une formatrice ASL à temps partiel de juillet 2019 à la fin de son mi-temps thérapeutique, puis prolongé pour une durée d'un an en CDD. Son embauche a fait suite à son stage de 6 mois effectué à l'ODTI. L'assistante de direction a participé à l'élaboration des fiches de postes permettant la répartition des tâches entre les deux coordinatrices formatrices ASL.
L'agent d'entretien est en arrêt maladie depuis avril 2019. Le remplacement de son poste a été assuré par l'agent d'entretien et l'agent de maintenance, puis en décembre l'ODTI a fait appel à l'association ADAMS à hauteur de 7 heures hebdomadaire afin de soulager l'équipe.

2.23 Prévoyance et frais de santé

Suite à un désaccord avec l'organisme de prévoyance Alptis concernant une majoration de 400% des taux, l'ODTI a résilié son contrat au 30 juin 2019 et a signé un nouveau contrat à compter du 1er août 2019 avec l'organisme Malakoff Médéric via le courtier Alp Inter Assur. Les nouveaux taux de prévoyance sont plus élevés que les taux appliqués par Alptis en 2018. De plus, l'ODTI a souhaité résilier, au 31 décembre 2019, la mutuelle frais de santé auprès de l'organisme Mutualia, qui était aussi le courtier en assurance ayant proposé le contrat prévoyance auprès d'Alptis. L'ODTI a donc souscrit via Alp Inter Assur, un nouveau contrat frais de santé auprès de Malakoff Médéric à compter du 1er janvier 2020. Les tarifs de la

nouvelle mutuelle sont plus favorables pour une protection équivalente voire plus avantageuse que celle proposée par Mutualia.

2.24 Formations des salariés

La contribution obligatoire à la formation professionnelle doit être versée chaque année à un organisme collecteur ; dans le cas de l'ODTI, l'OPCO EP (anciennement AGEFOS PME). Cette part obligatoire correspond à 1% de la masse salariale au 31 décembre de l'année précédente, soit 3163.61€ pour 2019 (acompte de 60% en septembre 2019 et solde versé au 1er trimestre 2020).

Il est également possible de verser 0.6% supplémentaire à l'OPCO, au titre du plan de formation. Cependant, en 2019, l'ODTI a choisi de conserver la gestion interne du plan de formation et y consacre 0.6 % de la masse salariale.

La formation professionnelle est suivie par le PGA/service gestion/assistante de direction (compétence gestion du personnel).

En 2019, l'ODTI a proposé à l'ensemble du personnel une formation aux 1er secours PSC1, qui a été financé hors plan de formation. La formation a été dispensée par la Croix Rouge au sein de l'ODTI et a été très apprécié par les salariés.

Les formations en 2019 :

Trois salariés ont suivi une formation en 2019. Ils ont suivi une formation non diplômante, sur plusieurs jours, permettant de parfaire leur efficacité sur leur poste de travail et de se tenir à jour des nouveautés légales. Les coûts pédagogiques 2019 ont été de 2252,60€, le plan de formation a été respecté.

2.25 Conseil Social et Economique

Conformément à la législation, le PGA a organisé les élections du Conseil Social et Economique en 2019. Le PGA était chargé d'organiser la tenue des élections, d'effectuer les démarches préalables et les déclarations officielles à l'issue du scrutin. Deux titulaires et deux suppléants ont été élus en date du 19 décembre 2019 pour un mandat de quatre ans.

2.26 Service civique

Depuis 2018, l'ODTI accueille deux volontaires en service civique pour des missions de 7 mois. Deux volontaires civils ont donc terminé leur mission en mai 2019 et ont été remplacé en juillet et début septembre 2019. Elles sont présentes toute la semaine à hauteur de 24 h par semaine. Le tutorat est assuré par la comptable et l'assistante de direction, et comprend le recrutement, le suivi au quotidien des volontaires, des entretiens de suivi réguliers, les bilans de fin de contrats. Leur gratification leur est versée par l'Etat, et complété par l'ODTI à hauteur de 107€ par mois, déduit de montant salarial des Chèques Déjeuners, soit 4€ par Chèque. L'Etat reverse à l'ODTI 100€ par mois et par volontaire, correspondant aux frais de tutorat. Les tutrices ont participé à une journée de formation de découverte Rôle du tuteur dans le cadre du Parcours d'accompagnement des organismes d'accueil de Volontaires en Service Civique, dispensée par la DRJSCS.

Elles ont pour missions l'organisation et l'animation de la vie de la résidence. A ce jour, elles animent les petits déjeuners hebdomadaires du jeudi ainsi que les repas partagés en lien avec la diététicienne, prestataire extérieure. Elles ont mis en place des goûters tous les quinze jours environ ainsi que des goûters réservés exclusivement aux femmes. Elles ont proposé différentes sorties accessibles aux résidents ainsi qu'aux apprenants ASL :

- Visite et spectacle à la MC2,
- 4 sorties au Musée de Grenoble (convention signée avec le Musée pour 4 visites guidées gratuites par an),
- 1 visite au Musée de l'ancien Evêché
- 1 visite au Muséum d'Histoire Naturelle
- 2 sorties Football au parc Paul Mistral

2.27 Stagiaires et bénévoles

L'ODTI a accueilli 12 stagiaires en 2019 : 2 stagiaires en Soins Infirmiers, 4 stagiaires en Bac Pro Services de Proximité et Vie Locale (en première et terminale), 1 stagiaire Master 2 FLE, 1 stagiaire peintre en mise en situation professionnelle, 3 stagiaires de seconde et 1 stagiaire en Master Coopération Internationale et Coopération Multilingue.

La gratification des stagiaires est obligatoire pour les stages de plus de 308 heures consécutives ou non, et les stagiaires ont droit aux mêmes avantages que les salariés (remboursement des abonnements de transport, Chèques Déjeuner). En 2019, les stagiaires auront coûté au total 5 868,42 €. Ils ont bénéficié de 215 Chèques Déjeuner, soit 860 € à la charge de l'ODTI. A noter que les stagiaires infirmiers et cadres de santé sont indemnisés par leur établissement scolaire et que la structure accueillante n'est pas tenue de les gratifier. Cependant, l'ODTI leur a tout de même offert une gratification exceptionnelle de 150 € en fin de stage, afin de les remercier pour leur engagement.

L'ODTI est renforcé par une équipe de bénévoles, la majorité intervenant sur les ateliers sociolinguistiques, ainsi que par le poste du Directeur Général tenu par le Président de l'association.

2.28 Risques professionnels

Le PGA a mis à jour le registre obligatoire des risques pour la santé des travailleurs, en lien avec le Pôle Maintenance. Celui-ci a permis de mettre à jour certains éléments concernant la santé au travail. Il a donc été mis en place des trousses de secours dans les différents lieux de travail. L'assistante de direction a participé à une journée de sensibilisation sur les risques professionnels, proposée par MT2i, la médecine du travail, regroupant plusieurs mini conférences : la mise en place du Document Unique d'Evaluation des Risques, le travail sur écran, les troubles musculosquelettiques, le rôle de la médecine du travail dans la prévention des risques. Une demie journée de sensibilisation aux postures du travail sur écran a ensuite été proposé, sur site, par la médecine du travail, aux salariés volontaires. Celle-ci a donné lieu à des demandes d'aménagement des postes de travail par les salariés. Suite à une journée d'information proposée par la Carsat sur les risques professionnels et les mises à jour des taux accidents du travail et

maladies professionnelles, une demande de subvention pour l'achat de souris ergonomiques et de portes documents a été adressé à la Carsat dans le cadre de ses actions de prévention.
Le PGA se charge également de transférer aux salariés les mails de prévention, envoyés par la MAIF mensuellement.

2.29 Convention M'Pro

La convention M'Pro signée avec la Métro concernant la mobilité des salariés a été renouvelée en décembre 2018. L'assistante de direction est désignée comme « référente mobilité » et participe aux Club Mobilités organisés par la Direction des Transports et Services de Mobilité. Elle est également chargée de promouvoir les offres de mobilités alternatives à la voiture individuelle pour les trajets domicile/travail, de relayer les informations Tag concernant les pics de pollution et perturbations éventuelles. Cette convention permet aux usagers de transports Tag de bénéficier de réductions sur les abonnements annuels (environ 50€ de réduction par an). L'ODTI s'est engagé à travailler sur un certain nombre de plans d'action concernant les transports en commun, les mobilités actives, la gestion du temps de travail par exemple. Les actions sont suivies et travaillées en lien avec la référente Métro grâce à un système d'indicateurs via une plateforme en ligne. Les objectifs annuels ont été atteints en 2019.

2.3 Service Gestion locative

2.31 Gestion locative

Le parc locatif de l'ODTI comprend 103 logements dont 86 dans la résidence, 16 dans le diffus (soit 41 places), soit en moyenne 130 occupants titulaires (sans compter les conjoints et enfants).
Le service gestion locative est chargé du quittancement, de la gestion des aides aux logements, de l'indexation des redevances, du recouvrement des loyers (encaissements, gestion des prélèvements, etc.), du suivi des comptes locataires, de la gestion des impayés ainsi que de la relation avec les résidents et partenaires institutionnels. En 2019, le PGA a reçu 416 personnes pour un paiement en espèces ou par chèque et environ 200 pour des questions concernant le loyer, ce qui représente en moyenne une dizaine de résidents par semaine.
Dans ce cadre, le PGA assure un suivi régulier des dettes de loyer. L'état des soldes au 31/12/2019 fait apparaître une dette de loyer de 28 005,62 €uros, avec 9 personnes ayant une dette supérieure à 1 000€. Au total, 2 463,07 € ont été passé en perte au cours de l'année 2019.
Le recouvrement des dettes est assuré en lien avec le service juridique, avec une réunion de concertation mensuelle organisée entre les services concernés et les responsables logement.
En cas de dette, le résident est convoqué afin de définir les modalités de recouvrement. S'il ne se présente pas suite à plusieurs convocations, il est possible de faire appel à la Garantie Financière proposée par le Fond de Solidarité Logement du Département de l'Isère, lorsque celle-ci lui a été accordée lors de son entrée dans le logement. Dans les autres cas, le service juridique travaille en lien avec un cabinet d'huissiers qui se saisit des dossiers. Cependant, cette option s'avère couteuse et reste donc le dernier recours.

2.32 Fond de Solidarité Logement (FSL)

A partir du 1 er janvier 2020, le Département de l'Isère a voté un nouveau règlement intérieur du FSL. Ce sera désormais au bailleur d'en faire la demande pour les nouveaux résidents. Le service gestion locative et l'éducateur spécialisé ont participé à une réunion fin 2019 pour préparer ce changement et adapter les procédures internes de l'ODTI à ces changements d'organisation.

2.33 Dispositif hôtel

Le fonctionnement de l'hôtel est garanti par la secrétaire, en lien avec le technicien de maintenance et l'agent d'entretien. De plus, la secrétaire répond aux demandes des hôteliers concernant leurs démarches administratives, en relation avec les services extérieurs.
Cette année 2019, la gestion des appartements de l'hôtel a été difficile car la situation n'a pas évolué par rapport à l'année 2018. En effet, la gestion du dispositif hôtel se complexifie avec le vieillissement des personnes accueillies et cette évolution a des répercussions significatives sur leur autonomie quotidienne. Cela entraine des séjours hôteliers de plus en plus fréquents et souvent de plus en plus longs, principalement pour des raisons médicales (suivi de traitement médical, hospitalisation, rendez-vous avec des spécialistes, gestion de leurs dossiers administratifs, etc.). Ces éléments impactent la marge de manœuvre en termes de disponibilité ce qui nous a amené à refuser plusieurs réservations. Les possibilités de rotation des personnes au sein des appartements de la résidence hôtelière ont été réduites.

2.34 Chèques énergie

En 2019, le PGA a déposé une demande d'aide spécifique aux résidences sociales dans la cadre du dispositif Chèques énergie. En effet, le chèque énergie individuel attribué par l'Etat aux foyers les plus modestes permettant de réduire leur facture d'énergie n'est accessible qu'aux ménages assujettis à la taxe d'habitation. Cette année, l'Etat a versé 192 € par appartement pour la résidence sociale et le CHRS de l'ODTI. Ce montant hors frais de gestion (5% par appartement) a été déduit mensuellement des redevances des résidents présents.

2.4 Accueil

2.41 Accueil du public

https://www.youtube.com/watch?v=lFmqt7Reg7ILe PGA assure l'accueil général physique et téléphonique de la structure (résidents, usagers extérieurs et professionnels). L'accueil physique sans rendez-vous se fait uniquement le matin, l'après-midi étant consacré au travail administratif.
hEn accord avec le lycée Louise Michel, la secrétaire accueille trois stagiaires lycéens par an, en préparation du BAC SPVL (Service de Proximité et de Vie Locale). Elle assure le tutorat pour des stage

d'un mois environ. Le principal objectif de ces stages est de permettre aux lycéens d'observer et de participer à la vie de l'association en mettant en place des activités pour les résidents. Ils sont également un soutien pour la secrétaire sur certaines tâches administratives, même si cela lui demande un investissement important.

2.42 Pôle Social Logement (PSL)

- **Demandes de logement**. Lorsqu'une personne se présente à l'accueil pour une demande de logement, un dossier de pré-instruction lui est remis. Le dossier peut être téléchargé sur le site internet de l'ODTI OBJ OBJ. La secrétaire reçoit le demandeur lors du dépôt de son dossier afin de vérifier que celui-ci soit complet.
- **Commission d'attribution en Résidence sociale.** Toutes les demandes de logement sont étudiées une à deux fois par mois en commission d'attribution. La commission est composée d'une équipe pluridisciplinaire afin que chaque aspect du dossier soit étudié (ressources du demandeur, situation juridique, problématique santé, etc.) pour statuer sur la demande. En fonction des logements disponibles, les demandes acceptées sont ajoutées sur la liste d'attente. En cas de refus du dossier, un courrier est adressé au demandeur.
- **Accueil du nouveau résident.** Le PGA est chargé de l'accueil du nouveau résident, son rôle consiste à préparer son dossier administratif, sa demande d'aide au logement, son contrat d'hébergement, la souscription à l'assurance habitation, etc.
- A partir du logiciel de gestion locative, le suivi administratif (dates de renouvellement des contrats, validité assurance responsabilité civile et titre de séjour, demande de logement social) est assuré par le secrétariat, qui convoque le résident pour les mises à jour du dossier.
  Un livret d'accueil est remis aux nouveaux résidents et sert de base à une procédure d'accueil plus rigoureuse. L'objectif étant de permettre à tous les résidents de rencontrer un représentant de chacun des pôles au moment de leur entrée et de garantir qu'ils aient reçu toutes les informations relatives aux différents services offerts par l'ODTI.
- **Amélioration des appartements Amélioration des appartements**

En 2019, le PGA, en lien avec le service maintenance, a travaillé à l'amélioration des appartements du dispositif hôtel l'achat de tapis de bain et de serviettes de toilettes. En effet, il a été constaté à plusieurs reprises qu'il devenait compliqué pour les personnes âgées d'assurer le nettoyage du linge de bain et que celui-ci pouvait être stocké dans la bagagerie sans avoir été lavé au préalable. Un stock de serviettes marquées « ODTI » a été acheté. Désormais, ces éléments sont ajoutés à la préparation des appartements et font l'objet d'un nettoyage via le prestataire de blanchisserie, de la même manière que les draps.
L'assistante de direction a assisté à la conférence de présentation du rapport 2019 sur le mal logement organisé par Un Toit Pour Tous. Elle était accompagnée pour cette conférence d'une stagiaire de seconde qui a eu l'occasion d'en savoir plus sur la réalité du logement en Isère, et d'une volontaire en service civique qui a consolidé ses aspirations professionnelles pour se tourner vers un poste en faveur de l'accès au logement d'urgence.

- **Banque alimentaire** Le PGA a travaillé avec l'éducateur spécialisé au renouvellement de l'habilitation régionale permettant de recevoir les contributions de la banque alimentaire, pour une durée de 10 ans. Cette habilitation a permis la reconduction de la convention avec la Banque Alimentaire de l'Isère. Le PGA a travaillé avec l'éducateur spécialisé au renouvellement de l'habilitation régionale permettant de recevoir les contributions de la banque alimentaire, pour une durée de 10 ans. Cette habilitation a permis la reconduction de la convention avec la Banque Alimentaire de l'Isère.

- **Statistiques.** Le secrétariat tient des statistiques sur le logement. Chaque année, celles-ci sont détaillées et comparées aux années précédentes, ce qui permet d'avoir une visibilité sur les dernières années.

- **Animations et vie de l'association**
- Le PGA s'implique dans l'organisation logistique d'Equinox Mètis en amont et le jour de l'événement. Cette année, le PGA a choisi de supprimer la vaisselle jetable, pour une option plus écologique en misant sur de la vaisselle (assiettes, bouteilles en verre et couverts en inox) et a investi dans un lave-vaisselle. Ceux-ci sont utilisés pour les différentes activités proposées (repas partagés, gouters, etc.).
  Le PGA supervise l'organisation d'animations à destination des résidents, proposées par les volontaires en service civique et les stagiaires. Il participe à l'élaboration du projet et veille au bon déroulement de l'action (communication, organisation, achats, etc.). La signature d'une convention avec le Musée de Grenoble, en lien avec le service ASL, permet de proposer 4 visites guidées gratuites par an aux résidents et apprenants. Le PGA veille également à diversifier les partenariats afin d'offrir aux résidents des activités variées (culturelles, bien-être, conviviales, etc.).
  Le pôle est en charge du suivi et de l'élaboration des bilans des petits déjeuners hebdomadaires, des repas partagés et des ateliers Activité Physique Adapté, financés dans le cadre de la Conférence des Financeurs.

2.43 Pôle Juridique Ressources (PJR)

- **Organisation des formations juridiques**

Le PGA assure l'organisation administrative des formations juridiques comprenant :
- La communication auprès des partenaires, ce qui nécessite la mise à jour des contacts de l'ODTI ;
- Les inscriptions et le suivi des conventions de formation ;

- L'impression des contenus de formation, de la liste d'émargement et du règlement intérieur de la salle de réunion ;
- L'accueil des participants (mise en place du mobilier, café, etc.)
- L'envoi des factures et attestations de présence ;
- Le suivi des créances et relances ;
- Tenue des statistiques sur l'ensemble des formations organisées.

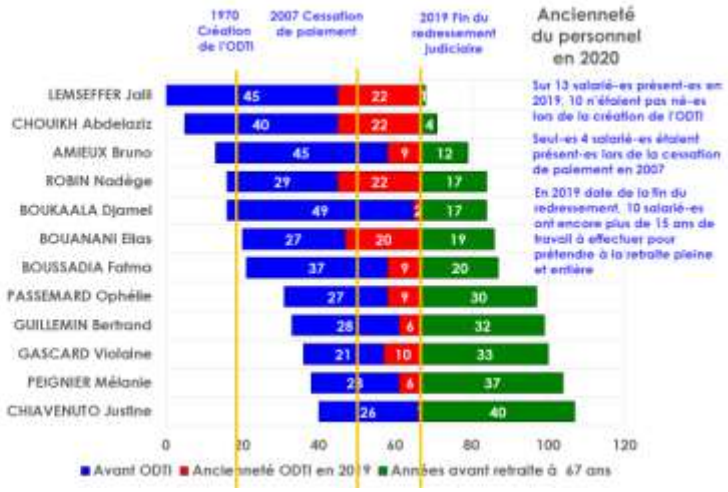

Les ressources humaines de l'ODTI en 2019 qui ont concouru à la réalisation des activités de l'ODTI

Salariés en CDI et CDD	**ODTI**	**dont CHRS**
• Technicien de maintenance	1.00 (CHRS	0,25)
• Juriste - Resp. Pôle Juridique Ressources	1.00 CHRS	0,35)
• Agent d'entretien	0.50 (CHRS	0,15)
• Infirmière Coordinatrice Santé	0,69 (CHRS	0,25)
• Agent d'entretien	0.60 (CHRS	0,25)
• Comptable	0,90 (CHRS	0,15)
• Agent de maintenance	1.00 (CHRS	0,45)
• Educateur spécialisé	1.00 (CHRS	0,80)
• Secrétaire d'accueil	0,91 (CHRS	0,15)
• Resp. Pôle Santé Migrants Psychologue	1.00 (CHRS	0,35)
• Coordinatrice formatrice ASL	0.80 (CHRS	0,20)
• Coordinatrice formatrice ASL 0.50 (CDD)		
• Assistante de direction	1,00 (CHRS	0,20)
• Juriste	1.00 (CHRS	0,25)
Total	**11,44**	

Ajoutons que parmi ces professionnels figurent des bénévoles (une vingtaine dont le directeur général); des stagiaires, des intérimaires. De plus en plus les résidents sont appelés par les administrations publiques et privées à contribuer à la production de la valeur ajoutée comme nous l'avons établi dès 2015 ce qui nous impose le plus souvent un surcroît d'intervention auprès d'eux dans le cadre de notre délégation de service public. Cette contribution des non salarié-es est prévue pour augmenter dans les années à venir compte tenu de la baisse des dotations publiques. Au total, dans la comptabilité, nous avons estimé **la contribution des bénévoles à 102 700 € en 2019**.

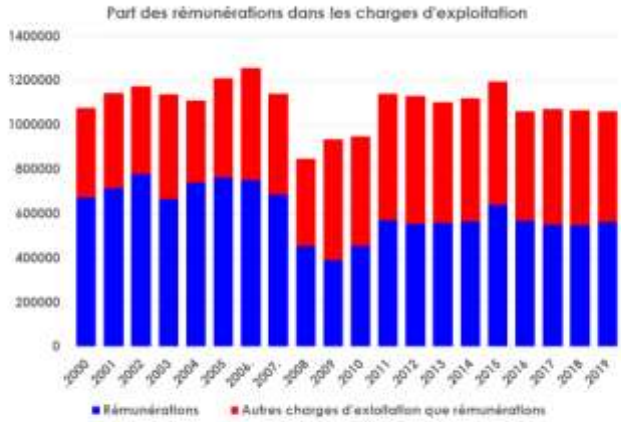

•

3 -.....Pôle Social Logement (PSL). Accès à un vrai habitat, première étape de la citoyenneté.

Modèle économique analytique de l'ODTI (en 2019)

Produit : 1 122 429 CF : 32 174
Charges : 1 090 256

Pôle Social Logement Prod : 936 594 83,4% Char : 883 773 81,1% CF : 52 822

CHRS	Résidence sociale	Résidence hôtelière	Logements diffus
Prod : 326 861 29,1%	Prod : 351 926 31,4%	Prod : 100 886 9,0%	Prod : 158 026 14,0%
Char : 324 456 29,8%	Char : 228 790 21;0%	Char: 115 349 10,6%	Char: 163 177 15,0%
CF : 2 404	CF : 71 136	BF : 14 463	BF : 5 152

Aide d'exploitation APL, ALT: 382 685
DGF CHRS : 226 481
DGF DRJCS DICII 57 107
DGF commune Grenoble 118 000 Total :784 273 69,9%

L'équilibre est réalisé grâce au Pôle Social Logement qui permet d'assurer les péréquations internes et de financer les autres pôles d'activité. En effet, il est de plus en plus difficile de trouver des subventions pour ces activités

Secteur Juridique	Secteur ASL	Secteur Ecoute Psy	Secteur Infirmier
Prod : 77 798 6,9%	Prod : 44 747 4,0%	Prod : 34 260 3,1%	Prod : 30 442 2,7%
Char: 72 410 6,6%	Char: 61 185 5,6%	Char: 43 472 4,0%	Char: 29 416 2,7%
CF : 5 387	BF : 16 437	BF : 9 212	CF : 1 026

Pôle Juridique Ressources
Prod : 122 545 10,9% Char :133 594 12,3%
BF : 11 049

Pôle Santé Migrants
Prod : 63 289 5,6% Char : 72 888 6,7%
BF : 9 599

Légende : Prod = Produits Char = Charges BF = Besoin de financement CF = Capacité de financement

2019 PSL					
Charges			Produits		
60 Achats de marchandises	68621,14	8,0	70 Production de biens et services	589423,12	63,7
61 Autres achats	327501,93	38,0	74 Subventions d'exploitation	329125,45	35,6
62 Charges externes	18579,03	2,2	75 Autres produits	1114,79	0,1
63 Taxes sur les salaires	16905,14	2,0	78 Reprises provisions réparations	0	0,0
64 Salaires traitements et charges sociales	404711,69	46,9	79 Transferts de charges	5304,96	0,6
65 Autres charges	4564,87	0,5			
68 Dotations	21766,65	2,5			
Total des charges d'exploitation	862650,45	100,0	Total des produits d'expoitation	924968,32	100,0
Résultat d'exploitation	62317,87		Résultat d'exploitation		
67 Charges exceptionnelles	21122,13	2,389996078	76 Autres produits de gestion	1338,98	0,1
			77 Produits sur exercices antérieurs	10287,12	1,1
Total des charges	883772,58		Total des produits	936594,42	
Résultat de l'exercice, C de F	52821,84		Résultat de l'exercice, B de F		

2019 PSL Résidence sociale					
Charges			Produits		
60 Achats de marchandises	31245,29	11,6	70 Production de biens et services	274447,57	79,4
61 Autres achats	102337,22	38,0	74 Subventions d'exploitation	68001,57	19,7
62 Charges externes	9471,78	3,5	75 Autres produits	378,86	0,1
63 Taxes sur les salaires	4461,08	1,7	78 Reprises provisions réparations	0	0,0
64 Salaires traitements et charges sociales	106967,39	39,7	79 Transferts de charges	2857,18	0,8
65 Autres charges	3555,88	1,3			
68 Dotations	11407,36	4,2			
Total des charges d'exploitation	269446,00	100,0	Total des produits d'expoitation	345685,18	100,0
Résultat d'exploitation	76239,18		Résultat d'exploitation		
67 Charges exceptionnelles	11343,94	4,0	76 Autres produits de gestion	725,28	0,2
			77 Produits sur exercices antérieurs	5515,12	1,6
Total des charges	280789,94		Total des produits	351925,58	
Résultat de l'exercice, C de F	71135,64		Résultat de l'exercice, B de F		

2019 PSL CHRS					
Charges			Produits		
60 Achats de marchandises	13936,22	4,4	70 Production de biens et services	85006,27	26,2
61 Autres achats	94802,29	29,6	74 Subventions d'exploitation	236654,7	72,9
62 Charges externes	4673,54	1,5	75 Autres produits	351,52	0,1
63 Taxes sur les salaires	8100,39	2,5	78 Reprises provisions réparations	0	0,0
64 Salaires traitements et charges sociales	193651,97	60,5	79 Transferts de charges	2447,78	0,8
65 Autres charges	529,73	0,2			
68 Dotations	4398,63	1,4			
Total des charges d'exploitation	320092,77	100,0	Total des produits d'exploitation	324460,27	100,0
Résultat d'exploitation	4367,5		Résultat d'exploitation		
67 Charges exceptionnelles	4363,62	1,3	76 Autres produits de gestion	278,96	0,1
			77 Produits sur exercices antérieurs	2121,54	0,6
Total des charges	324456,39		Total des produits	326860,77	
Résultat de l'exercice, C de F	2404,38		Résultat de l'exercice, B de F		

2019 PSL Résidence hôtelière					
Charges			Produits		
60 Achats de marchandises	10203,73	9,1	70 Production de biens et services	85281,65	86,0
61 Autres achats	35193,15	31,3	74 Subventions d'exploitation	13204,55	13,3
62 Charges externes	2444,72	2,2	75 Autres produits	103,75	0,1
63 Taxes sur les salaires	2465,33	2,2	78 Reprises provisions réparations	0	0,0
64 Salaires traitements et charges sociales	59063,49	52,6	79 Transferts de charges	625,73	0,6
65 Autres charges	305,01	0,3			
68 Dotations	2644,57	2,4			
Total des charges d'exploitation	112320,00	100,0	Total des produits d'exploitation	99215,68	100,0
Résultat d'exploitation			Résultat d'exploitation	13104,32	
67 Charges exceptionnelles	3029,06	2,6	76 Autres produits de gestion	185,97	0,2
			77 Produits sur exercices antérieurs	1484,78	1,5
Total des charges	115349,06		Total des produits	100886,43	
Résultat de l'exercice, C de F			Résultat de l'exercice, B de F	14462,63	

2019 PSL Logements extérieurs					
Charges			Produits		
60 Achats de marchandises	13235,90	8,2	70 Production de biens et services	144687,63	92,3
61 Autres achats	95169,27	59,2	74 Subventions d'exploitation	11264,63	7,2
62 Charges externes	1988,99	1,2	75 Autres produits	280,66	0,2
63 Taxes sur les salaires	1878,34	1,2	78 Reprises provisions réparations	0	0,0
64 Salaires traitements et charges sociales	45028,84	28,0	79 Transferts de charges	478,25	0,3
65 Autres charges	174,25	0,1			
68 Dotations	3316,09	2,1			
Total des charges d'exploitation	160791,68	100,0	Total des produits d'exploitation	156711,17	100,0
Résultat d'exploitation			Résultat d'exploitation	4080,51	
67 Charges exceptionnelles	2385,51	1,5	76 Autres produits de gestion	148,77	0,1
			77 Produits sur exercices antérieurs	1165,68	0,7
Total des charges	163177,19		Total des produits	158025,62	
Résultat de l'exercice, C de F			Résultat de l'exercice, B de F	5151,57	

3.1 Les comptes du Pôle Social Logement

Ce secteur logement représente la plus grande part des activités de l'ODTI tant du côté des dépenses que **des ressources (83,4%) en 2019.** Pour le moment l'ODTI n'y consacre que **72,4% de ses ETP**. En raison de la stagnation, puis de la baisse des dotations, notamment celle concernant le CHRS, les ressources mobilisées relèvent de plus en plus du marché (loyers et aides locatives –APL, ALT) et donc souvent de transferts internes de ressources. Du côté des dépenses, les prix de location (notamment redevance ACTIS), les charges directes, les cotisations et les contributions fiscales qui n'avaient cessé d'augmenter ont semble-t-il marqué une pause depuis 2014 (pause de l'inflation mais aussi pause liée à des re-négociation de la redevance avec le bailleur, une renégociation qui n'est pas terminée à ce jour, et une baisse de la taxe sur le foncier bâti en QPV). Pour le moment, l'ODTI joue sur deux variables d'ajustement : la masse salariale qui est stabilisée et le recours au bénévolat dont le montant a été estimé à 102 700 euros en 2019 (85 000 en 2018).

Secteur logement 2018	ETP	Ressources	Part des Ress. ODTI	Capacité de financement	Besoin de Financement
PSL Résidence sociale	2,16	351 926	31,4%	71 136	
PSL CHRS	3,95	326 861	29,1%	2 404	
PSL Résidence hôtelière	1,24	100 886	9,0%		14 463
PSL Appartements extérieurs	0,94	158 026	14,0%		5 152
Total 2019	8,29	936 594	83,5%	52 822	

Si ce Pôle Social Logement est globalement excédentaire, il montre que certaines activités font apparaître un besoin de financement. [4] L'équilibre du CHRS est obtenu en mobilisant la subvention de la commune de Grenoble et sans lui affecter une charge de directeur. La capacité de financement dégagée par la résidence sociale permet d'équilibrer les autres secteurs structurellement déficitaires du pôle logement mais aussi des autres secteurs du Pôle Santé Migrants et du Pôle Juridique Ressources pour lesquels il est difficile de mobiliser des ressources auprès des autorités publiques. Et pourtant **ces Pôles et services sont stratégiquement importants.** La santé, car un grand nombre de publics migrants connaissent d'important troubles et ce d'autant que ce public est vieillissant. Le secteur ASL, car il s'agit de donner aux populations migrantes un véritable passeport pour travailler en Europe. Les aides en ce domaine sont trois fois moins importantes en France comparées à l'Allemagne. Il y a là un facteur **qui explique largement l'échec des politiques d'intégration.**

4 - Voir le rapport d'activité concernant le CHRS

3.2 L'ODTI et la chaîne du logement.

L'ODTI se caractérise par une offre diversifiée d'habitat répartie sur 110 logements ce qui permet une inscription des résident-es dans un **parcours** intégrant, au sein de l'association, plusieurs composantes de **«la chaine de l'habitat»** ce qui permet la continuité de la mise en œuvre de leurs projets de vie et leur suivi. En interne, cette chaine de l'habitat propose plusieurs maillons : hébergement d'urgence, régime hôtelier, habitat d'insertion, résidence sociale, logement dans le diffus. En externe, avec ses partenaires dont ACTIS, OPH de la Région Grenobloise, son bailleur privilégié qui favorise l'accès au statut de locataire ou de propriétaire. Rappelons qu'à l'ODTI, et quelle que soit leur position, les résidents ont **le statut de locataires de plein droit** dans des appartements qui vont du studio au T4. [5] Grâce à cette chaine maitrisée de l'habitat, l'ODTI peut mettre en œuvre ce qui est prôné aussi depuis de nombreuses années, à savoir **l'organisation et le développement soutenable communautaire**. Tout cela est favorisé grâce à une localisation remarquable en plein centre-ville de Grenoble, dans le quartier Très-Cloîtres, au cœur de ce qui se voulait être, le territoire de **«la centralité maghrébine», un territoire dont certains beaux esprits voudraient qu'on déguerpisse pour laisser la place… aux dealers.** A ce jour, l'ODTI gère 110 logements et accueille 200 personnes. L'essentiel du patrimoine géré par l'ODTI est la propriété d'ACTIS, OPH de la commune de Grenoble. Rappelons aussi, avec la pandémie, que l'ODTI a été le premier établissement à se doter de logements individuels ou de logements pouvant être confinés et permettant d'isoler les personnes. On voit l'importance de cette disposition.

3.3 Répartition des logements.

Dans la résidence Nordine Hadj Amar, quartier Très Cloîtres à Grenoble (86 logements) :

- 20 appartements de type CHRS (centre d'hébergement et de réinsertion sociale)
- 52 places de type résidence sociale dont 10 T2 (pour de petites familles)
- 14 appartements T1 - hôteliers (pour les étrangers retournant régulièrement au pays ; projet de trouver 20 places supplémentaires)

Dans différents quartiers et communes de l'agglomération grenobloise :

- 26 appartements en ménage-colocation avec prestation-entretien en convention (projet d'une cinquantaine d'appartements supplémentaires) (voir note annexée remise à la Métropole.

3.4 La population résidente

Nationalité	Nombre de résidents
Afghane	5
Algérienne	81
Angolaise	2
Azerbaïdjanaise	1
Comorienne	2
Congolaise	16
Erythréenne	1
Espagnole	1
Française	33
Gabonaise	1
Guinéenne	8
Italienne	1
Ivoirienne	1
Kosovare	2
Laotienne	1
Malienne	2
Marocaine	3
Nigérane	1
Soudanaise	13
Syrienne	1
Tchadienne	1
Tunisienne	2
Vietnamienne	1
TOTAL	181

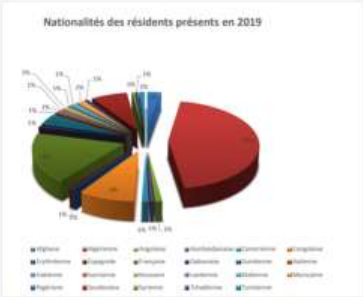

Nationalités	Nombre
Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie)	86
Afrique Noire (Angola, Cameroun, Congo, Erythrée, Guinée, Côte d'Ivoire, Nigeria, Mali Soudan, Somalie)	46
France	33
Europe hors France (Espagne, Italie)	2
Autre (Afghanistan, Azerbaïdjan, Laos, Kosovo, Les Comores, Syrie, vietnam, Irak)	14

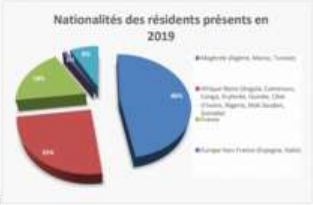

Tranche d'âge	0-20 ans	21-40 ans	41-60 ans	61-75 ans	+ 75ans	TOTAL
Nombre de résidents	0	54	43	36	48	181

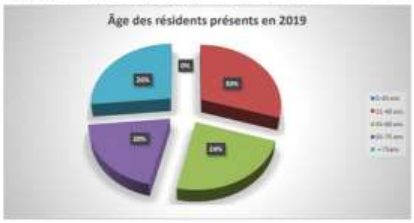

Sexe	Nombre de résidents
Masculin	158
Féminin	23
TOTAL	181

Préparé par KE/PGA le 04/03/2020

5 - La loi sur l'accès au logement rénové (loi ALUR) du 24 mars 2014 est venue conforter la dimension privative du logement en logement- foyer et modifier les instances participatives des résidents Modification de l'article 633 notamment alinéa 2. Trois principes en découlent :

- la résidence sociale est un domicile ce qui résout toute contestation sur la nature d'un logement dit transitoire),
- la prohibition de toute limitation à la jouissance du local privé, loué à titre privatif (clause nulle et non avenue),
- la réglementation de l'accès au logement privatif : en cas d'urgence seulement motivée par la sécurité immédiate de l'immeuble ou des personnes, le gestionnaire peut accéder sans autorisation préalable au local privatif des résidents. Il en tient informé par écrit ce dernier dans les meilleurs délais.

DEMANDES DE LOGEMENTS EN RESIDENCE SOCIALE DE L'ODTI			
Nombre de demandes de logements en 2019	Nombre d'admissions sur les demandes de 2019	Nombre de refus sur les demandes de 2019	Nombre de demandes de 2019 admissibles en attente d'un logement
80	42	38	16

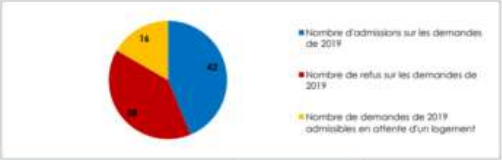

Motif de refus	Nombre
La personne a été relogée	14
La personne est injoignable	0
La personne ne respecte pas les critères d'admission	18
La personne refuse le logement proposé	6
Autre	0
TOTAL	38

3.5 Le service maintenance de l'ODTI

3.51_Le service maintenance.

Le service maintenance est en charge du maintien de l'établissement en conformité avec les règles de sécurité, en bon état d'usage et de sa propreté.

Il est composé de 4 personnes :

Un agent d'entretien à temps partiel pour le ménage des parties communes et la gestion des poubelles

Un agent d'entretien à mi-temps pour le ménage des appartements, du centre ressource et la gestion de la lingerie

Un agent de maintenance à temps plein pour les travaux et dépannages

Un technicien de maintenance à temps plein pour la coordination de l'équipe, la partie administrative (états des lieux, suivi des contrats d'entretien, …), relations avec les tiers (bailleurs, entreprises…), achats, et interventions pour dépannages.

Le fonctionnement du service a été perturbé par l'arrêt maladie de la préposée au ménage des appartements et du centre ressource et à la gestion de la lingerie.

Dans la continuité de 2018, nous avons poursuivi notre programme de rénovation des appartements lancé cette année-là.

3.52 Les constats concernant les activités 2019

- Comme prévu en 2018, l'alarme incendie a été remise en conformité après les actes de vandalisme subis. Suivi du bon fonctionnement des organes d'évacuation des résidents, du public et du personnel.
- Rénovation de 16 appartements et des parties communes de la résidence Nordine HADJ AMAR.
- Débarrassage des encombrants.
- Ménage des parties communes.
- Participation à la préparation de manifestations organisées par l'ODTI.
- Calage des interventions de ménage et d'entretien des logements vacants en lien avec le service gestion locative.
- Coordination avec le Pôle Santé Migrant et rencontre quotidienne avec le responsable logement.
- Développement durable et lutte contre la précarité énergétique par des opérations que nous espérons pouvoir amplifier :
    - Relevé mensuel des compteurs électriques de la résidence et suivi des consommations individuelles des résidents avec alerte auprès des référents en cas d'anomalies.
    - Sensibilisation des résidents aux économies d'eau et d'énergie.
    - Sensibilisation des résidents au tri des déchets
- Mise en place d'ampoules LED et d'économiseurs d'eau.
- Installation de nouveau mobilier.
- Echange d'informations sur les résidents avec leurs référents et les services concernés (santé, juridique…).
- Suivi du règlement des factures, des commandes, des immobilisations…, avec le Pôle Gestion Exploitation.
- Dépannages au coup par coup.

2.53 _Perspectives 2020

Outre les dépannages imprévus et autres actions courantes, nous envisageons pour 2020 :

- Comme annoncé par le président l'ODTI, les travaux de sécurisation prescrits par la DDCS devraient avoir lieu cette année suite à l'accord qu'il a négocié avec ACTIS
- Poursuivre les travaux de rénovation de notre parc immobilier, avec une quinzaine de logements comme objectif.
- Organiser un exercice d'évacuation avec les résidents en relation avec le SDIS38 conformément à l'injonction du Préfet, comme en 2018.
- Réhabilitation des locaux du 3 place Edmond Arnaud par ACTIS.
- Organiser une formation à la manipulation des extincteurs et à la conduite à tenir en cas de sinistre.
- Renouveler une partie du mobilier administratif avec le souci d'une meilleure ergonomie.

4- Pôle Juridique Ressources

2019 PJR					
Charges			Produits		
60 Achats de marchandises	1451.28	1.1	70 Production de biens et services	20403.92	17.1
61 Autres achats	8679.18	6.8	74 Subventions d'exploitation	97589.80	81.8
62 Charges externes	5750.42	4.5	75 Autres produits	185.68	0.2
63 Taxes sur les salaires	4226.28	3.3	78 Reprises provisions réparations	0.00	0.0
64 Salaires traitements et charges sociales	101552.06	79.5	79 Transferts de charges	1160.67	1.0
65 Autres charges	1033.5	0.8			
68 Dotations	5112.67	4.0			
Total des charges d'exploitation	127805.39	100.0	Total des produits d'exploitation	119340.07	100.0
Résultat d'exploitation	-8465.32		Résultat d'exploitation	8465.32	
67 Charges exceptionnelles	5789.35	4.3	76 Autres produits de gestion	334.74	0.3
			77 Produits sur exercices antérieurs	2870.49	2.3
Total des charges	133594.74		Total des produits	122545.3	
Résultat de l'exercice, C de F			Résultat de l'exercice, B de F	11049.44	

2019 PJR Juridique					
Charges			Produits		
60 Achats de marchandises	478.75	0.7	70 Production de biens et services	20153.92	26.5
61 Autres achats	4204.00	6.1	74 Subventions d'exploitation	55299.67	72.6
62 Charges externes	3340.97	4.8	75 Autres produits	103.16	0.1
63 Taxes sur les salaires	2347.94	3.4	78 Reprises provisions réparations	0.00	0.0
64 Salaires traitements et charges sociales	56243.54	81.0	79 Transferts de charges	597.82	0.8
65 Autres charges	217.81	0.3			
68 Dotations	2595.26	3.7			
Total des charges d'exploitation	69428.27	100.0	Total des produits d'exploitation	76154.57	100.0
Résultat d'exploitation	6726.30		Résultat d'exploitation	-6726.3	
67 Charges exceptionnelles	2981.90	4.1	76 Autres produits de gestion	185.97	0.2
			77 Produits sur exercices antérieurs	1457.10	1.9
Total des charges	72410.17		Total des produits	77797.64	
Résultat de l'exercice, C de F	5387.47		Résultat de l'exercice, B de F		

4.1 Pôle Juridique Ressources. Service Juridique

4.11 L'accès aux droits et aux obligations des publics migrants (G) notamment au logement sur différents territoires en France, est au cœur de la préoccupation de l'ODTI de depuis sa création au début des années 1970. Dans ce quartier Alma Très Cloîtres (L) l'égalité entre français et étrangers en contexte discriminant (mention inscrite dans les statuts fondateurs 6) constitue hier comme aujourd'hui une priorité. Le service juridique a valorisé le rôle de l'ODTI au fil de son histoire, par **sa capacité à «produire du droit » dans les missions de conseils aux personnes et aux institutions** et dans la continuité dans les recours qu'il a porté devant les tribunaux (I), favorisant l'égalité de traitement.

4.12 L'ODTI a ainsi particulièrement investi le terrain du combat juridictionnel permanent, contribuant auprès des personnes étrangères à faire face aux inégalités qui, parfois, pèsent encore sur des publics vulnérables. A l'exemple des minimas sociaux réservés aux seuls français avant l'arrêt de la Cour de Cassation Rabah Mazari 7 du 07/05/1991 porté en première ligne par l'ODTI, 8; de même s'agissant du droit au RMI/RSA (travailleurs vieillissants et personnes âgées peuvent y être éligibles), sans condition de stabilité de résidence de 5 ans pour les algériens après une décision de la commission centrale d'aide sociale); également de l'accès aux droits des titulaires de la carte de séjour mention « retraité » concernant plusieurs résidents de l'ODTI ; de même que la reconnaissance du caractère recognitif en matière de prestations familiales pour les étrangers reçus dans le cadre de nos permanences, reconnus sous protection subsidiaire ; enfin s'agissant de l'accès aux prestations familiales pour des enfants entrés hors regroupement familial… . Sur le territoire d'action de la région grenobloise (L, I), notre mission se révèle être un défi permanent tant, ont été, et sont nombreuses les discriminations légales (mais contestables) ou illégales, directes ou indirectes, sans cesse générées par nos sociétés en crise.

---

6 - «L'association cessera son activité lorsque l'égalité entre étrangers et français sera assurée » Article 4 des statuts fondateurs de l'association, adoptés en 1970.

7 - Après la décision de la Cour de cassation du 07 mai 1991, laquelle a permis à Monsieur MAZARI, de nationalité algérienne, de bénéficier de l'allocation du FNS, ce sont des centaines de recours individuels qui ont été engagés mettant en évidence la politique discriminatoire menée par la France. La Cour de justice des Communautés européennes a condamné la France en avril 1995. La Cour de cassation a tranché à nouveau en faveur des étrangers dans six arrêts en octobre 1996 confirmés par une nouvelle série d'arrêts rendus en juillet 1997. La Commission européenne a engagé le 03/04/1997 contre la France, une procédure de violation pour son refus d'appliquer « le principe de l'égalité de traitement dans la sécurité sociale qui figure dans divers accords internationaux conclus entre la Communauté et certains Etats non membres ».

8 - et d'autres associations nationalesGISTI, CATRED, FNATH

4.13_Le quotidien du service juridique consiste en :

- **Une veille** sur l'évolution du droit applicable aux étrangers (entrée et séjour, nationalité française, protection sociale, droit de la famille et statut personnel…)
- **Des permanences** ouvertes aux résidents et aux usagers extérieurs au sein de la résidence sociale, dans des locaux dédiés **(L).** En 2019, nous avons accordé 2665 consultations juridiques spécialisées dans l'ensemble (permanence, RDV, courriers et courriels téléphone intégrant usagers de la résidence sociale, du CHRS et les publics externes. Une tendance croissante confirmé au fil des années. Cette croissance s'explique par des renvois vers nous de la Préfecture de l'Isère (I), d'autres institutions d'autres associations (I), de participant institutionnels (I) à nos formations.
- **Le traitement et le suivi des dossiers** en précontentieux et contentieux (plus de 350 dossiers ouverts actifs) : accueil, réception des pièces, rédaction d'écritures, transmission de nos observations à chaque étape de la procédure engagée, informations de toutes les parties concernées…
- **Le développement de la formation ou qualification des acteurs institutionnels (privés, publics associatifs…) (I) dans le domaine du droit applicable aux étrangers (entrée et séjour, accès à la nationalité française, protection sociale, le retraité étranger, l'étranger malade, les violences conjugales).** Cette activité, en plein développement (au minimum une tous les 15 jours dans nos locaux) est génératrice de ressources nouvelles, mais nécessite de l'investissement et de l'organisation, dont des taches de spécialisation dominante entre juristes par matières (droit public, droit privé, droit européen), aidés parfois de stagiaires universitaires.
  En 2014, dans les locaux de l'ODTI (L), 71 personnes ont été formées par nos soins. Leurs structures de provenance (I) sont le plus souvent des mairies, CCAS, CAF, CGI, Mission Locale, CHU, Associations, présentes géographiquement sur la région Rhône Alpes.
- **Le traitement des questions juridiques** (entrée séjour, protection sociale, famille, santé….) **adressées par mails** par des acteurs institutionnels (I) : entre le 9/09/2014 et aujourd'hui, 39 mails ont ainsi été traités.
- **La tenue de réunions avec les partenaires institutionnels (ville de Grenoble, Préfecture de l'Isère, CD38, UNAFO et institution privées (Holding Le Hu, 15 dossiers en cours)** en vue d'établir une convention de formation pérenne visant à former les travailleurs sociaux dans le domaine du droit applicable aux étrangers (protection sociale, droit des étrangers…), ou à traiter les questions de droit au séjour, à la nationalité française et à la protection sociale.
- **La participation active à des manifestations organisées par des acteurs institutionnels (I) :** Nous intervenons à la demande sur la législation applicable en matière de droit des étrangers et de la protection sociale. Exemple : Unafo, Ville de Grenoble (villes des ainés)
- **La rédaction d'outils tel que le guide Citoyen-e-s Etranger-e-s, vous avez des droits ! en 2019 pour le Cofracir et la ville de Grenoble (G, I).** C'est pour répondre à l'urgence d'une meilleure diffusion du droit, au plus près des préoccupations des gens que l'ODTI a contribué de tout son influence et son expertise à la réédition de ce guide une première fois parue en 2017 (à la en partenariat avec l'Unafo et le ministère de l'Intérieur (abritant le secrétariat général à l'immigration et la Commission interministérielle du logement des populations immigrées –CILPI.(I)
- **Suivi des dettes dans le cadre du contentieux**
- **Approche intégrée, CHRS et PSL : suivi individualisés de l'ensembles des résidents en CHRS (18 à 20 en moyenne), notamment les réfugiés ainsi que toutes les personnes de la résidence dont je suis référent : (un tiers des effectif de la résidence sociale). Accompagnement vers le relogement dans le parc social (28 familles en 2019).**

4.2 Constats « faire avec le gens et le genre » : G Les femmes adultes de tous âges, d'années en années sont actrices prépondérantes (35%) au sein des familles pour faire valoir leurs droits, pour accéder seule à un logement, pour leurs enfants, pour eux-mêmes et leurs époux et parfois contre ces derniers (violences conjugales et procédure de divorce) voire pour fuir la traite d'êtres humains (prostitution, esclavage moderne). Il est en effet constant que les femmes migrantes s'exposent davantage que les hommes aux risques de vulnérabilités tant physiques que psychiques.

La question du vieillissement des publics immigrés (hommes et femmes indépendamment et dans leur rapport), vivant notamment en résidence sociale inadaptée à la perte d'autonomie (L, G, I) incarne l'importance du maillon et du pivot endossés par notre association dans son originalité d'observatoire, partenaire des institutions notamment d'Etat, des collectivités territoriales, les auxiliaires de justice (avocats, huissiers)….(I) en quête du savoir-faire associatifs pluridisciplinaires au plus près des personnes. L'ODTI a été en première ligne pour « faire remonter » une réalité du vieillissement des immigrés, notamment originaires d'Afrique du Nord. Cela a constitué –et constitue encore- un chantier social et juridique important mais clivé entre hommes isolés et hébergés en foyer, hommes vivant dans un logement diffus seuls ou en famille et méconnaissant la situation des femmes.

Des femmes, de plus en plus présentes au fil des années dans nos services, dont le vieillissement suscite aujourd'hui peut être davantage l'inquiétude que celui des hommes (peut être mieux identifiés) : difficultés linguistiques souvent plus importantes ,isolement plus important, invisibilité des parcours de logement, cas de célibat ou de veuvage, absence de retraites directes, abandon parfois par les enfants, difficultés de l'accès à l'APA, à une mutuelle, , maintien dans des logements devenus trop grands etc.).

4.3 Amélioration à l'avenir: travailler davantage dans la coopération avec les services en interne et en externe
La diffusion du droit des étrangers, du droit de la nationalité française et du droit applicable en matière de protection sociale (assurance maladie, vieillesse) par l'écriture de guides. Ce sont des outils pluridisciplinaire, rédigé par les juristes et publié par notamment par l'Unafo ou la villed e Grenoble, très

diffusés en France. Les juristes doivent faire de leur côté un effort pour mieux former leurs collègues sur la question des droits et devoirs des migrants
Au niveau national, organisée dans différentes régions, une sensibilisation formation d'une journée est organisée trois fois par an en moyenne pour que les travailleurs sociaux et autres professionnels au contact des publics s'approprient le guide du retraité étranger.
Proposition: la prochaine sensibilisation organisée en Rhône Alpes pourra impliquer la présence de salariés de différents pôles concernés, afin aussi de confronter nos questionnements avec ceux des autres opérateurs gestionnaires et travailleurs sociaux.

4.4 Quelques sujets de débat

Sur le fond (approche intégrée matérielle)

- La CMUC et son mode de calcul (prise en compte ou non des membres de famille composant le foyer du demandeur)
- Le RSA et la condition de 5 ans en France sous couvert de titre de séjour avec autorisation de travail (durée excessive et discriminante compte tenu de l'objectif du RSA)
- L'AAH et les différents titres de séjour (exclusion de certains titres)
- Les prestations familiales pour les enfants entrés hors regroupement familial (exigence du certificat médical OFII et discrimination)
- La taxe d'habitation des personnes vivant en foyers et résidence sociale
- Les européens et le travail en France (droit au séjour en France)
- Les modifications législatives en cours en matière d'entrée, de séjour et de droit d'asile (mise en place de cartes pluriannuelles, passeport talent…)
- La discrimination sur le lieu d'habitation (20ème critère retenu par la loi) et l'exemple du foyer Adoma Echirolles.

Sur notre organisation (approche intégrée fonctionnelle)

- « Faire avec » l'affluence de personnes accueillis un vendredi sur deux en moyenne
- Trouver de nouvelles sources de financement en priorité du côté de l'Union européenne UE
- Rédiger un guide du travailleur européen qui donnera lieu à une réappropriation comme pour le guide du retraité
- Proposer des conventions de formation (au minimum 2 par an) aux institutions hospitalières avec possibilité de répondre à leurs interrogations tout au long de l'année gratuitement…

4.5 Budgets et considérations financières.

L'action juridique est évaluée à **135100 euros** par an comprenant essentiellement des frais de salaires des deux juristes couvrant l'action assumée.

Au titre des ressources, notamment pour l'année 2019 **35 000 euros** versés par la DICII de la Préfecture de l'Isère, **7000 euros** au titre du poste Fonjep , et environ **35000 euros** comptabilisé en 2019 de recette au titre de la formation professionnelle continue des adultes. L'action s'équilibre tant bien que mal, mais cet équilibre reste fragile et nécessite la poursuite de recherche de ressources nouvelles (contrats d'assistance juridique à multiplier).

Résumé action juridique 2019 Moyens mis à disposition (personnels, locaux, financements) : Personnels : 2 juristes (23 et 20 ans d'expérience, diplômés Maitrise de droit privé et DEA droit public + 2 volontaires civiques et un bénévole informaticien ; locaux dédiés à l'action et adaptés à l'accueil des publics dans leur diversité (pris en compte du handicap…) + financement dédié
Coût de l'action : 135511 euros
Montant de subvention obtenue : 35000 euros ; la subvention en 2019 représente environ 25,8% de l'action (en 2018 : 22,6%).
Coût par personne : 50,8 euros (pour l'ensemble de l'action), 13,12 euros en ne tenant compte que de la subvention d'Etat Bop 104.
Partenaires associés : **(Commune, Département, région, PRIPI, CAF) :** PRIPI, Ville de Grenoble, autres communes de l'agglomération grenobloise (Echirolles, St Martin d'Hères, Fontaine), Fonjep.
Secteur géographique concerné : (Communes, quartiers…) Grenoble et Métropole : Pays Voironnais, Trièves, Mathésine, Oisans, Bièvres, Nord Isère, région Auvergne Rhône Alpes. Niveau national, européen et relations France-Etats du Maghreb (coopération décentralisée)
Action :
Fréquence et rythme de l'action (nombre de fois et d'heure par semaine) : Une permanence de 4h bimensuelle (vendredi matin, entre 30 et 40 personnes (2003 personnes reçues en 2019, incluant RDV et autres actions personnalisées) + autres RDV personnalisés (462 en 2019) + réponses aux courriers, courriels, et téléphone (1102 personnes).
Personne responsable de l'action, qualité et formation : responsable juridique de l'association (depuis 13 ans), DEA en droit européen public et privé 1996, enseignant associé à l'UGA.
Nombres de bénévoles : 3 bénévoles en 2019 (dont un informaticien qui a mis en place une application de gestion des usagers de notre service juridique) et de nombreux partenaires relais de nos actions sur toute la France.
Public accueilli :
Nombre : 2667 consultations spécialisées
Distinguer : Primo-arrivants (arrivés depuis – de 5 ans) : 1711(64%) ; **Autres** :1093 (36%)

Sexe : Hommes 65%, femmes : 35%
Ages : moins de 25 ans : 8% ; entre 25 et 45 ans : 40% ; entre 45 et 60 ans : 35% ; + de 60 ans : 17%
Nationalités : Maghrébins : 45 % (Maghreb + français immigrés issus du Maghreb) ; UE et franco-UE : 20% ; Afrique subsaharienne : 19% ; Turquie et Proche Orient : 13% ; autres : 3%.
Niveau de scolarité : 77% sans diplômes reconnus en France, 23% qualifications et diplômes reconnus

Résultats obtenus :

Orientation des personnes à l'issue de l'action : (accès à l'emploi, adaptation socioprofessionnelle, démarches personnelle): Préretraité et retraités : 15% ; A
Actifs (ayant eu au moins un emploi dans l'année) : (54%)
AAH et RSA (15%)ctifs (ayant eu au moins un emploi dans l'année) : 54% ; AAH et RSA : 15% ; Chômeurs indemnisés sans emploi dans l'année : 8% .....Chômeurs indemnisés sans emploi dans l'année : 8% ; Etudiants et autres scolaires : 8%. Etudiants et autres scolaires : 8%

Important : les domaines d'activités du service juridique recouvrent les champs du droit des étrangers, de l'accès à la nationalité française et à la protection sociale. Ces domaines, expertisés depuis de nombreuses années par notre association, induisent des résultats favorables en matière d'insertion professionnelle, sociale et citoyenne bénéfique pour l'ensemble de la collectivité, notamment dans le quartier de l'Alma Très cloîtres et d'autres quartiers politique de la ville de l'agglomération. Cette année le droit à la consommation (problèmes avec les banques, assurances et téléphonie) ont sensiblement augmenté. Les difficultés d'accès à l'information numérique continuent à interpeller notre organisation pour faire face à des demandes très ciblées par des publics vulnérables.
Nous incitons les personnes venues nous consulter de nous tenir informés de leur devenir, bien conscient que c'est à travers l'emploi que nous mesurerons l'effectivité de l'insertion sociale mais aussi d'un parcours d'intégration républicaine réussi. Nous soutenons au quotidien de nombreuses personnes et leur famille, ce qui nous permet de rappeler à chacun les droits et devoirs que nous procurent les valeurs de la République. Nous pensons que nous contribuons avec efficacité à faire prendre conscience de **l'importance citoyenne que revêt la valeur du travail tant pour la collectivité que pour la famille** (l'un des parents en activité revêt une importance capitale pour l'éducation des enfants). Nous avons poursuivi notre action en 2019 visant la sensibilisation des employeurs au droit au travail de personnes primo-arrivantes et aux autres (sollicitation très nombreuses !!!), principalement dans les domaines du bâtiment, de la restauration, de la sécurité et de l'aide à la personne.

Notre résidence sociale et notre CHRS a connu en 2019 une augmentation importante **du nombre de réfugiés statutaires et subsidiaires** (**30 % de l'ensemble des personnes logées et hébergées par notre association en 2019** soit 40 personnes, contre 18% en 2018) ce qui justifient une approche pluridisciplinaire intégrée autour de ces personnes dans le domaine de l'accès au droit, de l'apprentissage du français, du soutien psychologique, facteurs globaux favorisant l'insertion en France de personnes vivant dans l'exil souhaité ou contraint. [9]

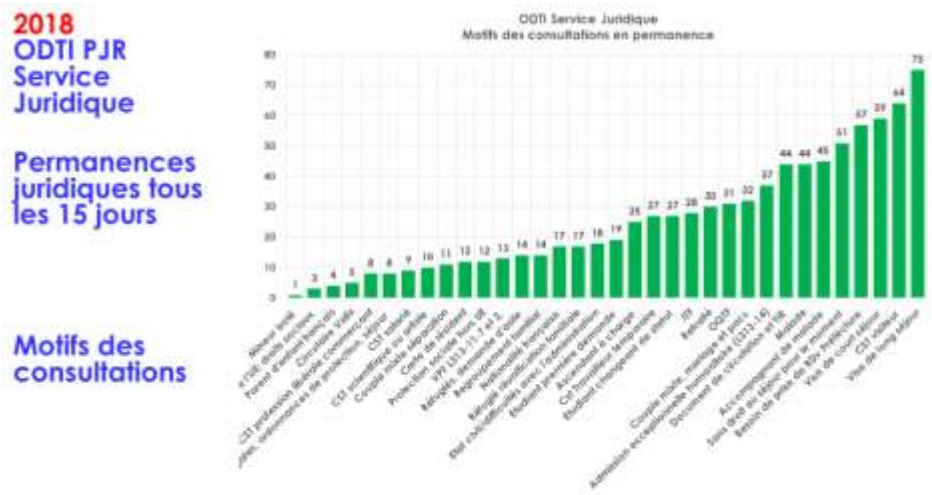

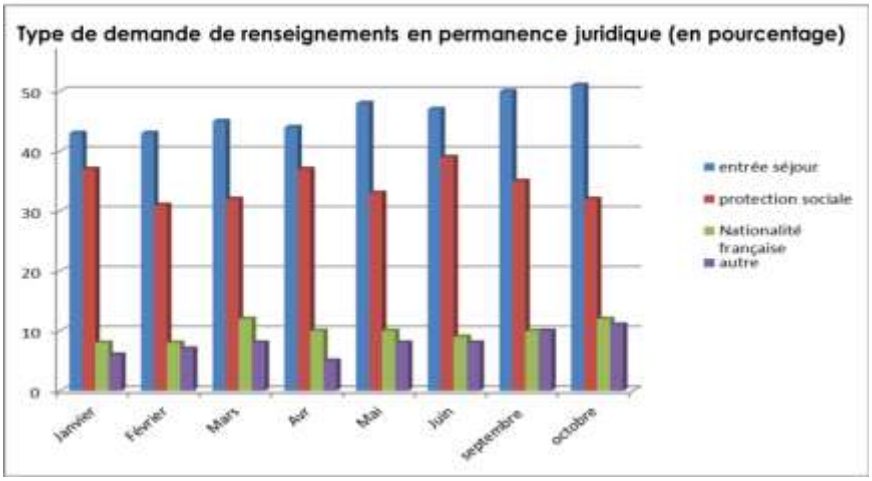

Les proportions ont peu évolué au cours des dernières années : les personnes les plus nombreuses à nous consulter viennent toujours d'Algérie, des autres pays du Maghreb et d'Afrique subsaharienne. Notons toutefois l'importance du nombre de ressortissants européens, installés en France pour fuir la crise économique et désireux d'ouvrir un droit au séjour pérenne.

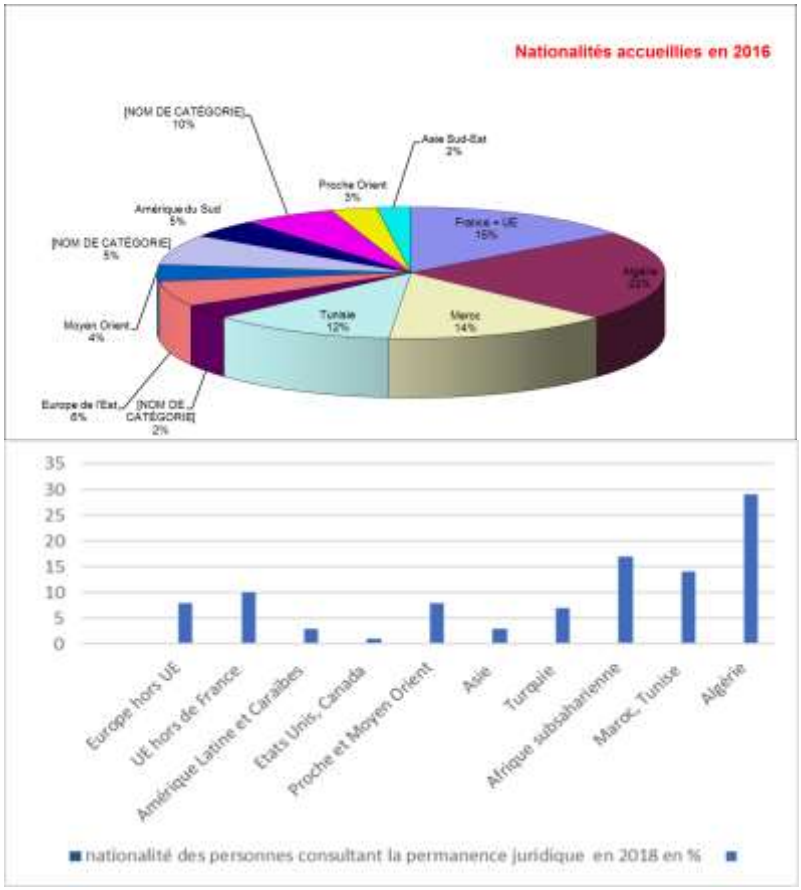

Si l'origine des usagers est pour une part importante grenobloise, il est essentiel de noter que c'est de l'ensemble des communes composant la Métro que proviennent ces usagers, ainsi que du reste du département, dont le pays voironnais, le Triève et la Matheysine et le nord Isère, et au-delà, des départements voisins de la Région AURA, ainsi que d'autres régions françaises (région parisienne, région PACA, Grand Est, Hauts de France) à travers le réseau Unafo. Notons enfin que de nombreux courriers, courriel et appels téléphoniques sont adressés de l'étranger (Maghreb essentiellement).

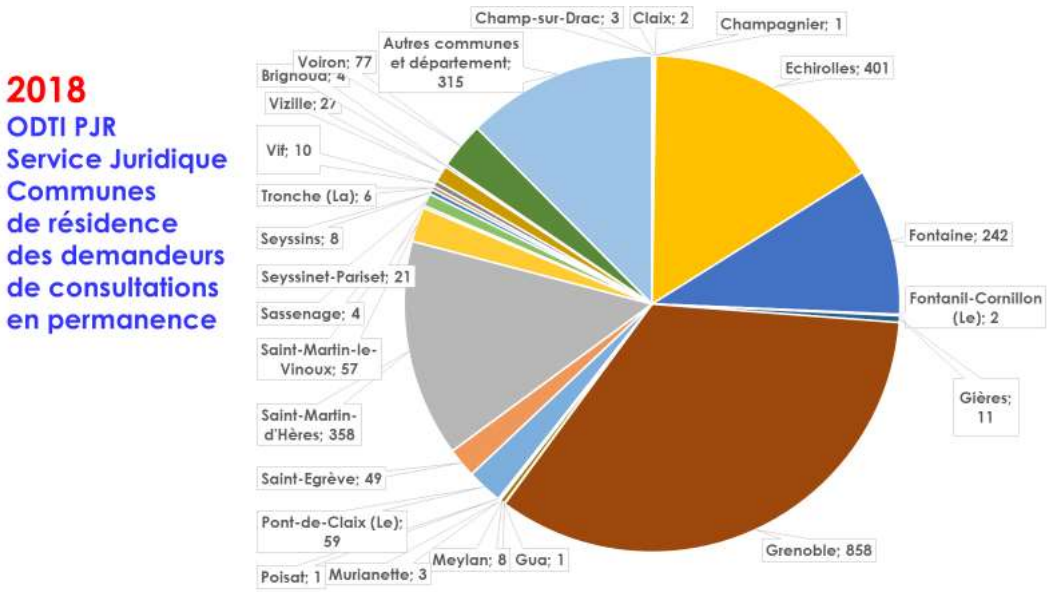

4

5 Pôle Juridique Ressources Le secteur ASL. Accès aux cours de français et d'informatique. Un passeport indispensable pour l'insertion. [10]

2019 PJR ASL					
Charges			Produits		
60 Achats de marchandises	972,53	1,7	70 Production de biens et services	250,00	0,6
61 Autres achats	4475,18	7,7	74 Subventions d'exploitation	42290,13	97,9
62 Charges externes	2409,45	4,1	75 Autres produits	82,52	0,2
63 Taxes sur les salaires	1878,34	3,2	78 Reprises provisions réparations	0,00	0,0
64 Salaires traitements et charges sociales	45308,52	77,6	79 Transferts de charges	562,85	1,3
65 Autres charges	815,69	1,4			
68 Dotations	2517,41	4,3			
Total des charges d'exploitation	58377,12	100,0	Total des produits d'exploitation	43185,5	100
Résultat d'exploitation	-15191,62		Résultat d'exploitation	15191,62	
67 Charges exceptionnelles	2807,45	4,6	76 Autres produits de gestion	148,77	0,3
			77 Produits sur exercices antérieurs	1413,39	3,2
Total des charges	61184,57		Total des produits	44747,66	
Résultat de l'exercice, C de F			Résultat de l'exercice, B de F	16436,91	

5.1 Préambule

Les ASL – Ateliers Socio-Linguistiques – sont des ateliers de français à destination de personnes allophones. La tradition du bénévolat est forte dans ce domaine, puisque **plus de 80% des intervenants en atelier sont des bénévoles.** [11] La finalité de ces actions est l'utilisation de la langue française en contexte réel. En effet, la langue est un outil, un moyen de devenir et d'être un acteur social dans la société d'accueil. Il existe plus d'une trentaine d'actions financées dans la Métropole grenobloise, portées par différents établissements (association et CCAS). L'ODTI assure la coordination de deux d'entre-elles : une sur St Martin le Vinoux, une sur Grenoble.

En plus des actions sur Grenoble et SMLV, d'autres projets sont spécifiquement co-financés par les pouvoirs publics :

- Un projet Parentalité : à destination de jeunes parents accompagnés par leurs enfants
- Un projet FLIP : Français Langue d'Insertion Professionnelle, à destination des personnes allophones souhaitant parfaire leur connaissance langagière et linguistique
- Un projet Dépasser le niveau de survie en français : destinés aux personnes grandes débutantes en français, afin de les accompagner à passer le premier pallier en français
- Un projet Formation des bénévoles, via des temps d'échange autour des pratiques, mensuels.

5.2 Les gens

Les salariés et bénévoles

L'animation des ateliers sociolinguistiques reposent sur l'implication de personnes à titre bénévole. Leur engagement est central en termes de cohésion sociale, d'accueil et de soutien aux personnes nouvellement arrivées sur le territoire.

---

10 - ODTI PASSEMARD Ophélie (2016).- **Rapport d'activité 2015-2016 des ASL de L'ODTI. Vers une maîtrise du français au cœur du processus d'inclusion dans notre société**.- 24 p avec graphiques

11 - Chiffre 2015, lors d'une étude réalisée par IRIS portant sur les actions de l'agglomération grenobloise

Cette année, l'équipe ASL s'est élargie : le poste de coordinatrice-formatrice ASL initialement représenté à 0.80 ETP a été renforcé de 0,5 ETP. Une seconde coordinatrice formatrice a été recrutée suite à son stage de M2 FLES réalisé dans le service entre Janvier et Juillet 2019.

Elles se partagent la coordination et la formation. L'une a pris en charge l'action de St Martin le Vinoux, dans sa coordination et l'animation des ateliers. Quand l'autre conserve la gestion globale du service (gestion financière, administrative, relation financeurs) et le suivi pédagogique des bénévoles. Ces personnes ont des profils très divers. Retraitées, étudiantes, personnes au foyer ou dans l'emploi, toutes ont souhaité donner du temps et participer à leur façon à l'inclusion des personnes allophones. Une bénévole s'est présentée au conseil d'administration de l'association. Son implication supplémentaire marque un attachement particulier aux missions portées par l'association ODTI.

La finalité des Actions Socio Linguistiques n'est pas la maîtrise du français en soi mais l'utilisation de la langue française comme moyen de devenir et d'être acteur dans la société. Ainsi, la langue est considérée comme un outil. Ces actions proposent des ateliers de français aux personnes allophones sous des modalités différentes. Elles sont régies par un cahier des charges commun qui donne les grandes orientations en termes de public, d'objectifs, d'accès, de structuration, et de financements. Actuellement, 13 ateliers sont animés par l'ODTI chaque semaine.

L'offre des ateliers est majoritairement extensive, à savoir que les ateliers se déroulent d'octobre à juin, avec des entrées et des sorties d'apprenants permanentes. Ils sont animés par un ou plusieurs intervenants sur une durée variant d'1h30 à 2h30. Pour structurer les niveaux, nous nous basons sur le CECRL (*Cf. Annexe 2*). Les ateliers proposés couvrent un spectre de niveau large.

- Infra A1.1 : Grand débutant oral et écrit - personnes peu ou pas scolarisées
- Infra A1.1 : Grand débutant oral - personnes alphabétisées
- Pratique orale A1
- Pratique orale A2
- Pratique orale A2-B1
- Pratique orale B1-B2
- Perfectionnement écrit B1-B2
- Pratique orale B2 / Atelier philo
- Alpha / Post – Alpha

Pour positionner les apprenants, la coordinatrice s'appuie sur des entretiens individuels d'une durée de 30 à 45 minutes durant lequel elle se présente, présente rapidement l'association, écoute les personnes parler de leur parcours et les guide en posant des questions. Cet entretien lui permet de cerner, les profils pédagogique, personnel et sociolinguistique ; leur niveau à l'écrit en français, dans leur langue maternelle etc. A l'issue de cet échange, une formule d'atelier leur est proposée ou le cas échéant une orientation vers une autre structure et/ou l'inscription sur liste d'attente.

Le service accueille une stagiaire en M2FLES entre Janvier 2020 et Juillet 2020 sur le projet Parentalité. Ce projet sous forme de modules et financés par la Métro proposera – dès que le confinement sera levé – un atelier hebdomadaire aux jeunes parents accompagnés d'enfants de moins de 3 ans dans un lieu dédié sur St Martin le Vinoux ou St Egrève. Abordant les thématiques centrales liées à la parentalité, cet espace d'échange répond à ce que les ASL classiques ne peuvent gérer, à savoir la présence d'enfants en bas âge dans les ateliers. Se basant sur un dispositif de garde en alternance et la présence de 3 bénévoles, un bénévole et un parent seront dédiés à la garde des enfants pendant que les autres apprenant.e.s participeront à un atelier collectif dans la salle adjacente. Nous rencontrons certaines difficultés à sa mise en place, mais nous sommes convaincus de la nécessité de ce dispositif sur des territoires où les places en dispositif de garde sont limitées et la gestion de la famille genrée.

5.3 Voici notre équipe :

Aline, Anne C., Anne D., Aude, Blandine, Camille, Carolina, Charlotte, Chloé, Christelle, Clärli, Dominique, Elnaz, Eric, Estelle, Fatima Zahra, Gilles, Henri, Hubert, Julien, Laurence, Manuel, Nicole, Ophélie, Patricia, Pauline, Stéphanie.

Parmi ces personnes, 3 sont d'origines étrangères :
Elnaz est iranienne, Fatima Zahra est algérienne et Carolina est brésilienne. Les personnes qui travaillent animent en soirée leurs ateliers.

Plus de 40% des bénévoles entretiennent un lien étroit avec le domaine didactique.

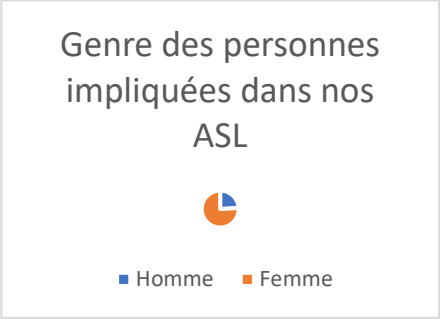

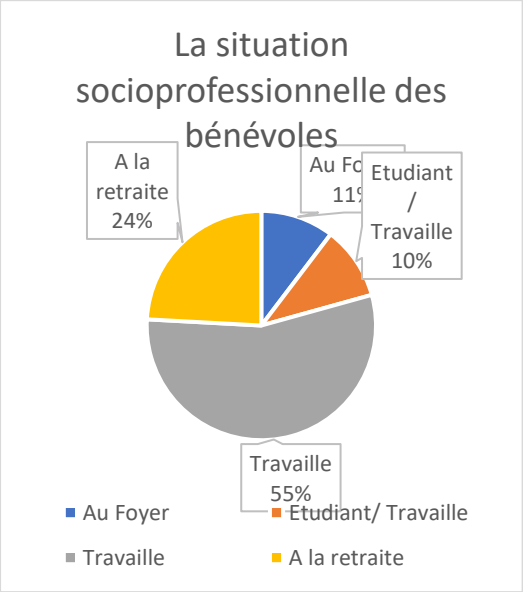

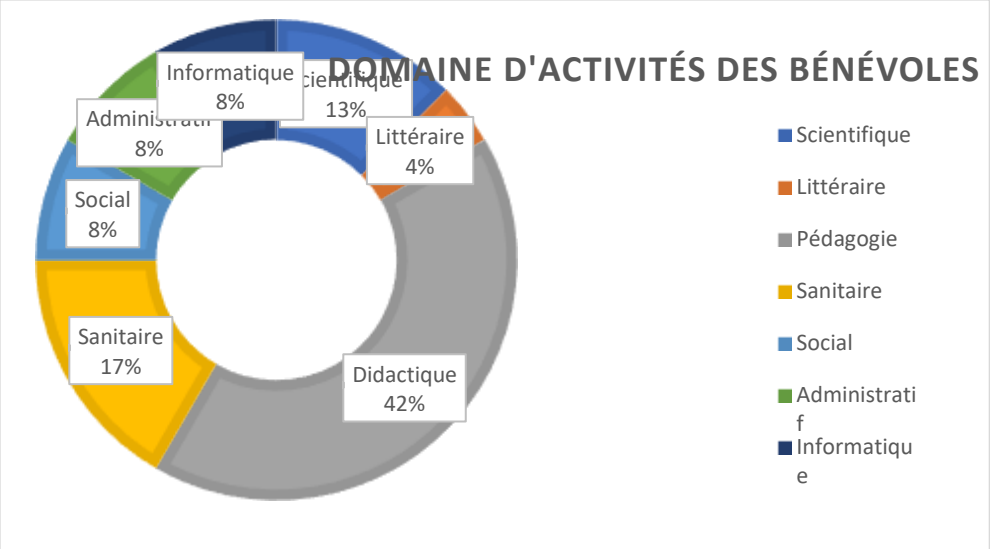

5.4 Les apprenants, les participants

Les apprenants sont des personnes aux profils multiples, primo-arrivantes ou personnes installées en France depuis plus de 5 ans, étrangères ou françaises, elles appartiennent à 46 nationalités différentes. Scolarisées dans le supérieur, en situation d'analphabétisme ou d'illettrisme, tous les profils scolaires et personnels sont représentés.
Voici des indications de l'identité et des spécificités des personnes participantes 12 :

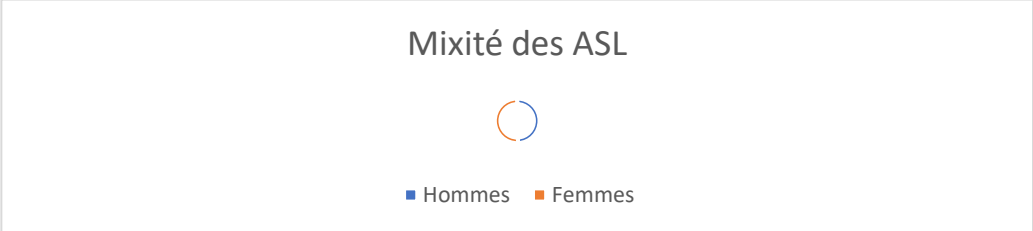

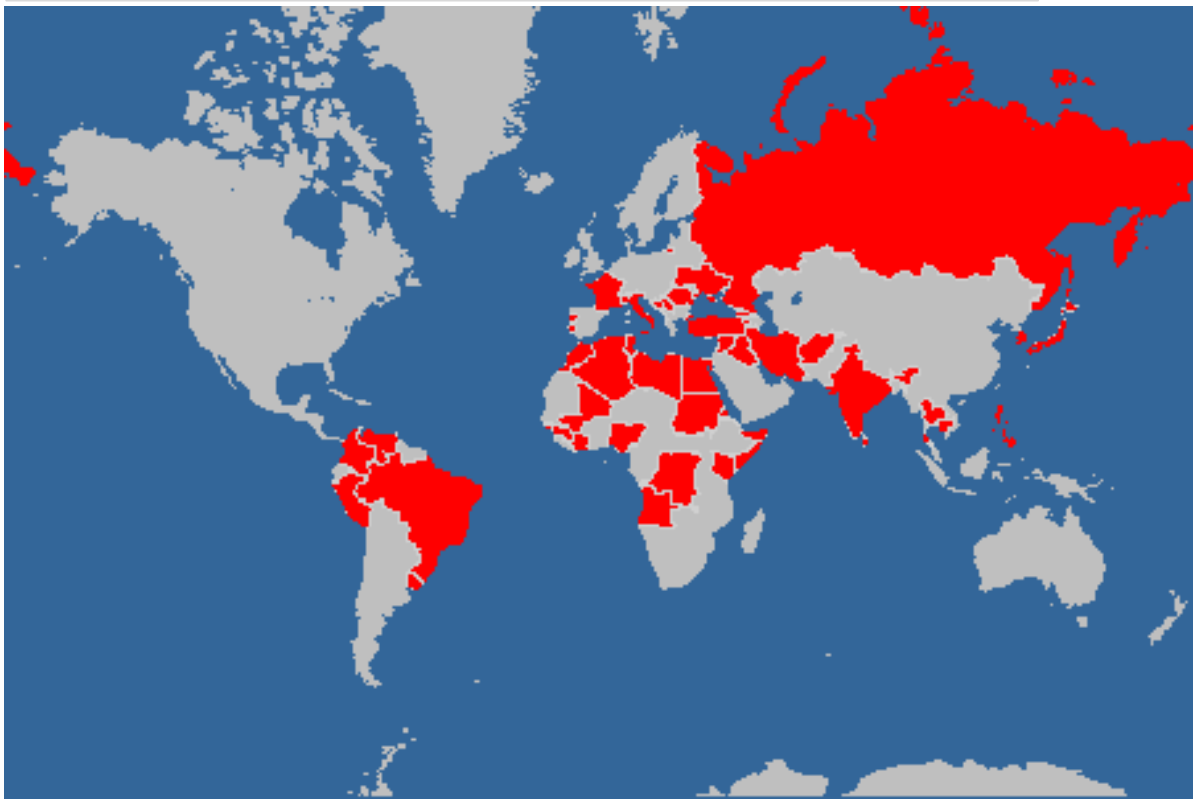

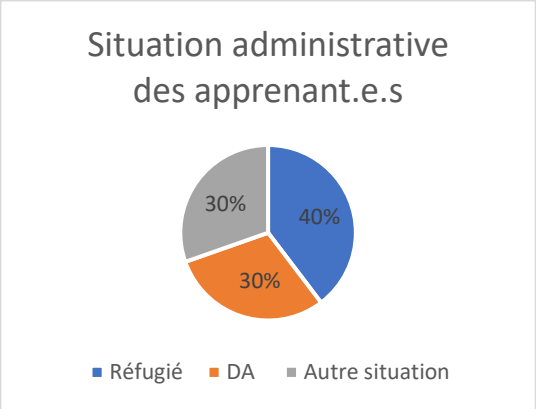

12 - Les statistiques ci-dessus se basent sur un total de 103 personnes et ne sont pas finalisées. Les chiffres finaux seront transmis lors de l'AG de juin 2018

5.5__Eléments de lecture :

Nous recevons en entretien toutes personnes désireuses de progresser en français. Dans notre cas, nous avons reçu 237 personnes.

Toutes ne participent par à nos ASL. De nombreux paramètres entrent en compte :

- La disponibilité des personnes à nos contraintes d'emploi du temps
- L'adéquation de notre proposition pédagogique à leurs attentes et projets
- Leur place pour des formations linguistiques OFII
- Des raisons personnelles autres (sanitaire, logement, social)
- Un besoin plus important d'accompagnement pédagogique

Ainsi, voici un diagramme montrant la gestion des inscriptions, des entrées et des sorties :

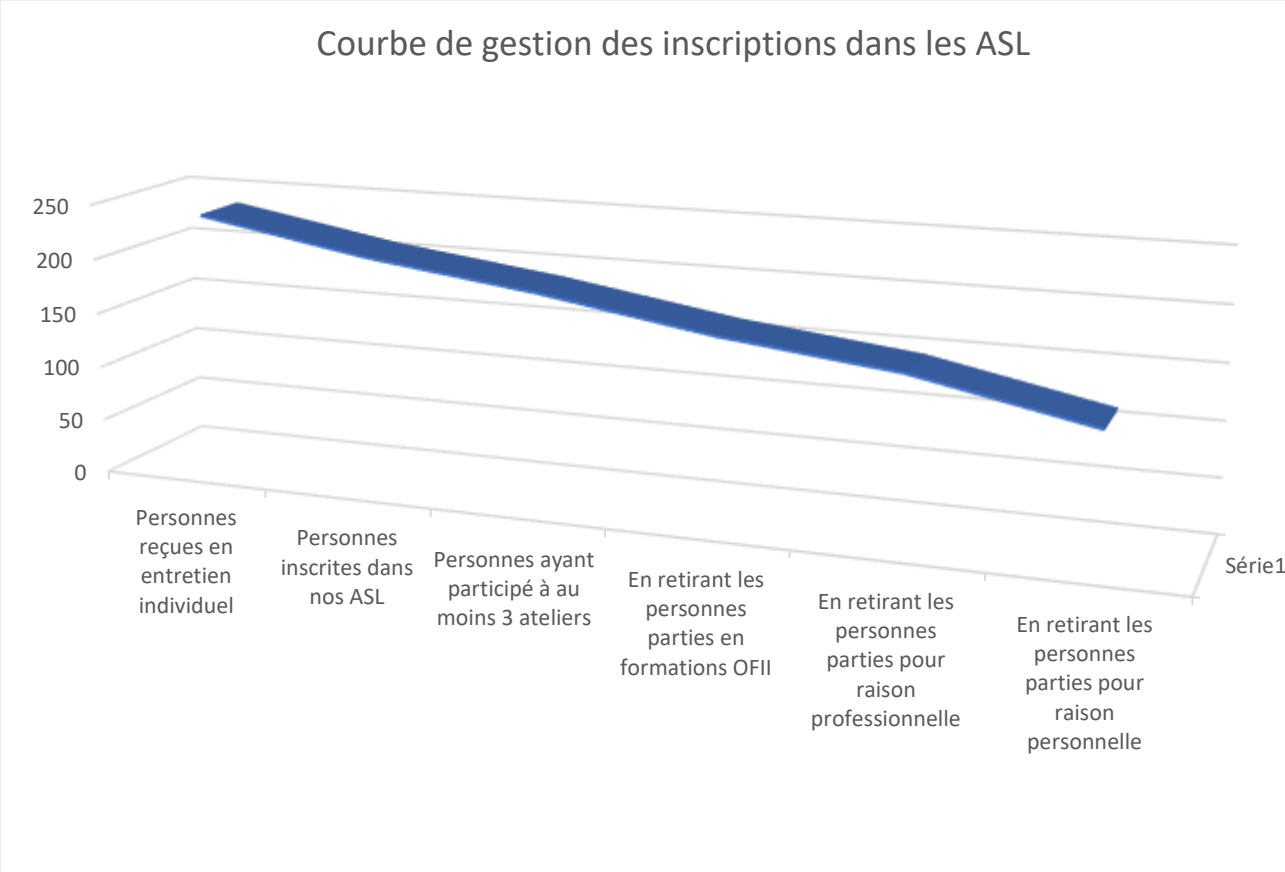

Cela fait environ 130 personnes assidues en atelier, réparties selon les niveaux en langue suivant :

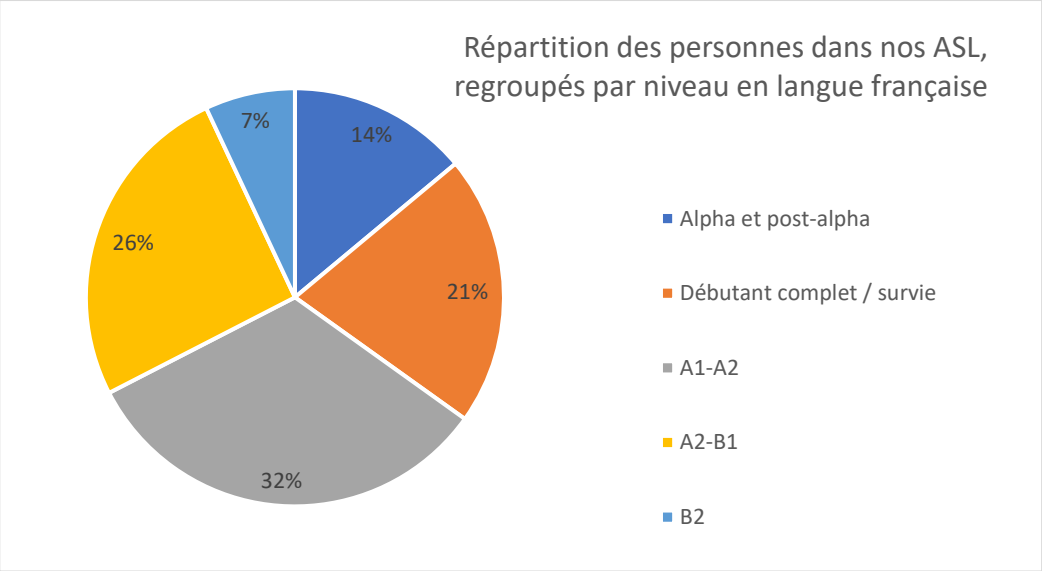

Ainsi, la situation en fréquentation à nos ASL juste avant le confinement est :

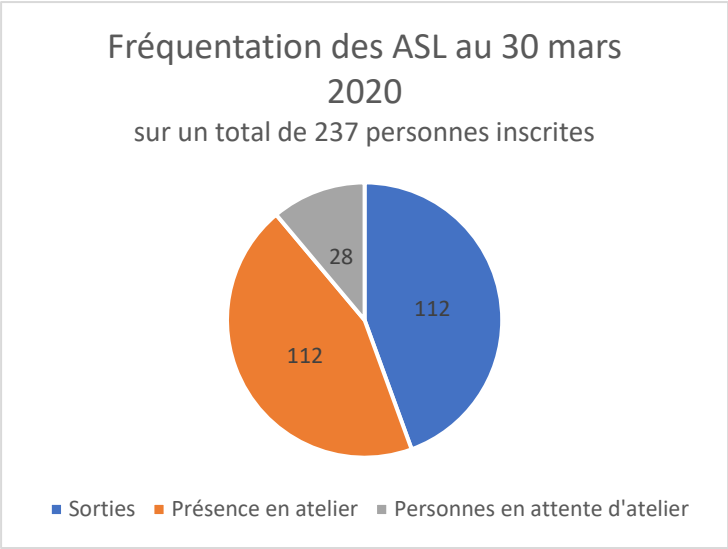

5.6__L'emploi du temps :

5.7__Focus sur certains ateliers :

- **Lire et Discuter**. Cet atelier concerne des personnes d'un niveau supérieur à A2 à l'écrit comme à l'oral. Animé par Henri, s'appuie sur la lecture d'un livre choisi pour son adéquation pédagogique. L'association achète les livres et les met à disposition des apprenants ou leurs permet de l'acheter à 50% du prix. Ces livres appartiennent à la collection « Le Monde en VF ». Nous souhaitons à travers cet atelier rendre la lecture en français accessible et permettre aux apprenants un lien ludique et quotidien au français écrit, tel un relais de l'apprentissage. Nous sommes en train de mettre en place un partenariat type mécénat avec la Fondation Decitre autour de ce projet.

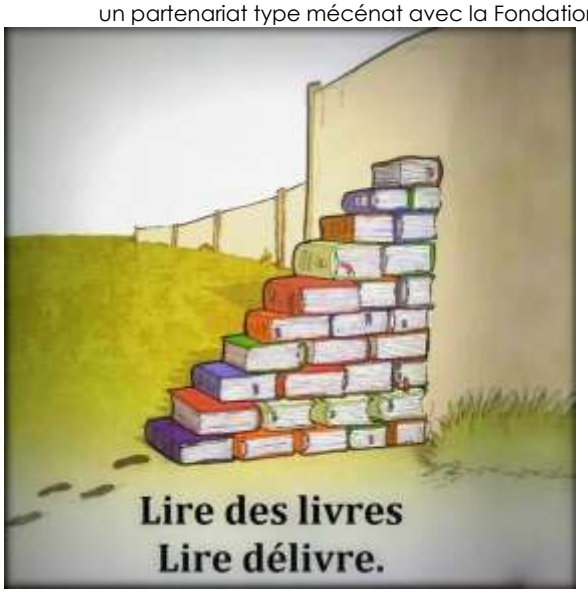

- **Le Café du Monde** : ce n'est pas un atelier classique : l'adhésion à l'association, ni l'inscription dans les ASL ne sont nécessaires pour participer. Toutes personnes souhaitant parler en français peuvent venir les lundis à 10h pour échanger. 2 à 3 francophones de langue maternelles sont présents pour garantir l'usage du français. Cette initiative a été motivée sous les conseils la coordinatrice ASL de la MDH Centre-ville, qui mis en place un Café international avec ses apprenant.e.s à la MDH Centre Ville et Bois d'Artas depuis plusieurs années qui rencontrent un vif succès.

- **Les ateliers « Dépasser le niveau de survie » :** sous forme de module de 8 à 12 semaines, ces ateliers animés par Anne à SMLV et Estelle., Pauline, Elnaz, Clärli, Carolina et Chloé. à Grenoble comptent entre 8 et 15 apprenants. Ces ateliers ont pour objectif de permettre aux personnes de passer le premier pallier A1.1 pour les plus éloignés et A1 pour les plus à l'aise en français. Ces ateliers comptent entre 6h et 7h30 de face à face par semaine. Une fois ce module terminé, la majorité des apprenant.e.s sont réparti.e.s dans les ateliers d'un niveau supérieur (faux-débutant).

- **Témoignages d'intervenants et d'apprenants**
  Pour la 3ème année, nous avons décidé de laisser une place à la parole des intervenants et des apprenants dans ce rapport d'activité. Voici les mots choisis par certains, qui représentent le cœur du service.

  « Un atelier sociolinguistique c'est la rencontre et l'expression de la diversité, diversité culturelle, sociale, des langues et des personnalités.
  C'est un lieu d'accueil convivial, d'expression de la solidarité, où chacun peut poser ses valises, sortir de son isolement, trouver un peu de sérénité et parfois retrouver le sourire et le rire.
  C'est un chemin vers le vivre-ensemble, où chacun s'écoute, se respecte, s'entraide, en dehors de tout jugement ou préjugé.
  C'est un lieu pour donner envie aux migrants d'apprendre le français, d'oser s'exprimer et de comprendre leur environnement et la culture du pays où ils vivent désormais, pour trouver leur place dans la société.
  C'est un lieu où l'animateur bénévole s'enrichit de la diversité interculturelle et de la transmission de sa langue et de sa culture.
  Les ASL à l'ODTI, c'est une équipe de bénévoles dynamique, soudée et engagée, et une coordinatrice qui fait lien et accompagne les animateurs dans leur mission.
  Les ASL à l'ODTI, c'est une posture et une pédagogie réfléchies et travaillées en permanence par les bénévoles, avec l'appui de la coordinatrice et d'IRIS. »
  Aline

  « Ma motivation pour être bénévole ? C'est de me rendre utile, de faire quelque chose qui fait sens pour moi (transmettre, partager et aider des étrangers), et mettre en pratique les connaissances que j'ai acquises en passant le DAEFLE »
  Patricia

  « POUR MOI L'ODTI ET SES ATELIERS SOCIOLINGUISTIQUES C'EST:

- *Des bonjours plein d'entrain et des sourires sincères qui te font penser que ta journée est belle et que tu as bien fait de galérer 30 minutes sous la pluie en vélo pour venir !*
- *Des coups de gueule et des déceptions qui te font remettre en question … Pour mieux rebondir et avancer !*
- *Un nom qui devient un visage puis une personnalité bien vivante qui va partager un bout de chemin avec toi. Et les larmes qui montent aux yeux lorsque c'est l'heure de se quitter pour de bon.*
- *La joie de retrouver plusieurs mois après une apprenante et l'entendre te remercier parce que si elle a trouvé un emploi c'est grâce aux ateliers de l'ODTI . »*

Aude

TEMOIGNAGE D'APPRENANTS DU GROUPE DE FRANÇAIS NIVEAU AVANCE, ANIME PAR HUBERT
« Que représentent pour vous les ateliers de français de l'ODTI ?

- *Nous sommes venues pour améliorer notre français et mieux parler, mieux exprimer, mieux communiquer. nous sommes à l'aise de parler parce qu'il y a plus de confiance et cela nous aide à avoir de la confiance en nous-mêmes. L'ambiance est très amicale. Merci à Hubert. Nous pouvons communiquer facilement grâce à cette bonne ambiance. Plus de connaissance de la France et d'autres pays.*
- *C'est l'occasion d'améliorer la langue française orale, de faire la connaissance de personnes des autres pays et d'apprendre les différentes cultures et les traditions. C'est l'occasion de partager, discuter et de découvrir, et pourquoi pas de se faire des amies. Disons que l'atelier des fois passe très vite, car l'ambiance est magnifique.*
- *C'est un lieu où on peut :*
  - *apprendre le français*
  - *connaître d'autres personnes dans la même situation*
  - *échanger des idées, des opinions, des expériences,*
  - *apprendre les habitudes locales, la façon de parler dans le quotidien,*
  - *améliorer la prononciation*
  - *de pratiquer toujours la langue : si on ne travaille pas, le risque c'est de perdre l'habitude de parler »*

Julienne, Seran, Pouran, Alejandra, Gisele, Jessica, Antonella

5.8__Les lieux de l'activité

Le service ASL a la charge d'ateliers sur la commune de Grenoble et de St Martin le Vinoux. La coordination ainsi que les ateliers de Grenoble sont dispensés dans les locaux du centre de ressource de l'ODTI, au 42 rue Très-Cloîtres. Deux salles sont à la disposition des ateliers de français, ainsi que deux bureaux (dont un à l'usage des intervenants bénévoles et des stagiaires). Les locaux sont en cours de rénovation (peinture, mise aux normes de l'éclairage, création de rangement et d'un espace de ressources documentaires ASL). Les ateliers de St Martin le Vinoux sont dispensés à la maison des associations Les Moaïs. La coordination de cette action est nomade (Mairie de SMLV, Maison des Moaïs, Centre de Ressource).
Avoir un lieu dédié aux ateliers de français et à leur coordination est fondamental pour leur bon déroulement. La présence de la coordinatrice 3 à 4 jours par semaine dans les locaux représente un atout car elle permet un meilleur suivi des personnes, apprenants comme intervenants bénévoles.

5.9__Les partenaires internes et externes de l'action

Au sein de l'ODTI, les coordinatrices travaillent en collaboration avec la secrétaire d'accueil, qui relaie les informations et centralisent les appels; l'éducateur spécialisé pour le suivi des personnes hébergées dans le dispositif CHRS ; la comptable et l'assistante de direction pour la partie comptabilité analytique et RH.
Les ASL de l'ODTI font partie intégrante du réseau ASL de l'agglomération, animé par IRIS - IREPS (Isère Relais Illettrisme). Les professionnelles d'IRIS proposent des temps de formation aux bénévoles des ASL de l'agglomération et animent des temps de coordination et des groupes de travail sur des questions diverses. De plus, une des coordinatrices est membre du groupe développeur de la plateforme de formation La Manufacture Andragogique et réalise chaque année une à 2 formations.
Cette année encore, la coordinatrice a maintenu les partenariats avec les structures sociales. Ainsi, nous avons une convention spécifique ASL au CHRS/ CAI Henri Tarze. Via ces partenariats, nous visions une meilleure assiduité et implication, afin de permettre aux personnes apprenantes de participer dans les meilleures conditions.
On constate un réel besoin pour les professionnels d'échanger sur leurs suivis, de recevoir des conseils et des outils pour accompagner des personnes allophones lorsque le niveau de français empêche la relation éducative de s'installer. Comment diagnostiquer les besoins et les attentes d'une personne lorsque le français vient à manquer ? Comment créer la relation éducative sans un univers linguistique en commun ? Comment s'articulent la politique linguistique nationale et l'offre locale ? Quelles sont les options en termes de formation à la disposition des personnes ? Une formation/sensibilisation répondant aux diverses interrogations de ces professionnels de terrain serait pertinente.

Nous continuons également à travailler avec l'UGA et le département FLES. Une des formatrices participe à la formation des étudiants FLES dans le domaine de la formation linguistique des migrants. 2 étudiantes ont réalisé leur UE Engagement Etudiant dans notre association.

5.10_Projet de convention globale avec le CCAS de Grenoble

Nous sommes en train de mettre en place une ASL dans le dispositif d'hébergement SHA du CCAS de Grenoble au Rondeau à Grenoble. Le dispositif SHA du CCAS de Grenoble héberge près de 200 personnes réparties selon différents types d'hébergement. Hôtel, Site du Rondeau (chalets), environ 120

adultes, allophones, aux profils linguistique et social divers vivent soit en dispositif Hôtel ré parti dans la ville, soit sur le site du Village du Rondeau.
Une quinzaine de professionnel.le.s travaille auprès de ces personnes : Travailleurs sociaux, TISF, Secrétaires, Agents d'accueil, Coordinateurs techniques, Coordinateur de l'action social, Chef de service. Un service civique Ville de Grenoble sera également sur site de janvier à juin 2020. Des cours de français étaient dispensés ces dernières années par une formatrice FLE. Ces cours rencontraient un succès notable, une fois la coordination, la mobilisation et le travail de relais réalisés.
Actuellement, aucun atelier n'est proposé sur le Site du Village du Rondeau. Une forte demande a été notée de la part des professionnel.le.s (en relais des personnes hébergées). Le dispositif SHA est en restructuration, de nombreux projets sont en pause et devraient être reconduits dans les mois futurs. Au village du Rondeau, les personnes ont des profils individuels hétérogènes, bien que présentant des caractéristiques communes : pour la plupart peu ou pas scolarisées en langue maternelle, elles appartiennent aux communautés nomades de l'Est de l'Europe. Elles sont plurilingues. Elles entretiennent un lien langagier oral plutôt qu'écrit. Elles sont parents d'enfants scolarisés en France et sont à cet instant sédentarisées sur la commune de Grenoble. L'organisation familiale est relativement genrée : les femmes s'occupent de l'intérieur, les hommes de l'extérieur ; les hommes hébergés travaillent et ont capitalisé différentes expériences professionnelles. Toutes ces personnes sont en demande de progrès en français dans un objectif d'autonomie sociale et pragmatique. Les personnes hébergées au Village se côtoient chaque jour, plus dans la complicité et que dans la rivalité. Hébergées dans les dispositifs extérieurs, les personnes accueillies ont des profils étrangers plus divers. Elles ne se rencontrent pas ou très peu. Elles viennent pour certaines tâches sociales au Village du Rondeau.
Une réunion de travail a été réalisée en janvier 2020 a fixé le montage de l'action pour la rentrée 2020.

Ce projet nous motive particulièrement car les besoins sociolinguistiques sont importants et nous sommes convaincues de l'adéquation de notre démarche ASL à ce type de besoins. Cependant, nous nourrissons également quelques inquiétudes quant aux moyens humains nécessaires. Le recrutement d'une nouvelle coordinatrice a répondu à une augmentation notable de la demande ASL. 1,3 etp de coordination et de formation pour la gestion actuelle du service ASL est raisonnable. Toutefois, cette même répartition en ETP ne tiendra plus si l'on décide de monter une nouvelle action au SHA et nous risquons de tomber dans les mêmes écueils qui ont mené aux difficultés rencontrées en 2019. La question d'augmenter le temps de travail de la deuxième coordinatrice se pose. Nous y reviendrons dans la partie d'analyse financière.

5.11 Gestion du confinement

Le centre de ressources et les ASL ont fermé dès le lundi 16 mars et cela pour une durée indéterminée. Comme nombreuses personnes, nous avons dû réinventer notre façon d'intervenir auprès de nos publics. Evidemment, les contraintes personnelles sont nombreuses et nous devons adapter nos objectifs à la situation inédite. Ainsi, nous avons :

- Réalisé une liste des personnes que nous savons isolées socialement
- Réalisé des groupes whatsapp par niveau en français
- Listé les personnes qui n'ont pas internet
- Appelé une grande majorité des bénévoles

Nous suivons les apprenant.e.s volontaires de continuer leur apprentissage du français avec nous.

Plusieurs objectifs ont été cernés :

- Lutter contre l'isolement des personnes déjà fragilisées par le parcours migratoire.
- Maintenir un niveau seuil en français
- Informer les personnes et lutter contre tout forme de désinformation et d'intox

Une fiche sur les modalités d'accompagnement pédagogique asynchrone et distanciée est en cours de création.

5.12_ Finalité, organisation, problématiques et remédiation

L'année 2019 a été une année particulière puisque la coordinatrice en place a été absente 3 mois puis en mi-temps thérapeutique durant 6 mois. La stagiaire recrutée par la suite a assuré seule la continuité du service, grâce à l'implication des bénévoles, la compréhension des apprenant.e.s et les conseils

asynchrones et distanciés de la coordinatrice. Cette période particulière a mis en lumière un ensemble de décisions à prendre afin de rendre pérenne ce service historique de l'ODTI dont celles qui suivent :

- Limiter au nombre de 180 les entretiens d'inscriptions afin de permettre un suivi individuel plus performant
- Mettre en place un café du Monde afin de proposer une réponse pédagogique aux personnes non inscrites dans nos ASL
- Consolider financièrement l'ASL de Grenoble
- Modifier l'offre ASL de SMLV afin qu'elle soit plus adaptée à la spécificité du territoire

Cependant, la réalité de terrain est tout autre : les besoins et les attentes du publics sont important et chaque année, c'est toujours plus de personnes qui poussent la porte des structures porteuses d'ASL, nous confrontant à notre (in)capacité à dire NON, nous interrogeant sur la nécessité d'un meilleur accompagnement individuel.

Côté financement, le portefeuille ASL à la Métro et à la DDCS s'est réorganisé. Une évaluation des actions sociolinguistiques financées par la Métro a été réalisée par leur service mettant en lumière la logistique administrative, financière et pédagogique de notre travail. Ce travail nous a permis d'aborder des questions fondamentales, telles que le financement, les moyens humains, les attentes des financeurs, la reconnaissance de notre travail et les besoins auxquels nous répondons chaque jour. [13]

5.13 Les comptes analytiques de l'activité sur l'année civile 2019

Récapitulatif des subventions accordées en 2019 pour le service ASL de l'ODTI. Rappelons que lorsque que la coordinatrice a été recrutée, seules les subventions des ateliers de SMLV et des ateliers de Grenoble étaient accordées dans le cadre de Poliville. Depuis, d'autres projets ont été créés et soumis aux financeurs.

A noter :

- le BOP 104 nous a accordé un financement de 10 000€ au lieu de 4 800 € l'année précédente.
- Les financements publics atteignent donc 42 000€
- Le BAF a diminué et atteint 11 700€.

CHARGES	BILAN PREV 2019	PRODUITS	BILAN PREV 2019
60 ACHATS	955,15 €	70 VENTE DE PRODUITS	250,00 €
61 SERVICES EXTERNES	4 103,18 €	74 SUBVENTION D'EXPLOITATION	42 290,13 €
62 AUTRES SERVICES EXTERNES	2 409,45 €	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	82,52 €
63 IMPOTS ET TAXES	1 878,34 €	76 PRODUITS FINANCIERS	148,77 €
64 SALAIRES ET TRAITEMENTS	45 410,74 €	78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	815,69 €	79 TRANSFERTS DE CHARGES	562,85 €
68 DOTATIONS D'EXPLOITATION	450,00 €		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	**56 022,55 €**	**TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION**	**43 334,27 €**
		Résultat d'exploitation	**- 12 688,28 €**
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	399,91 €	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 413,39 €
TOTAL DES CHARGES	**56 422,46 €**	**TOTAL DES PRODUITS**	**44 747,66 €**
86 EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	*22 200,00 €*	*87 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE*	*22 200,00 €*
TOTAL DES CHARGES	***78 622,46 €***	***TOTAL DES PRODUITS***	***66 947,66 €***
Résultat de l'exercice - CAPACITE DE FINANCEMENT		**Résultat de l'exercice -BESOIN EN FINANCEMENT**	**- 11 674,80 €**

5.14 Recommandations : enjeux et défis

L'enjeu demeure ordinaire et commun à de nombreuses associations culturelles, sociales et sanitaires, qui font face à l'absence de subventions de fonctionnement au profit de subventions par projet :

Comment ne pas fragiliser notre service via la mise en place de nouveaux projets synonymes de nouveaux financements ?

D'autres enjeux centraux sont à prendre en compte et concernent tout le réseau ASL :

- La reconnaissance de notre spécificité
- Notre capacité à travailler ensemble
- L'équilibre à trouver entre ASL et cours de français classiques (Cf. article ASL rédigé par la coordinatrice, en annexe)

13 _ Se rapprocher du service ASL ou d'IRIS pour consulter le bilan de l'évaluation

6 - Pôle Santé Migrants

2019 PSM					
Charges			Produits		
60 Achats de marchandises	587,07	0,8	70 Production de biens et services	544,50	0,9
61 Autres achats	4190,71	6,0	74 Subventions d'exploitation	61872,67	98,0
62 Charges externes	3860,33	5,5	75 Autres produits	103,47	0,2
63 Taxes sur les salaires	2347,98	3,4	78 Reprises provisions réparations	0,00	0,0
64 Salaires traitements et charges sociales	56188,02	80,3	79 Transferts de charges	582,90	0,9
65 Autres charges	289,45	0,4			
68 Dotations	2517,30	3,6			
Total des charges d'exploitation	69980,86	100,0	Total des produits d'expoitation	63103,54	100
Résultat d'exploitation			Résultat d'exploitation	6877,32	
67 Charges exceptionnelles	2907,4	4,0	76 Autres produits de gestion	185,94	0,3
			77 Produits sur exercices antérieurs		0
Total des charges	72888,26		Total des produits	63289,48	
Résultat de l'exercice, C de F			Résultat de l'exercice, B de F	9598,78	

6.1Pôle Santé Migrants Psychologie_

2019 PSM PSY					
Charges			Produits		
60 Achats de marchandises	287,23	0,7	70 Production de biens et services	544,50	1,6
61 Autres achats	2480,96	5,9	74 Subventions d'exploitation	32387,60	97,2
62 Charges externes	2316,24	5,5	75 Autres produits	61,89	0,2
63 Taxes sur les salaires	1408,79	3,4	78 Reprises provisions réparations	0,00	0,0
64 Salaires traitements et charges sociales	33672,20	80,6	79 Transferts de charges	338,79	1,0
65 Autres charges	163,39	0,4			
68 Dotations	1453,34	3,5			
Total des charges d'exploitation	41782,15	100,0	Total des produits d'expoitation	33332,78	100
Résultat d'exploitation			Résultat d'exploitation	8449,37	
67 Charges exceptionnelles	1689,86	3,9	76 Autres produits de gestion	111,57	0,3
			77 Produits sur exercices antérieurs	815,98	2,4
Total des charges	43472,01		Total des produits	34260,33	
Résultat de l'exercice, C de F			Résultat de l'exercice, B de F	9211,68	

6.11 Accès au soutien psychologique

Le soutien psychologique, en arabe et/ou en anglais, pour les étrangers semble efficace dans la prévention d'un certain nombre de mal-être et de passages à l'acte (dépression, suicide, errance, violence). Les personnes accompagnées et écoutées dans leur langue d'origine peuvent ensuite, plus facilement se rapprocher des structures de droit commun, capables de les aider et de s'occuper de leur « santé globale ».

Les services médico-sociaux, juridiques, les chargés de l'insertion professionnelle et autres services de droit commun ont repéré les besoins de personnes d'origine étrangère, au niveau d'une médiation interculturelle. En effet, les personnes qui viennent d'arriver en Isère et celles qui y sont depuis un certain temps, peuvent avoir des difficultés de communication avec les services publics.

Une aide à la pratique professionnelle des intervenants médico-sociaux quant à leur questionnement relatif aux patients(es) étrangers(es) dans le « va-et-vient » entre les deux pays, dans un « ici et ailleurs » et ses conséquences psychologiques.

- **Les lieux de l'activité**

Le dispositif d'écoute a reçu une centaine de personnes en 2019 : 70 bénéficiaires (origine maghrébine, du Moyen Orient, africaine subsaharienne et Corne de l'Afrique, etc.) avec 5 à 6 séances individuelles en moyenne par an. La proportion des personnes rencontrées est stable depuis plusieurs années. Les femmes qui consultent représentent 40% du public. Par ailleurs, le psychologue a rencontré une vingtaine d'intervenants sociaux (mairies, Conseil Départemental, centres sociaux, services de suite et d'accompagnement, etc.). Les consultations se passent dans le bureau du psychologue, dans les locaux associatifs où il reçoit les patients ainsi que les professionnels du travail social qui ont besoin d'un recul sur leur pratique. Il peut se rendre sur sites (centres hébergement, centres sociaux, centre médico-psychologique, Centre d'Accueil Intercommunal, etc.) à la demande des patients ou des professionnels.

Le psychologue participe au projet d'établissement dans une approche intégrée et communautaire. En tant que responsable du Pôle Santé Migrants, il est amené à se coordonner avec les autres services, notamment le Pôle Social Logement, y compris le CHRS.

Le psychologue se concerte avec l'infirmière de l'ODTI, quand il s'agit d'un suivi médical. Pour ces publics en précarité, la place du corps et le « capital santé » sont souvent « oubliés ». En lien avec les autres pôles, l'infirmière propose une rencontre à l'entrée du résident dans l'établissement. Par ailleurs, le psychologue peut être sollicité par le responsable du Pôle Juridique Ressources afin d'aider les personnes en situation de difficulté juridique.

Pour le psychologue, l'approche intégrée répond depuis toujours à la dynamique de l'intégration psyché-soma, au sein d'un environnement donné. Il s'agit donc de repérer le niveau de la demande formulée par le patient. Dans un second temps, nous apprenons à construire les liens avec les autres dimensions de l'aide apportée par les autres intervenants de l'ODTI. Le bénéficiaire est mieux pris en considération. Il se sent respecté dans cette approche globale. L'efficacité de l'accueil et les processus de coproduction de projets d'insertion en bénéficient grandement. Une des difficultés rencontrées par le psychologue est le relais vers des intervenants qui ne sont pas formées à l'approche interculturelle ; elle est atténuée aujourd'hui grâce à la constitution progressive d'un réseau de professionnels à qui on demande la pratique de leurs langues originelles, pour une médiation linguistique opérante.

- **Les gens**

Les publics accueillis peuvent être des jeunes adultes issus de l'immigration, de retour en France où ils sont nés, des demandeurs d'asile, des réfugiés statutaires, des travailleurs immigrés en rupture d'insertion et/ou n'ayant pas suivi l'évolution technique des moyens de production, surtout en période de crise économique. Il y a aussi des hommes exclus de leur foyer conjugal, des couples, que l'on peut considérer comme mixtes, ou binationaux, car l'un des deux est né en France, des jeunes femmes suite à un « mariage arrangé », ou encore des mamans avec une demande de soutien pour leur enfant.
Les travailleurs sociaux rencontrent le psychologue avec ou sans le bénéficiaire d'origine étrangère, pour une atténuation des difficultés relationnelles ou interculturelles. Dans cette Aide à la Relation d'Aide, l'intermédiation explicite les attendus du travailleur social au regard du ou des projets du patient étranger.
Le focus est davantage accentué ces dernières années sur le profil des réfugiés récemment régularisés ou en voie de l'être. En effet, ces demandeurs d'asile vivent une attente « terrible », ou terrifiante à l'idée qu'ils ne soient pas reconnus par les autorités françaises. Les recevoir, les écouter et les soutenir dans l'attente de leur régularisation de séjour est déjà un accueil « humanisant ».

- **Les institutions**

Le psychologue anime des groupes d'apprenants en français sur la dimension psychologique des situations migratoires. Dans un deuxième temps, il oriente vers des psychologues du droit commun (psychiatres privés et publics, CMP, CMPP, PARI, associations de lutte contre l'isolement, Couple et Famille de l'Isère, etc.).
L'intervention du psychologue se fait grâce à une inscription dans le réseau médico-social du dispositif RSA. Agréé dans ce cadre, il reçoit des patients étrangers arabophones et anglophones. Il coanime avec le référent social du Département les Groupes Ressources (GR), à un rythme trimestriel et délocalisé au niveau des SLS, Service Local de Solidarité.
Le psychologue peut aussi aider un intervenant social, médical ou paramédical à éclairer sa relation à l'usager migrant. Avec des entretiens (2 ou 3), il permet aux services médico- sociaux, scolaires et juridiques de prendre en compte la dimension culturelle de l'usager. Le professionnel ainsi aidé, peut être amené à prendre du recul sur sa pratique et être invité à évoquer des parties de lui-même où il est concerné dans cette relation à l'étranger. Certains professionnels peuvent échanger avec le « psychologue des deux cultures » de la pertinence et de l'opportunité de leurs interventions.
Passons en revue les partenariats externes avec lesquels le psychologue est en relation directe ou indirecte, de manière ponctuelle ou régulière. Cette liste n'est pas exhaustive et peut changer d'une année sur l'autre.
CAI : Centre Accueil Intercommunal, Centre d'hébergement géré par le CCAS de Grenoble, le Département et la DDCS.
SIAO : Service insertion Accueil Orientation géré par la Fondation Boissel et géré par la DDCS et le Département.
DDS : Direction Développement Social du Conseil Départemental, incluant le dispositif du RSA.
FTM : Foyer de Travailleurs Migrants, Centre d'Hébergement d'Adoma sur Echirolles, Fontaine, Grenoble, Seyssinet-Pariset, Pont de Claix, ...
ELMPP : Equipe de Liaison Mobile Précarité Psychiatrie géré par le CHAI de Saint Egrève,
APASE : Association Prévention Accompagnement Socio-éducatif
SPIP : Service Pénitentiaire de Probation et d'insertion de la prison de Varces, à Echirolles.
SATIS : Structure d'accompagnement des personnes en précarité, gérée par le CCAS de Grenoble
SLS : Service Local de Solidarité à la rue de New York, à Grenoble, TAG Territoire et ceux de l'agglomération grenobloise.
CMP et CMPP : Centre Médico-psychologique et Centre Médico-Psychopédagogique de Grenoble
CHAI : Centre Hospitalier Alpes Isère de Saint Egrève.
Auto entreprise de Santé : coordonne les dispositifs des lieux d'écoute des psychologues sur Grenoble et agglomération, avec le soutien de la Métro.
Association « La Relève » : sur Grenoble et Echirolles
SIE :Service Initiative Emploi de Grenoble pour les plus de 26 ans.
CSRA : Comité Soutien des Réfugiés Algériens de l'Isère
ASALI : Association Soutien Algériens de l'Isère
Association La Halte
Association AREPI
Association APARDAP Association de Parrainage Républicain des Demandeurs d'Asile, en Isère
Association ADA : Accueil des Demandeurs d'Asile
Association La Sauvegarde
Association ALTHEA : logement transitoire
Association Recherches et Rencontres, lutte contre l'isolement
CPG : Collège de Psychiatrie Grenoblois
CLSM : Comité Local de santé Mentale de Grenoble
CPCI: Collège des Psychologues Cliniciens de l'Isère

6.12 Personnel salarié et bénévole

Le psychologue occupe 40% de son temps de travail à ce secteur d'activité, plus deux heures mensuelles avec le président directeur bénévole de l'association ODTI, et d'une heure mensuelle avec le service gestion de l'ODTI. Par ailleurs, il bénéficie d'une supervision mensuelle avec un psychanalyste en libéral.
Le psychologue ouvre la possibilité à des étudiants en psychologie de rencontrer des personnes d'origine étrangère. Il s'agit de donner l'opportunité aux parties en présence d'avoir un espace de paroles et d'échange. Par ailleurs, le psychologue peut facturer des prestations quand il intervient auprès de

structures qui ne sont pas prévues dans le cahier des charges signées avec les instituions qui financent son activité (ARS, DDCS, Metro Politique de la Ville, Conseil départemental et autres communes de Grenoble, par exemple.)

6.2__Les comptes analytiques de l'activité

En 2019, les ressources de ce secteur s'élèvent à 40400 euros en mobilisant 0,40 ETP. Le service n'est pas à l'équilibre (besoin de financement), la subvention du Service Insertion du Conseil Départemental n'augmentant toujours pas alors qu'il existe une demande croissante de personnes ayant été récemment régularisées (demandeurs d'asile). En effet, les réfugiés ayant connu des trajectoires traumatiques et compliquées ont urgemment besoin de « déposer leurs valises » avec ce qu'ils ont vécu antérieurement, avant de se trouver en sécurité en France. Certes, leurs droits sociaux sont ouverts en tant que bénéficiaires du RSA, mais il est urgent de leur proposer un espace de paroles et d'écoute. Or, la subvention allouée reste insuffisante par rapport à la demande. Si le Conseil Départemental est dans une optique de l'insertion, alors un réfugié qui a évoqué son parcours difficile peut devenir facilement « insérable ». Pour 2020, cette subvention est reconduite à l'identique.

Il n'est pas prévu de participation financière car les patient-es reçu-es par le psychologue sont des citoyens à faibles revenus, souvent bénéficiaires des minimas sociaux. Quand une personne d'origine étrangère se présente et qu'elle a les revenus nécessaires et sait s'exprimer correctement en français, le psychologue la renvoie vers les dispositifs de droit commun, (psychiatre et psychologue en libéral, etc.). Il répond aussi au cahier des charges, où il est précisé que les patients reçus sont en précarité.

Le nombre de professionnels en contact avec les publics migrants et qui font appel aux services du psychologue interculturel fait partie des critères d'évaluation retenu par l'ARS, Agence Régionale de Santé.

La présentation financière ci-dessus concerne uniquement le soutien en direction des patient-es qui sont extérieurs(es) de la résidence Noredine Hadj Hamar. En effet, les résidents, les hommes du CHRS ainsi que les hommes âgés, les hôteliers qui ont besoin de rencontrer le psychologue relèvent du budget du CHRS et du budget général de l'ODTI.

6.3__Les recommandations

Nous avons toujours le souci de chercher à relayer auprès d'intervenants parlant d'autres langues, avec le recours possible d'un médiateur, d'un traducteur pour un service d'interprétariat (ligne téléphonique Inter Services Migrants, par exemple).

Les patients hébergés à l'ODTI et en extramuros sont plus lourds à prendre en charge car leurs troubles relèvent d'un accompagnement médico-psychologique, dans un contexte interculturel. Le psychologue de l'ODTI s'adjoint le service de psychiatres parlant des langues étrangères afin d'accompagner la sédation médicale des symptômes émotionnels et comportementaux ; cette démarche permet au psychologue de continuer la prise en charge verbale.

L'intégration de la fonction du psychologue en direction des résidents de l'ODTI, où il existe aujourd'hui une vingtaine de nationalités, se déroule en interne, avec les collègues. Le psychologue prend en compte la dynamique personnelle du résident et la partage avec les professionnels concernés de l'ODTI, en respectant la « charte des bonnes pratiques ».

De plus, la non prise en compte du vieillissement des migrants, de leur santé physique et mentale par la Maison de l'Autonomie du Conseil départemental obère davantage ce secteur. Ces ex-travailleurs, aujourd'hui âgés, qui ont participé à la construction de Grenoble et de ses environs, n'ont pas eu souvent l'opportunité de s'exprimer. Ils auraient besoin d'être pris plus en considération, ne serait-ce que pour les aider à élaborer leur itinéraire de vie, leur récit de vie. L'ODTI n'est toujours pas entendue dans cette requête qui n'est pas récente, et maintes fois renouvelée auprès de la Maison de l'Autonomie.

Nous avons le souci d'inscrire l'ODTI, en tant communauté-territoire particulière, à l'amont et à l'aval dans une chaine de valeur, en contact avec les relais institutionnels et associatifs. Ces derniers peuvent faire appel aux prestations du psychologue à qui il est parfois, demandé de leur faire un retour, dans un deuxième temps. Nous chercherons à conventionner, autant que faire se peut, avec chacun de ces relais pour une meilleure traçabilité de notre partenariat.

bbbDe plus, l'arrivée conséquente des réfugiés ayant obtenu leur statut avec ouverture des droits sociaux peuvent donc bénéficier du soutien psychologique en raison de leur passé récent traumatique.

- Recherche de ressources additionnelles qui pourraient être trouvées dans le cadre d'animation et de formation compte tenu du savoir capitalisé sur ces publics depuis de longues années.
- Valorisation des savoirs faire, du savoir être en ce domaine.
- Préparer le départ à la retraite du psychologue et ses conséquences pour l'ODTI.

7- Pôle Santé Migrant. Services infirmiers et à la prévention. Les conseils diététiques et le rapport au corps

2019 PSM INFIRMERIE					
Charges			Produits		
60 Achats de marchandises	299.84	1.1	70 Production de biens et services	0	0.0
61 Autres achats	1709.75	6.1	74 Subventions d'exploitation	29485.07	99.0
62 Charges externes	1544.09	5.5	75 Autres produits	41.58	0.1
63 Taxes sur les salaires	939.19	3.3	78 Reprises provisions réparations	0	0.0
64 Salaires traitements et charges sociales	22515.82	79.8	79 Transferts de charges	244.11	0.8
65 Autres charges	126.06	0.4			
68 Dotations	1063.96	3.8			
Total des charges d'exploitation	28198.71	100.0	Total des produits d'exploitation	29770.76	100
Résultat d'exploitation	1572.05		Résultat d'exploitation	-1572.05	
67 Charges exceptionnelles	1217.54	4.1	76 Autres produits de gestion	74.37	0.2
			77 Produits sur exercices antérieurs	597.33	2.0
Total des charges	29416.25		Total des produits	30442.46	
Résultat de l'exercice, C de F	1026.21		Résultat de l'exercice, B de F		

7.1__La santé

Tout être humain est responsable de son « capital santé », charge à chacun, quand cela est possible, d'acquérir les connaissances nécessaires pour préserver ou améliorer son état de santé. L'infirmière insiste sur une bonne hygiène de vie (hygiène de lieu de vie, hygiène corporelle, vestimentaire, alimentaire). L'exercice physique reste au cœur des préconisations. Le corps a un langage et il revient à chacun de savoir décoder les messages d'alarme ainsi exprimés. Ensuite, il s'agit d'alerter le médecin, d'apprendre à en parler et ne pas hésiter à consulter. Les alarmes ne se déclenchent pas toujours ou ne sont pas toujours perceptibles, il s'agit donc pour les professionnels de faire attention au langage caché des patients analphabètes. L'accent est mis sur l'intérêt d'un suivi médical pour programmer des bilans, examens et tests de dépistage. Ces temps de parole interactifs, s'adressent aux publics de l'ODTI, tout âge confondu et en tenant compte du rapport au genre. Un des buts affichés est de faire de chacun un « médiateur potentiel » d'informations auprès de l'entourage direct ou éloigné. C'est un moyen de valoriser les personnes relais de l'information.
Selon la Charte d'Ottawa de 1986, la promotion de la santé a pour but de donner aux populations et aux individus « les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé, et d'améliorer celle-ci ». Ainsi, au sein de l'ODTI, l'infirmière a pour rôle d'apporter ces moyens à notre public afin qu'il puisse prendre le contrôle de sa santé malgré les obstacles que rencontre le patient ; comment l'aider à les surmonter pour qu'il puisse, in fine, maîtriser et améliorer sa santé.
Pour ce faire, l'infirmière à deux types d'actions :
En entretien individuel, elle coordonne les professionnels de santé autour du patient et dans le respect du parcours de soins. Ce moment permet également à l'infirmière de cerner les besoins du résident, faire un point sur ses problèmes de santé, ainsi que sur les recommandations de la HAS Haute Autorité à la Santé, relatives à la prévention, le dépistage et la vaccination.
Après avoir recueilli et cerné les besoins en santé de nos résidents(es), nous mettons en place des actions d'information, en groupe si possible. Nous cherchons à lui donner les clés pour améliorer son quotidien et préserver son capital santé. Ainsi, nous pouvons aborder divers sujets aussi bien la contraception, l'anatomie humaine, les addictions que l'entretien du logement, le lavage des mains et l'hygiène corporelle. Ces actions peuvent être animées avec un « expert » en fonction du thème abordé. Ainsi, l'infirmière cherche à autonomiser les résidents afin qu'ils puissent devenir maître de leur santé, accéder à un suivi médical permettant des bilans de santé réguliers et une prise en charge précoce de leur cursus médical.
Il s'agit de permettre au public précaire d'avoir un accès aux droits, aux informations et aux outils de prévention équivalents à celui d'un statut social plus aisé. L'infirmière défend une équité en termes de qualité de vie, du « bien vieillir » et d'accès aux soins de manière générale, œuvrant vers une santé holistique...

7.2 Les publics accueillis

Les diagnostics sanitaires sur le public de l'ODTI, réalisés par des étudiant-es infirmièr-es, ont mis en évidence les besoins en matière de prévention et d'éducation à la santé des publics accueillis à l'ODTI. Ce public, très diversifié, présente de réelles difficultés en matière d'accès aux dispositifs de santé, par manque de connaissances de leurs droits et des difficultés de compréhension de la langue française. Cette situation engendre une crainte de ne pas comprendre et de ne pas être compris. De ce fait, beaucoup de personnes vont attendre d'avoir un problème de santé majeur pour alerter les professionnels. Par ailleurs, on peut constater que bon nombre d'usagers ont des difficultés à respecter des règles basiques d'hygiène de vie ou de diététique. Par ailleurs, ils présentent souvent des conduites addictives.
Les activités du service infirmier concerne l'accueil, le soin, le conseil, le suivi, la prévention et la vigilance, la coordination avec d'autres salarié-es et bénévoles ; ces activités sont difficiles à mettre en œuvre notamment avec des publics qui ne parlent pas la langue dominante du pays d'accueil, parfois avec des populations illettrées et surtout des populations vieillissantes.
L'ODTI salarie une infirmière à 0.75 ETP qui dispose au sein du bâtiment d'un local équipé pour les premiers examens et les soins. En 2019, l'ODTI a signé une convention de partenariat avec l'AGECSA, Association de Gestion des Centres de Santé à Grenoble, qui a permis à de nouveaux arrivants d'avoir un médecin généraliste. Cet acquis facilite la prise en charge de nos résidents étrangers au regard de la démographie déclinante des médecins.
Le service infirmier est censé recevoir tous les publics accueillis dans la résidence. Ce n'est pas toujours le cas et un effort d'information est fait auprès d'eux avec obligation pour les primo-entrants de passer par tous les services, y compris le service infirmier.
En 2019, le service infirmier a accompagné une cinquantaine de personnes, vivant en Quartier Prioritaire de Politique de la Ville (QPV) Alma Très Cloitres, à Grenoble. Au moins 50% des personnes accompagnées par le service infirmier ont plus de 66 ans ; 20% ont entre 46 et 55 ans ; 10% ont 26-35 ans. 9/10 sont de nationalité non européenne ; plus de 8/10 sont des hommes, et plus de 8/10 vivent seuls. 7/10 de la file active ont des enfants qui souvent ne vivent pas avec eux, et certains sont au pays...
A l'entrée dans l'accompagnement, 4/10 des patients(es) ont plus de 2 obstacles pour l'accès à la santé. 3/10 en avaient un, 2/10 en avait aucun, 6% en avaient 3 et 2% en avaient plus de 5. Ces obstacles relèvent 8/10 d'un souci financier, pour 6/10 d'ordre psychoculturel, pour 3/10 d'ordre administratif ; pour 5%, le problème relève d'un blocage devant la complexité administrative de leurs situations.
On peut noter que 6/10 des patients ont une maîtrise suffisante du français pour prendre en charge leur santé. Plus de 3/10 ont une sécurité sociale seule 4/10 la CMUC, ou la CSS en 2020 ; 2/10 une mutuelle privée et seul 2% n'ont aucune couverture sociale. 5/10 sont retraités, 3/10 au RSA.
Les patients s'adressent directement à l'infirmerie, avec la consigne de la direction que tout nouveau résident est instamment invité à prendre contact avec l'infirmière. Les rencontres se déroulent à plus de 9/10 à l'infirmerie, à 4 % au domicile. La durée des rencontres fluctue entre 15 minutes (6/10 des entretiens)

et 45 minutes (2%). 4/10 des entretiens durent trente minutes. En moyenne 7 à 8 entretiens par personne suivie, 350 entretiens en 2019.
96% sont orientés vers le médecin généraliste, plus de la moitié vers à un médecin spécialiste, 1/3 sont orientés à l'hôpital et 1/5 vers des travailleurs sociaux.
Le suivi individuel peut durer entre 4 et 5 ans ; le plus long est de 11 ans, le plus court est de moins d'un an. A fin 2019, plus de 1/10 est toujours en patientèle, ½ est devenu « autonome », 1/10 ont quitté la résidence, 4% ne souhaite pas continuer et 2/10 sont « en veille » et 2 résidents sont décédés en 2019.

La construction du tableau de bord de « veille sanitaire » s'est poursuivie, accompagné de réunion au rythme de deux fois par mois avec l'équipe ODTI autour des personnes âgées suivies. Les intervenants paramédicaux du quartier Très Cloitres sont intégrés à la veille sanitaire. Le réseau socio-sanitaire s'est renforcé afin de répondre aux questions de non accès aux soins avec apport de réponses concrètes pour les migrants âgés, qu'ils soient résidents permanents ou effectuant le va-et-vient avec le pays d'origine.
En 2019 et depuis 3 ans, nous tenons à souligner la présence mensuelle d'une diététicienne auprès du public âgé et immigré, ainsi que d'ateliers d'Activité Physique Adaptée (APA) animés par un professionnel du sport adapté afin de permettre à ces patients de mobiliser leur corps en le redécouvrant et le respectant, (cf. plus haut). La prise en charge de l'intervention d'une diététicienne ainsi que la prestation de « Prescribouge» est possible grâce à la Conférence des financeurs dans le cadre du «Mieux et bien Vieillir », coordonné par le Conseil départemental.

7.3__Les comptes du secteur infirmier

Les ressources de ce secteur s'élevaient à 38520 euros en 2019 avec un besoin de financement de 14480 euros, 0,8 ETP étant affectés spécifiquement à ce service, l'infirmière émargeant sur d'autres secteurs. Les comptes sont déséquilibrés. Le financement prévisionnel du poste d'infirmière à 0,8 ETP n'est pas pris en charge sur une ressource particulière mais dégagé sur des financements autres (CHRS, financement de base, ville de Grenoble et surtout loyers). Deux raisons à cela : la sous-évaluation par les budgets publics de la situation sanitaire des réfugiés ainsi que la faible prise en compte de la question du vieillissement des migrants.
La bonne nouvelle est qu'en 2019, et dans le cadre de la Conférence des Financeurs relative aux institutions qui subventionnent les projets de la Santé et de l'Autonomie, le Conseil Départemental a accordé 16 000 euros afin d'améliorer l'état physique et psychologique des résidents âgés de plus de 60 ans. Des séances d'information médicale et de prévention sanitaire, de la marche à pied et de l'exercice physique sont organisés, ainsi que des moments de convivialité afin de lutter contre l'isolement. Cette ressource a été renouvelée pour 2020.
La moins bonne nouvelle est que l'ODTI n'a pas été retenu, dans le Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration des bénéficiaires de la protection internationale de Grenoble-Alpes Métropole. Cet appel à projet en Septembre 2019 inclut la santé dans ses différentes dimensions. Rappelons que nos statistiques internes relèvent jusqu'à 40 % de réfugiés parmi nos résidents.

7.31__Les professionnels

L'infirmière à 0.69 ETP a quitté l'ODTI en Octobre 2019 et une nouvelle infirmière a pris le relais en Janvier 2020 à 0,80 EPT pour continuer dans la médiation paramédicale en lien avec les professionnels de santé du quartier, les bénévoles et stagiaires infirmiers. Nous avons opté pour le passage de 0,7 ETP à 0.80 afin d'encourager l'infirmière à s'investir dans la durée, même si la hauteur des subsides alloués ne suit pas toujours. Notre projet est de lui proposer un temps plein, afin de la « fidéliser » pour peu que les financements suivent... En 2020, une demande de subvention sera renouvelée vers l'ARS pour la prise en charge des personnes précaires et vulnérables avec une médiation paramédicale. L'ODTI a reçu un avis défavorable quant à cette demande en 2019.

7.32_Les perspectives

La Stratégie Nationale de santé 2018-2020 est constituée de quatre axes :

1-Mettre en place une politique de promotion de la santé, incluant la prévention, dans tous les milieux et tout au long de la vie
2-Lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé
3-Garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des prises en charge
4-Innover pour transformer notre système de santé en réaffirmant la place des citoyens

Dans la perspective de nous inscrire dans ces axes, nous devons développer davantage les partenariats avec les associations et institutions spécialisées en prévention afin de les solliciter en fonction des besoins des résidents. Dans une enquête menée par une étudiante infirmière en 2019, deux actions de prévention collectives par an sont menées. L'infirmière travaillera en collaboration avec la diététicienne, l'intervenante APA, les médecins généralistes et spécialistes, etc.
Le Pops 38 a proposé de nous intégrer dans « les accompagnants en santé » de l'Isère. Le but de ces accompagnements en santé est de réduire les inégalités d'accès à la santé pour les personnes précaires. L'infirmière remplira donc le logiciel EPIDATA pour que ses données soient analysées avec celles des autres « accompagnants en santé » du département. Le Pops n'a plus les subvention pour assurer l'analyse des données… copie du mail du Pops : « ce mail pour vous tenir informés des éléments de restructuration de notre service. Suite aux priorités données par l'ARS, nous ne pourrons plus assurer la mission d'observatoire dont faisait partie l'évaluation des données d'accompagnement santé traitées par le logiciel Epidata. Ces données permettaient d'évaluer nos actions santé, mais aussi l'impact et les conditions de réussite de ce type d'action ». Cela permettait également d'en tirer des enseignements plus généraux sur les profils des personnes suivies, sur l'évolution en matière de droits en santé ou de

faire des focus sur des pathologies d'intérêt (tabac et BPCO, consommation d'alcool, maladies cardio-vasculaires...).
Afin de mieux coordonner la prise en charge des résidents avec les autres professionnels de santé, nous souhaitons développer les Dossiers Médicaux Partagés (outil de la CPAM depuis un an). Ces carnets de santé dématérialisés permettraient ainsi une meilleure transmission des informations médicales notamment pour les personnes ayant le plus de difficultés à s'exprimer en français.
L'utilisation des nouveaux outils de suivi de santé numérique s'inscrit dans l'innovation et les changements actuels de notre système de santé. Afin de mettre les « citoyens » au centre des dispositifs, les personnes auront la possibilité d'apprendre à utiliser ces outils avec les « permanences connectées » proposée par les volontaires en service civique.

De plus, nous souhaitons développer un outil informatique nous permettant d'avoir des statistiques plus précises sur l'activité infirmière de manière à mieux argumenter les demandes faites auprès des financeurs.
L'ODTI s'est équipé d'un défibrillateur. Les personnels de l'ODTI ont bénéficié d'un stage de formation à son utilisation. Par ailleurs, nous avons mis à disposition de préservatifs en libre-service en janvier 2020 dans la salle d'attente de l'ODTI et au Centre Ressources. Nous mettons en place sur la durée et la régularité des « cafés femmes santé ». Le 1er a eu lieu en février 2020. L'objectif étant de créer un lieu d'échange entre les femmes pour parler de la santé et avoir une parole libre sur les sujets souhaités. Nous menons un projet de confection de serviettes menstruelles lavables pour les résidentes afin de ne plus être touchées par la précarité menstruelle.
L'infirmière est également dans une optique de se former de manière régulière sur la conception d'actions de promotion de la santé, l'accès aux soins ainsi que sur les avancées médicales. En 2020, elle devrait participer à un colloque sur la tuberculose associée à la migration, à deux formations organisées par l'IREPS (concevoir un projet en promotion de la santé et les inégalités sociales de santé : les comprendre pour agir.) Elle participe également au groupe départemental des accompagnants en santé organisé plusieurs fois par an par le Pops qui permet de s'entretenir sur les problématiques rencontrées par tous les accompagnants de l'Isère, d'échanger sur les actualités concernant la santé ainsi que de créer du réseau entre les différentes associations et structures qui y participent.

Ainsi, les services mis en œuvre reposent aussi sur une sollicitation des partenaires du réseau santé. Ils mettent à la disposition des publics de l'ODTI des compétences en fonction des thèmes abordés (VIH, diabète, cancer, tuberculose, addictions, etc.). Sans être exhaustif dans le recensement, des collaborations ont été nouées avec le Centre de Prévention des Alpes, l'ODLC, le réseau Prométhée rattaché au CHU, le réseau POPS, les différents Centres de soins et de suivis en addictologie, les Centres de Santé, la Maison Des Habitants, les Petits Frères des Pauvres, les infirmiers libéraux. Nous utilisons certains de leurs outils comme les formations, les bilans de santé, ...

Perspectives : Faire avec l'hôte

1 - Recommandations générales

1.1 Un contexte changé

1.2 Cinquante ans quasiment après sa création, l'ODTI poursuit ses missions fixées à une époque où une ouverture du pays et de l'Europe sur le monde était souhaitée (fin du régime d'économie fermée, montée en puissance de l'Union européenne, croissance du tourisme international). Ses missions visaient **la reconnaissance de la place occupée et du rôle joué** depuis des décennies par les migrants dans le développement de l'Europe après avoir, peuples colonisés, participé en première ligne à sa libération du joug nazi. Si les missions de l'ODTI restent aujourd'hui les mêmes, le contexte a profondément changé. L'heure est partout depuis plus d'une décennie à des idéologies qui prônent **le repli sur soi, voire la fermeture au monde**, des idéologies auxquelles les opinions sont malheureusement particulièrement sensibles.

1.3 Les dynamiques migratoires

Face aux impasses vers lesquelles ces idéologies conduisent, il apparaît de plus en plus nécessaire de réaffirmer les missions initiales d'établissements comme l'ODTI et d'essayer de **convaincre les opinions publiques** de leur bien fondé en mettant l'accent sur ce qu'ont apporté et apportent toujours les migrant-es et les diasporas aux pays européens, en tous les domaines économiques et socio-démographiques et notamment dans celui des métissages culturels, un facteur majeur de créativité et d'enrichissement mutuel (voir l'appel de l'ODTI lancé le 1er janvier 2017). A l'heure où les pays européens connaissent aussi des phénomènes d'émigration de leurs enfants vers d'autres contrées (un mouvement quasi-inconnu jusqu'alors en France), il n'est pas sans intérêt d'explorer toutes **les facettes de ces dynamiques migratoires** et de tirer parti de nos connaissances et de notre savoir-faire de pays d'accueil.

1.4 Immigrations et émigrations

Au moment du basculement du «centre» du monde vers d'autres continents, Asie et qui sait, Afrique dans un jour prochain, il est sans doute temps de revisiter nos conceptions du développement, sans doute en profitant de ce que **représentent comme perspectives les migrant-es et les diasporas francophones**. Au lieu de penser les migrations comme une charge pour les pays de la vieille Europe, il est sans doute temps, à partir de projets élaborés ici, dans les **territoires-refuges des villes européennes,** de penser ce que pourrait être là-bas, ces **territoires-tremplins d'un nouveau développement plus soutenable**. A travers ses activités passées et actuelles, l'ODTI peut modestement y contribuer.

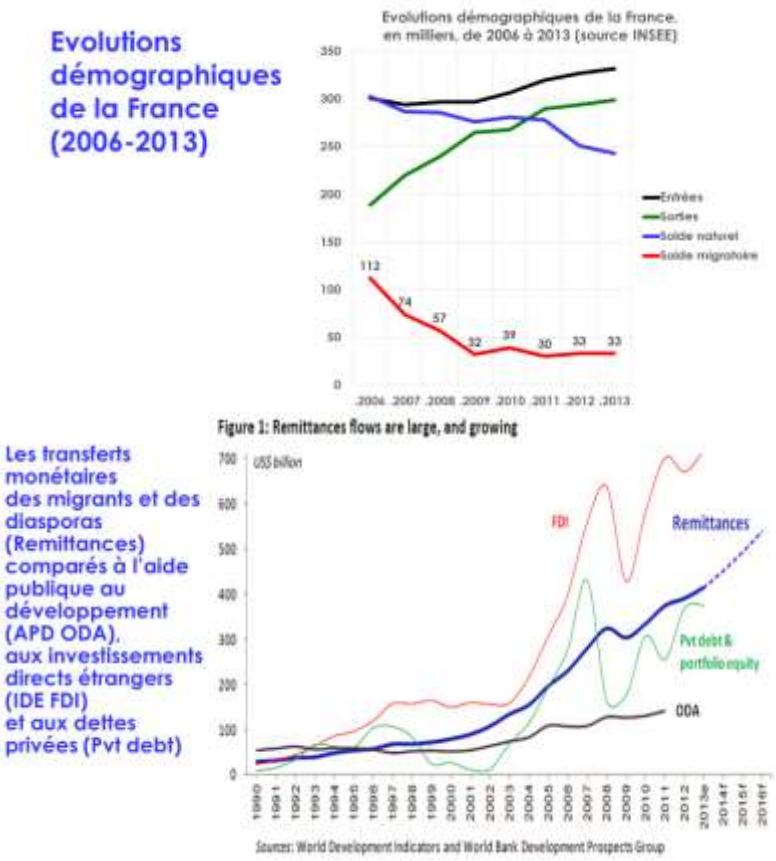

1.5 Convaincre et reconquérir les opinions publiques

Face aux impasses vers lesquelles ces idéologies conduisent, il apparaît de plus en plus nécessaire de réaffirmer les missions initiales d'établissements comme l'ODTI et d'essayer de **convaincre les opinions publiques** de leur bien fondé en mettant l'accent sur ce qu'ont apporté et apportent toujours les migrant-es et les diasporas aux pays européens en tous les domaines et notamment dans celui des métissages culturels, un facteur majeur de créativité et d'enrichissement (voir l'appel de l'ODTI lancé le 1er janvier 2017). A l'heure où les pays européens connaissent aussi des phénomènes d'émigration de leurs enfants vers d'autres contrées (un mouvement quasi-inconnu jusqu'ici en France), il n'est pas sans intérêt d'explorer toutes **les facettes de ces dynamiques migratoires** et de tirer parti de nos connaissances et de notre savoir-faire de pays d'accueil.

1.6 Revisiter nos conceptions du développement

Au moment du basculement du «centre» du monde vers d'autres continents, Asie et qui sait, Afrique, il est sans doute temps de **revisiter nos conceptions du développement**, sans doute en profitant de ce que **représentent comme perspectives les migrant-es et les diasporas francophones**. Au lieu de penser les migrations comme une charge pour les pays de la vieille Europe, il est sans doute temps, à partir de projets élaborés ici, dans les **territoires-refuges des villes européennes,** ce que pourrait être là-bas, ces **territoires-tremplins** d'un nouveau développement plus soutenable. A travers ses activités passées et actuelles, l'ODTI peut modestement y contribuer.

1.7 L'ODTI, un refuge et un tremplin pour les migrant-es

Rappelons, enfin, que le CHRS et la résidence sociale de l'ODTI ne sont pas des établissements comme les autres CHRS et résidences sociales de la région rurbaine grenobloise, notamment compte tenu des publics qui y sont accueillis, essentiellement des migrant-es ou des populations issues de l'immigration, **des populations de plus en plus fragilisées** car vers l'ODTI convergent désormais toutes celles et tous ceux qu'accueillaient, hier, les établissements spécialisés (hôpitaux, hôpitaux psychiatriques, établissements pour personnes vieillissantes handicapées, jeunes en ruptures relationnelles et familiales) qui ont tendance, aujourd'hui, à se fermer à ces publics. Aux fragilités économiques de ces publics s'ajoutent donc des fragilités d'un autre ordre, de type discriminatoire ainsi que celles liées à la localisation de l'ODTI en plein milieu d'un quartier où prolifèrent les trafics de stupéfiants, y compris au sein de notre établissement devenu **un coffee-shop-hôtel de fait**. Vis-à-vis de ces publics, l'ODTI ne bénéficie pas d'un traitement financier exceptionnel avec majoration de ses subsides. Bien au contraire ! **Il n'est pas une année sans que nous voyions fondre ou supprimer des subventions** que nous recevions jusqu'ici. Cela a été le cas encore en 2016 avec la suppression de la subvention de fonctionnement du Conseil départemental de l'Isère. Rappelons qu'en 13 ans, de 2003 à 2016, l'ODTI a vu **disparaître la moitié de ses subventions qui sont ainsi passées de 926 000 à 474 000 €.** La DDCS y a contribué pour sa part ! Qui dit mieux ! Nous sommes toujours en vie ! Il faut être performant pour néanmoins s'en sortir.

1.8 L'ODTI, un établissement d'expérimentation des nouvelles politiques publiques ?

La DDCS a contribué à ce mouvement en réduisant notre dotation globale de fonctionnement et en nous attribuant un des plus faibles financements de tous les CHRS du département de l'Isère. Qu'est-ce

qui nous vaut un tel traitement ? Peut-être d'être spécialisé dans le logement des immigré-es, femmes, hommes et enfants ? Serait une mesure discriminatoire. A moins qu'il s'agisse de mesures délibérées pour nous contraindre à innover ? Il serait alors bien que nos **manières de faire avec** cette difficile réalité (redressement judiciaire, précarisation sociale accrue et ressources moindres) soient enfin reconnues comme d'excellentes pratiques à valoriser et à généraliser. Les publics que nous accueillons représentent aussi un potentiel de ressources et de créativité non négligeables à l'heure où nos pays de la vieille Europe recherchent un nouveau souffle. A l'heure où la préfecture de l'Isère, suite à une évaluation externe du CHRS de l'ODTI en 2015, vient en janvier 2017 de reconduire notre agrément pour... 15 ans. Il serait bien que les diverses administrations de l'Etat et celles des autorités territoriales soient à l'unisson.

1.9 impératif : se former aux nouveaux enjeux !

Ces recommandations générales et celles qui vont suivre constituent autant de matières à développer dans le cadre d'un plan de formation interne au sein de l'ODTI. Trois axes semblent devoir retenir notre attention :

- la formation à **la maitrise du monde économique** dans lequel baigne notre établissement (formation à la gestion, à la comptabilité et au management d'entreprise dans une réalité inscrite dans des chaines de valeurs internationalisées),
- la connaissance approfondit de notre domaine d'activité, à savoir **le monde des migrations et des diasporas,**
- et enfin, une formation **au travail, à l'organisation et au développement communautaire** susceptible de nous donner des outils pour coproduire avec les publics que nous recevons dans une perspective d'économie coopérative.

L'ODTI est une communauté-territoire particulière. Rappel. Afin de pouvoir penser le futur, nous devons considérer les divers établissements et entreprises tel que l'ODTI comme **des communautés-territoires** particulières reposant sur trois composantes essentielles qui renvoient aux éléments structurant le développement soutenable à savoir : **des lieux (environnement), des gens et du genre (le social)** et **des institutions (l'économique et le politique)** dont les gens se dotent et qui parfois s'imposent à eux pour réguler les rapports complexes entre eux, aux lieux et aux institutions. L'intégration de ces composantes fabrique une **atmosphère** particulière, une **culture** qui, bonne ou mauvaise, conditionne la vie de ces entités, leurs projets, leurs productions et leurs réalisations. L'enjeu pour l'ODTI est de faire, grâce à ces recommandations, que cette atmosphère au sein de la communauté-territoire soit la meilleure qui soit.

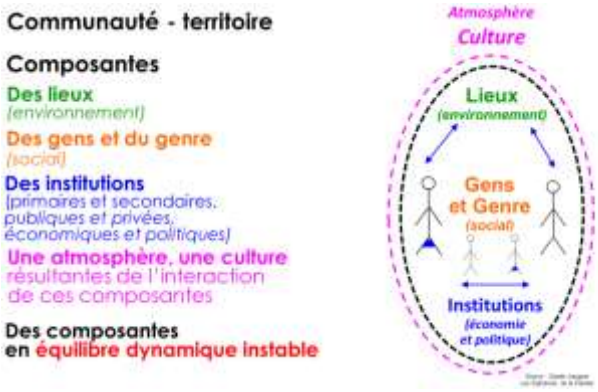

1.10 Un modèle économique réinventé

Pour cela, nous devons particulièrement insister sur le fonctionnement des institutions, et notamment sur la principale d'entre elle, l'institution économique qui conditionne la vie des gens au quotidien en articulant plusieurs régimes (voir schéma ci-dessous). Ce modèle nous a été suggéré par des chefs de village maliens au cours de longs séjours de coopération en matière de développement dans les années quatre-vingt-dix, un modèle que nous avons adapté à nos contrées européennes.

Il repose sur l'économie émergée, celle qui est retenue pour calculer le PIB et établir nos bilans comptables qui font appel à deux régimes :

- **l'économie marchande** et les échanges monétaires, un régime qui occupe de plus en plus de place à l'ODTI comme dans toutes les entreprises dites du travail social,
- **l'économie de redistribution** (subventions, contributions), souvent en régression.

Ces deux régimes économiques ne sont pas les seuls et d'autres, négligés, immergés, jouent un rôle particulièrement important pour les gens reçus dans nos établissements :

- **l'économie domestique** celle maîtrisée directement par les publics accueillis qui fonctionne sur le principe de l'autonomie,
- **l'économie sociale, solidaire et communautaire** qui repose sur le bénévolat, le volontariat et l'économie coopérative, dont le principe est la réciprocité,
- enfin **l'économie de braconnage**, celle des trafics de produits et des tombés du camion tenus par les dealers mais aussi celle de la délinquance en col blanc basée sur les principes de survie et de prédation.

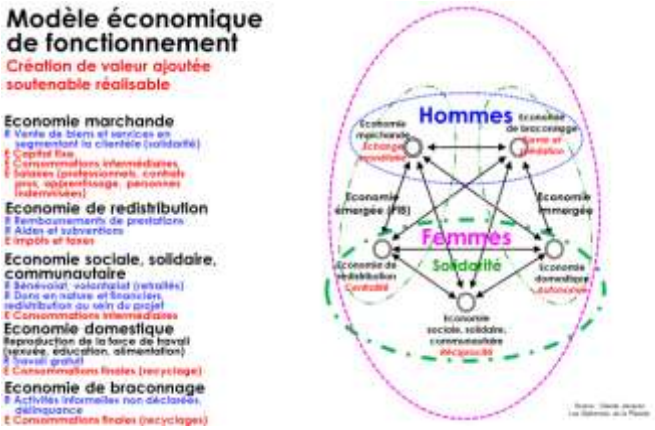

Ces cinq grands régimes sont en interrelations et organisent la division sexuelle du travail dans nos sociétés. Alors que les **hommes** n'ont jusqu'ici été impliqués que dans l'économie marchande et dans l'économie de braconnage, les **femmes** ont la particularité d'être les chevilles ouvrières au cœur de ces cinq économies. Ce sont les daronnes, les potomitans (les piliers de la maison), celles qui tiennent en main les affaires et pas seulement dans le monde immigré, là où les hommes sont en quelque sorte devenus comme... absents. Elles y imposent le respect, y compris chez les jeunes qui dealent. Toutes ces économies sont présentes au sein de l'ODTI. Elles sont en interrelation. Elles permettent de mieux comprendre la distribution des places et des rôles féminins et masculins dans les sociétés d'origine et dans les sociétés d'accueil. Il faut absolument en tenir compte pour penser le futur d'un établissement qui, FTM n'hébergeait que des hommes seuls (officiellement), dont la plupart très vieillissant aujourd'hui, et qui, résidence sociale désormais, accueille des familles, des femmes et des enfants. De par le monde, les migrants (immigrants et aussi émigrants) tendent à venir majoritairement des immigrantes.

2 - Recommandations concernant les lieux

2.1 Maintenir en état l'existant

Comme nous l'avons souligné dans le constat, les bâtiments de l'ODTI construits en 1974 et qui ont fait l'objet d'une restauration lourde en 2003-2004 dans le cadre du plan national de transformation des FTM en résidence sociale, sont désormais hors des garanties décennales. Des travaux lourds de maintenance sont à prévoir, auxquels l'ODTI fait face tant bien que mal, notamment sur les parties communes (dégradations par des personnes extérieures) mais aussi sur les logements mis à la disposition des résidents. Les charges liées à cette maintenance sont difficilement répercutées sur les publics logés sauf à continuer de faire des transferts de ressources des secteurs d'activité à capacité de financement (résidence sociale, résidence hôtelière) vers ceux à besoin de financement, notamment le CHRS. Quoi qu'il en soit l'ODTI consacre à ce secteur de la maintenance au moins 3,10 ETP salariés sur les 11,44 disponibles dans l'établissement. Dans le cadre de la redevance payée aux bailleurs, l'ODTI verse des provisions pour réparations dite PCRC (provision pour couverture des travaux de renouvellement des composants. Le solde de ce compte chez ACTIS s'élevait à 195 352 euros au 31 décembre 2016.

2.2 Améliorer et transformer les logements

Le statut de gestionnaire de l'ODTI limite son action en matière d'amélioration des lieux et de projets d'investissements. Sur le plan juridique, l'ODTI ne peut investir lourdement sur des locaux dont il n'est pas propriétaire sous peine d'être accusé d'abus de bien social. Les travaux doivent se limiter à l'amélioration des logements existants (maintenance technique, mesures d'accessibilité minimum). Pour cela en 2015 et 2016 nous avons mobilisé 73 000 euros auprès des services du ministère de l'intérieur (accessibilité, mobilier). En 2017 nous avons poursuivi cet effort.

2.3 Elargir notre offre de logements

Ainsi que nous l'avons montré, le modèle économique de l'ODTI repose essentiellement sur son secteur logement (et sa résidence sociale) qui fournit près de 85% de ses produits annuels, des ressources qui, de plus en plus, compte tenu de la baisse, année après année, des subventions (divisées par deux en 13 ans) assurent le financement des autres secteurs du logement notamment le CHRS et les autres activités nécessaires pour assurer l'insertion des résidents dans nos sociétés européennes (service psycho-sanitaire, service juridique, ateliers socio-linguistiques, activités culturelles et communautaires). Avec notre partenaire privilégié ACTIS devenu le bailleur social de Grenoble Alpes Métropole et dont le président de l'ODTI est membre du bureau, il devrait être possible d'élargir le parc en gestion. En 2015 la résidence sociale fournissait une capacité de financement de 80 426 €. Il pourrait être possible de dégager plus de 100 000 euros de capacité de financement de ce secteur à l'avenir si nous pouvions mobiliser un patrimoine supplémentaire. Nous avons demandé à ACTIS de nous proposer une cinquantaine de logements supplémentaires, si possible regroupés (l'actuel foyer de personnes âgées rue Pierre Duclos près de la place Sante Claire nous conviendrait).

2.4 Améliorer les locaux collectifs

L'ODTI et son CHRS sont dépourvus de locaux collectifs dédiés permettant des formes d'appropriation et d'expression créative pour les résidents. Dans l'attente de disposer d'éventuels locaux associatifs (en attente depuis... 2004 au 3 place Edmond Arnaud), nous devrons faire avec pour permettre de multi-usages des locaux existants. La priorité doit aller vers une meilleure utilisation de la salle de réunion

existante et de ses dépendances (kitchenette, bureaux, toilettes). La salle de réunion de l'ODTI est utilisée quelques fois pour organiser des rencontres entre les résidents (Conseils de Vie Sociale entre autres). Des propositions de salariés ont été faites afin de mettre en place des projets tels qu'un petit déjeuner hebdomadaire entre les personnes du CHRS ou encore un atelier cuisine. Ces projets pourraient voir le jour dans le partenariat renouvelé des membres du conseil d'administration et du personnel. Depuis quelques années, l'ODTI a essayé aussi d'attirer dans cette salle de réunion diverses associations du quartier en mettant à disposition gracieusement cet équipement. En 2018, la salle de réunion a été retenue 70 fois par des organismes extérieurs dont la commune de Grenoble. En 2018 nous devrions mettre en œuvre avec ACTIS les travaux concernant le 3 place Edmond Arnaud.

2.5 Face aux intrusions, mettre en œuvre des travaux de sécurisation du bâtiment

Un diagnostic de sécurité a été élaboré par la police nationale à la demande expresse de l'ODTI (février 2017). A côté de mesures de type comportementales, il est proposé d'assez lourds travaux de sécurisation par redistribution des accès aux lieux, de durcissement des cibles et l'installation d'équipements électroniques. Ces travaux sont coûteux et ne pourront être pris en charge par les seules ressources de l'ODTI. Il y faudra un engagement du bailleur ACTIS, des collectivités territoriales et de l'Etat sans doute via le FIPD (Fonds d'interministériel de prévention de la délinquance). Là encore, nous attendons de nos tutelles étatiques, qui ont la compétence dans le domaine de la sécurité, qu'elles assurent leur part de travail. Pour le moment nous sommes seuls à supporter les effets collatéraux d'un «coffee-shop hôtel» tacitement admis par les autorités publiques dans nos locaux. D'ores et déjà, l'ODTI a réalisé des travaux de sécurisation de ses locaux en application des injonctions préfectorales de l'automne 2017 consécutives au diagnostic de sureté de février 2017 et de la mission d'inspection préfectorale d'avril 2017 (voir en annexe ces injonctions et quelques échanges avec les autorités). Ces injonctions sont loin d'être satisfaisantes dans la mesure où **elles n'ont pas traité l'objectif principal fixé par le préfet** à savoir « l'analyse de l'environnement extérieur de l'ODTI (les trafics de stupéfiants) et leurs impacts sur l'établissement. D'autres travaux de sécurisation devront être mis en œuvre notamment pour rendre plus «étanches» les ailles A et B du bâtiment (réflexion en cours hors injonctions).

2.6 Réaménager les locaux du 3 place Edmond Arnaud

Ces locaux d'une superficie de 80 m² au sol, loués par l'ODTI à ACTIS, sont sous-occupés depuis 2004. L'objectif est de réaliser les travaux d'aménagement sous maîtrise d'ouvrage d'ACTIS. ACTIS, propriétaire fera les études et les emprunts, l'ODTI par une augmentation de sa redevance assurera le remboursement de cet emprunt. Aucune ressource supplémentaire ne sera demandée à l'Etat et aux autorités locales. L'ODTI profitera de la fin du remboursement d'emprunts correspondant à la restauration de la résidence sociale et de la baisse relative du montant de la redevance pour prendre en charge le financement additionnel sans que la surcharge financière à supporter soit trop considérable.
Une fois les travaux réalisés, l'objectif est d'ouvrir ces locaux à d'autres partenaires qui travaillent sur le champ des migrations. Nous souhaitons en particulier faire fonctionner des ateliers (cuisine, artisanat, etc.) ouverts aux résidents. Les travaux sont programmés dans le courant de l'année 2018 et devraient être terminés fin 2018.

2.7 Aménager les espaces publics (place Edmond Arnaud)

La mise en sécurité des locaux passe aussi par une mise en sécurité des espaces publics et la maîtrise des trafics de stupéfiants (vendeurs et surtout consommateurs). Sans attendre une hypothétique libéralisation du commerce de la drogue ou à l'inverse son improbable élimination totale par forfaitisation des sanctions, nous avons proposé **une mesure de tolérance régulée** dans certains commerces de la rue Très-Cloîtres, le tout sous contrôle policier, sanitaire (rôle du nouveau centre de santé) et fiscal ce qui éviterait la dispersion actuelle de leurs interventions et leur inefficacité. Par ailleurs, il est impératif **de briser le monopole de l'utilisation de cette place par les dealers**. Nous proposons de favoriser les multi-usages de cette place en réalisant trois aménagements que nous avons demandés sans succès depuis des années :

- **la restauration des locaux associatifs du 3 place Edmond Arnaud** afin de permettre une coopération de l'ODTI avec d'autres associations (projet proposé en 2004 et toujours en attente qui devrait déboucher, nous l'espérons en 2018) ; des ateliers au service des résidents du CHRS pourraient s'y déployer,
- **la résidentialisation et l'aménagement de l'espace public en potager** (projet en attente depuis 2008), cet espace pourrait être mis à disposition des résidents du CHRS,
- **le redéploiement des activités culturelles et cultuelles** dans les espaces délaissés de ce territoire en QPV (notamment utilisation des locaux et des espaces délaissés comme les arcades, un projet sérieux à imaginer suite à l'échec lamentable du projet de mosquée).

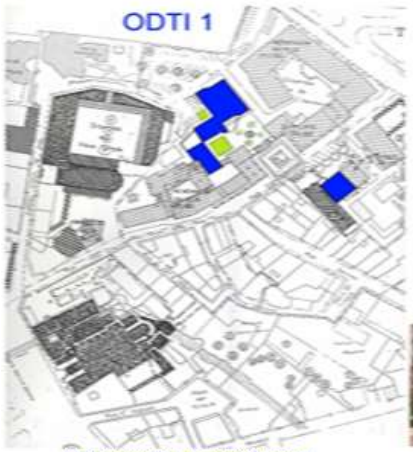

Vue d'avion de la place et du projet de pôle associatif (projet 2004)

La place Edmond Arnaud
L'entrée de la résidence sociale
L'entrée du pôle associatif (projet 2004)

Plan du pôle associatif (projet 2004)

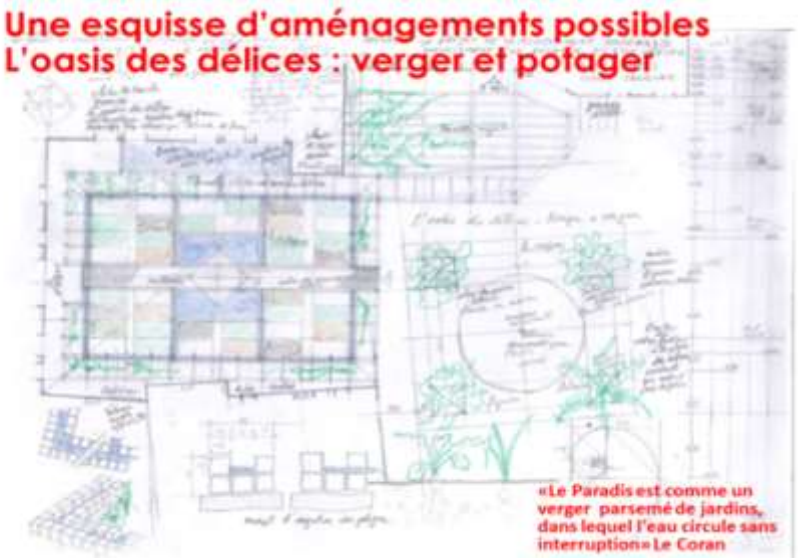

3 - Recommandations concernant les gens

3.1 Concernant le personnel de l'ODTI

Il n'est guère envisageable de renforcer le nombre de salarié-es de l'ODTI et du CHRS. En 2016, nous sommes passés de 12,20 à 11,40 ETP (de 4,25 à 3,95 pour le CHRS) suivant en cela la dégradation, année après année, de la part des subventions dans nos ressources. Il est toujours possible d'envisager des gains de productivité comme nous l'avons montré depuis des années avec l'amélioration des compétences du personnel, l'informatisation et la dématérialisation des services ou encore la mise en œuvre pionnière en lieu et place du travail séquentiel, la mise en œuvre de **l'approche intégrée** qu'il faut toujours perfectionner et enrichir. En 2018 ces efforts seront poursuivis, et qui sait, peut-être pourrons-nous **nous engager plus résolument dans ces approches communautaires** (travail, organisation, développement) en misant aussi sur l'économie coopérative par un appel plus résolu aux bénévoles, aux stagiaires, aux travailleurs pairs et aux publics à qui, de toute manière, se voient confier de plus en plus de tâches dans une perspective d'autonomisation. D'ores et déjà, la part de ces personnes bénévoles ou assimilées dans la production de la valeur ajoutée réalisable a progressé et nous dépassons désormais, avec eux, **le tiers des heures travaillées** au sein de l'établissement. Ce n'est pas négligeable. Peut-être nous faudra-t-il aller plus loin en proposant aux salarié-es de consacrer une demi-journée par semaine au bénévolat ou au volontariat. Quoi qu'il en soit, à l'avenir, il ne sera guère possible de proposer un CDI, voire un CDD aux professionnel-les nouvellement recruté-es. Peut-être nous faudra-t-il, compte tenu de la précarité de nos ressources, passer à des contrats de service signés pour des périodes limitées en fonction des tâches supplémentaires et temporaires à accomplir, comme dans le cas de remplacements pour congés. Reste aussi une inconnue sur le futur du CHRS (annonces de la DDCS au printemps 2018) et sur l'avenir des financements APL affectés au secteur de l'hébergement. A plusieurs reprises (2014 et 2017), la CNAF a

demandé à la CAF de Grenoble d'y mettre fin. Nous avons tenté d'anticiper ces mesures en essayant de dégager notre CHRS de l'enfermement dans le statut d'hébergement (places, lits) qui pourrait interdire à l'avenir l'allocation de l'APL.

3.2 Concernant les publics accueillis

3.21 Cette orientation vers des approches plus communautaires vise particulièrement les publics que nous recevons à l'ODTI et notamment ceux du CHRS. Ces personnes ne sont pas comme nous avons trop tendance à le penser et à le faire en France, des assistés de procédures publiques ou désormais des «accompagnés». Ce sont des acteurs de leur propre vie, qui ne souhaitent pas particulièrement se soumettre à nos procédures, mais qui sont inscrits dans des communautés. En l'occurrence puisque nos publics sont des migrant-es ou issues de l'immigration, ils appartiennent à des communautés plus ou moins structurées, ici et là-bas, en interrelations plus ou moins fortes au fil du temps qui forment des diasporas peuplant ces espaces migratoires que nous connaissons bien mal. Ces publics sont accueillis dans les **communautés-territoires refuges** que nous leur avons concédés, des communautés-territoires qui ne sont en rien enclavés comme nous l'ont trop souvent dit les experts ignorants, mais qui sont pour eux et leurs enfants, ici et là-bas, **des communautés-territoires tremplins** vers des réussites que nous avons aujourd'hui bien du mal à imaginer, mais qui seront pleinement un jour des composantes de chaines de valeur à l'échelle planétaire. En 2018, l'ODTI et son CHRS doivent, plus que jamais, s'extirper des procédures bureaucratiques pour laisser place à cette créativité productive communautaire que recèle chacune des personnes que nous recevons.

3.22 Nous devons pour cela mieux connaître, de manière anthropologique, les relations que ces personnes accueillies entretiennent avec leurs communautés, celles d'origine, au pays, et celles au sein de la société d'accueil. C'est en travaillant sur ces relations qu'il sera possible de construite avec eux des projets de vie et d'habiter. Notre rôle de professionnel-les (salarié-es et bénévoles) est de trouver les points de passage et les issues pour favoriser au maximum l'expression de ces relations. Il en est ainsi notamment dans le secteur du logement qui constitue le gros de notre activité. Il nous faut trouver des solutions de relogement pour les personnes présentes depuis des années au CHRS ou dans la résidence sociale en faisant en sorte que cette sortie soit, pour elles, positive (voir ci-dessous la matrice des entrées-sorties que nous établissons chaque année et qu'il faut mieux valoriser auprès du secteur du logement). D'autre part, cet objectif ne pourra pas être réalisé sans une mise en place d'une **approche intégrée plus efficiente** et un travail d'équipe réellement tourné vers l'intérêt des personnes hébergées notamment en valorisant leur potentiel communautaire. Reconnaissons-le, ce n'est pas la voie suivie par le travail social en France contrairement à ce qui se passe partout dans le monde. Il conviendrait enfin de changer d'approche.

3.23 Au cours de l'année 2018 et suivantes, l'établissement ODTI doit engager plus avant dans **l'économie coopérative** et dans **l'approche communautaire** en veillant à former son personnel aux caractéristiques des espaces migratoires dans lesquels s'inscrivent les populations accueillies et les activités à développer avec elles. Il y a là une richesse et un potentiel de créativité qui a été jusqu'ici trop négligé dans la tradition française du travail social encore trop fortement imprégnée de sa culture coloniale et de ses réflexes d'assistance en direction de populations démunies. Or, les populations que nous recevons ne sont pas dépourvues de richesses acquises au pays et qu'il leur a fallu utiliser au mieux dans leurs parcours migratoires. Les schémas ci-dessous tentent de fournir des outils conceptuels et méthodologiques de compréhension de l'approche qu'il nous faut désormais approfondir en la mettant en œuvre sachant que l'ODTI est une des nombreuses communautés-territoires sur ce chemin migratoire que ces populations ont dû parcourir, souvent dans « un va et vient » entre communauté-territoire d'origine et communauté-territoire d'accueil.

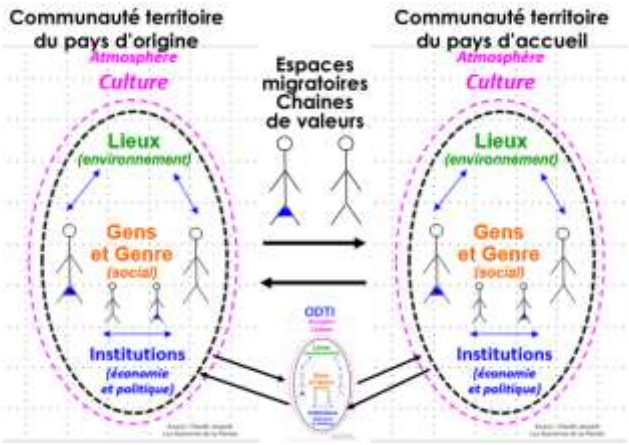

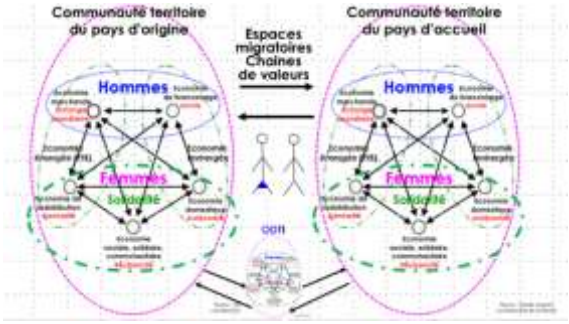

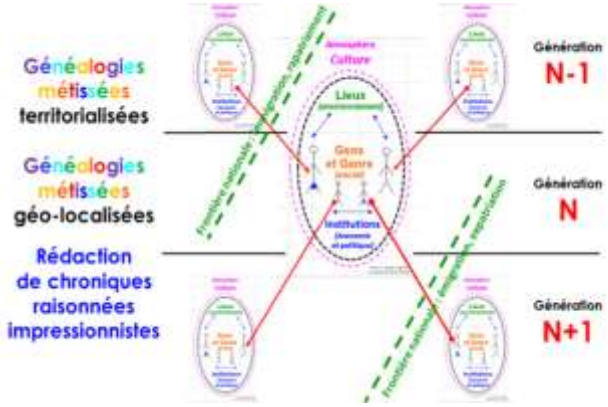

Schéma 1 : Généalogies métissées territorialisées. La matrice d'un récit pluriel pour la région rurbaine

4 - Recommandations pour les institutions

4.0 Les institutions

Les institutions sont des dispositifs, voire des appareils générés par les sociétés pour les aider à réguler les rapports entre les gens, entre les gens et les lieux, entre les gens et les institutions et entre les institutions elles-mêmes. Elles ont pour mission de faire surgir **l'intérêt bien compris entre ces composantes,** sachant que dans une société policée, **l'intérêt bien compris est de coopérer même si, et surtout si les intérêts en présence, comme toujours, sont conflictuels**. L'objectif est de générer au sein des communautés territoire une **atmosphère** et une **culture** propices à susciter cette coopération.

4.1 Réduire le déséquilibre des comptes au sein de l'ODTI

La mise en place de la comptabilité analytique a permis de mieux comprendre les flux de ressources et de dépenses à l'intérieur de l'établissement afin de fournir un outil permettant à la fois de mieux dégager les responsabilités de chacun et de mieux coordonner et intégrer les activités de l'établissement (approche intégrée, approche matricielle, approche communautaire). Ce travail de clarification a été nécessaire et il est à poursuivre même si ce n'est pas dans les habitudes françaises et dans le champ du travail social de se préoccuper de ces obligations comptables austères. Pour le moment, on ne peut pas dire que toutes et tous les professionnel-les ont bien perçu les enjeux et se sont bien approprié-es cet outil analytique qui renvoie les responsabilités en matière d'équilibre des dépenses et des ressources au plus près des personnes en charge du travail au quotidien. Chaque activité a désormais, pour les professionnel-les, un poids en euros ce qui peut suggérer des mutualisations possibles et surtout cette fameuse intégration que recommande depuis deux décennies l'Union européenne et que nous cherchons à améliorer depuis le redressement judiciaire de 2009. Chacun-e sait mieux, aujourd'hui, quelle est sa contribution à la production de la valeur ajoutée, cette notion cardinale de l'économie, notion trop peu utilisée et enseignée dans les instances de formation.

L'établissement d'une comptabilité en temps de travail sera l'étape suivante permettant de mettre à jour, tout à la fois, la contribution des salarié–es, celle des bénévoles, des stagiaires et celle des publics reçus qui, quoi qu'on en dise, sont de plus en plus sollicités pour coproduire une partie des services qu'ils reçoivent (économie coopérative, collaborative, de partage, communautaire). Cette comptabilité en temps de travail devrait permettre aussi de faciliter la prise en compte des synergies propres aux approches intégrées. Tout cela signifie donc une comptabilisation du temps de travail de tout le monde au sein de l'établissement. La tentative pour le faire en 2016 n'a pas été concluante les salarié-es estimant cette obligation trop astreignante… en temps de travail. De la même façon, il a été demandé aux salarié-es, sans succès, de chiffrer le nombre de personnes accueillies par chacun-e et d'estimer le temps passé en présentiel, un temps en présentiel pourtant généralement perçu par les professionnel-les comme étant une contrainte alors que ces rencontres sont l'apport d'une ressources irremplaçable pour piloter un tel établissement.

La valorisation des potentiels individuels, collectifs et communautaires des résidents CHRS. Dans toutes les activités nous devons toujours essayer de passer d'**approches procédurales individuelles sectorisées** (dans la grande tradition bureaucratique) à des **approches processuelles intégrées** basées sur des dynamiques **collectives et communautaires** qui valorisent mieux le potentiel des individus, comme le suggère depuis des années l'Union européenne sans être vraiment entendue par les politiques publiques

françaises. 14 Par exemple, le CHRS de l'ODTI est censé réunir les résidents, une fois par mois, en **un conseil de vie sociale (CVS).** Ce rythme est loin d'être tenu en dépit de quelques tentatives. Par ailleurs, le contenu de ces CVS est très éloigné de ce qu'il conviendrait de mettre en œuvre pour faire du CHRS et de l'ODTI **une vraie communauté de projets partagés avec les résidents**. Ce n'est pas faute d'insister sur ce point depuis la mise en œuvre du redressement judiciaire. Une telle orientation communautaire permettrait aux résidents de mieux faire face aux aléas de l'existence (solidarités de proximité) et de mieux résister au milieu de la délinquance et du trafic de stupéfiants sur la place Edmond Arnaud devant l'ODTI, dont nous avons dit qu'il gangrenait les actions que nous mettons en œuvre. Il y a ainsi une grande porosité entre ce système quasi-mafieux et le monde créatif que nous essayons de reconstruire avec eux. Aux pratiques procédurales individuelles (ISAP Intervention sociale d'aide à la personne) et parfois collectives (ISIC Intervention social d'intérêt collectif) promues par le monde du travail social, doivent être substituées des pratiques processuelles et communautaires. Les notions de communauté, de travail, d'organisation et de développement communautaire n'appartiennent pas vraiment à l'univers du travail social en France et elles suscitent même chez les intervenant-es de ce milieu, une sorte de défiance, voire de rejet. Elles sont pourtant communes à tous les pays européens qui nous entourent et aux pays d'origine de nos résidents, souvent ex-colonies françaises. Il faudra sans doute du temps encore avant que ces notions soient appropriées par les professionnel-les et cela nécessitera sans doute un aggiornamento des doctrines professionnelles que ne manqueront pas de susciter les impasses dans lesquelles se trouve le travail social à l'heure des mutations socio-économiques, environnementales, cultuelles et politiques qui saisissent nos sociétés. Les tendances en cours et à venir, notamment les tendances à la baisse des ressources feront sans doute de nécessité, vertu. Quoi qu'il en soit, à l'ODTI (schéma ci-dessous tiré de rapports réalisés pour l'UE et s'inspirant des travaux d'Elinor Ostrom) nous essayons de promouvoir ces pratiques qui visent à valoriser les potentialités des gens (ce que l'on appelle l'empowerment), et s'agissant de populations migrantes de leurs potentiels culturels et professionnels. Gens de peu, comme on les appelle, ce ne sont pas des gens de rien. Pauvres en revenu, ce ne sont pas des pauvres d'esprit.

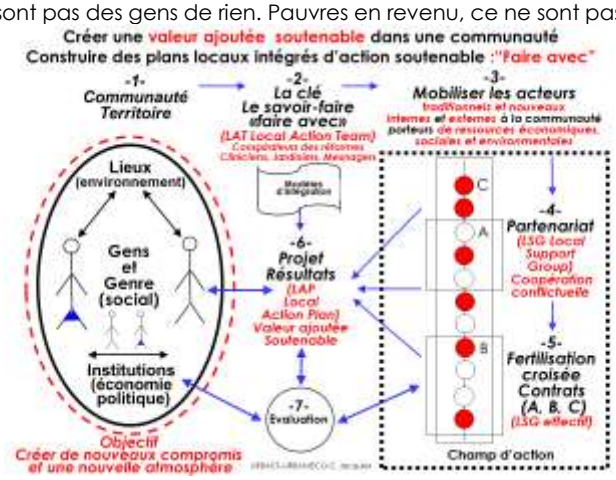

Tout projet est une combinanison particulière des mêmes composantes qu'une communauté-territoire (des lieux, des gens et du genre, des institutions). Elaborer et mettre en œuvre un projet, consiste à réunir et à articuler au mieux les composantes précédentes et réussir, en quelque sorte, une greffe de ces composantes deux à deux sur les composantes existantes d'une communauté-territoire, afin de faire en sorte que la communauté-territoire résultante ayant accueilli ce projet continue de fonctionner, voire de fonctionner mieux que sa configuration antérieure (amélioration de l'atmosphère).

14 - Voir ce que nous avons dit sur les approches intégrées de développement soutenable communautaire proposées depuis des années voire des décennies par l'Union européenne ainsi que les ITIs Integrated Territorial Investments accompagnés par le CLLD Community-Led Local Development. Là se trouvent aussi des ressources pour un territoire comme Alma Très-Cloîtres Chenoise, quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV°) sur la période 2015 à 2020 éligible à ces financements.

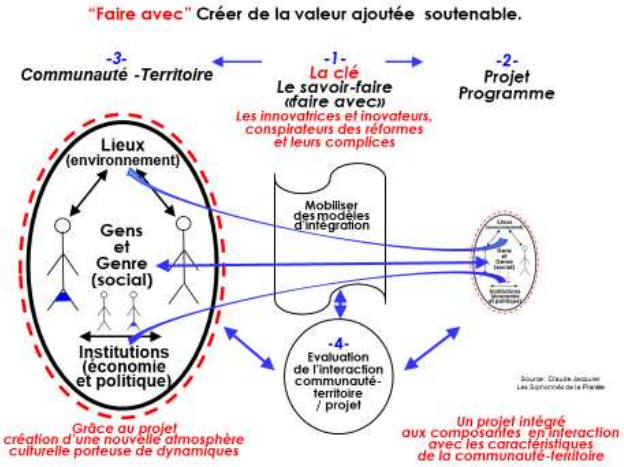

4.2 Commissions au sein de l'ODTI

Les commissions créées au sein de l'ODTI (commission veille sanitaire, commission endettement, commission CHRS, conseil de vie sociale, etc.) sont des dispositifs permettant de poursuivre ces objectifs, dégager un intérêt commun bien compris. La commission CHRS est un de ces dispositif-clés qui permet de prendre en compte les spécificités, voire les intérêts, des résidents et de les mettre en résonnances et en résonance avec les divers secteurs d'activité de l'établissement, ainsi qu'en relation avec les autres composantes de la communauté-territoire que représente l'ODTI et son CHRS. L'objectif est d'obtenir une meilleure coopération entre ces secteurs d'activité et de provoquer leur intégration au service des publics accueillis. La meilleure façon d'atteindre ce résultat est de susciter des projets dont la principale vertu, outre la réalisation des objectifs qu'ils affichent, est de susciter un repositionnement les unes par rapport aux autres des composantes qu'ils combinent et de provoquer un réétalonnage des principes et des méthodes pour conduire à leur dépassement. Pour le moment les commissions sont restée encore trop procédurière et pas assez des lieux d'élaboration de projets communs avec les publics concernés. Bref, elle ne fonctionne pas encore **en mode projet**. Ainsi la commission CHRS est destinée à s'occuper d'autres secteurs d'activités et notamment tous les secteurs réunis dans le Pôle Social Logement (PSL) à savoir outre le CHRS, la résidence sociale, la résidence hôtelière et les logements diffus. C'est une manière de construire la chaine interne du logement qui nous a déjà permis de trouver des réponses pour certains résidents du CHRS.

4.3 Vers une nouvelle gouvernance pour l'ODTI ? Laquelle ?

Quel statut pour l'entreprise ODTI ?
Quelle présidence ?
Quelle direction ?
Repenser le vieux modèle d'autogestion ?
Sortir du salariat et passer à des formes de contractualisation avec des auto-entrepreneurs ?
Etc...

4.4 Mise en œuvre de ce programme de travail

Suite aux réunions organisées entre le personnel et les administrateurs à la fin de l'année 2017 et au cours de l'année 2018, nous pouvons envisager déjà plusieurs engagements d'administrateurs et du personnel salarié et bénévole. Le tableau ci-dessous est une hypothèse de travail établie par le président à la sortie du CA (en bleu les quasi-certitudes). Elle doit être rectifiée et complétée à la fois par les membres du conseil d'administration et par le personnel. Sur chacun de ces secteurs, il existe des documents de travail à commencer par les rapports d'activités passés et ceux en préparation couvrant l'année 2017 qui contiennent les projets pour 2018. D'autres documents existent par exemple sur le CHRS, sur le vieillissement des résidents, sur le projet associatif et sur le projet d'entreprise, etc. Il suffit de puiser dans le stock existant.

4.5 Travail avec les partenaires externes

Il faut être performant dans notre partenariat interne pour bien travailler avec les partenaires externes. Ce partenariat externe est une nécessité fonctionnelle et stratégique. C'est une nécessité fonctionnelle car nous ne pouvons disposer, en interne, de toutes les compétences nécessaires à la réalisation de nos projets. Cela commence par ce que nous appelons **les consommations intermédiaires** nécessaires à notre activité quotidienne et que nous devons négocier, au jour le jour, avec nos «fournisseurs». C'est une possibilité de faire des économies, déjà exposée plus haut, qui montre comment nous avons su maîtriser la dérive croissante des coûts des consommations intermédiaires au cours du redressement judiciaire. Il nous faut poursuivre absolument dans cette voie car c'est une nécessité stratégique. Chaque euro économisé dans les charges (ce qui relativement facile) est un euro que nous ne devons pas aller chercher pour les ressources (tâche bien plus redoutable).

D'ores et déjà, l'ODTI dispose d'un solide réseau de partenaires construit sur de longues années de pratiques en commun. Parfois, il est nécessaire de les stimuler avec des idées de projet afin de faire face à cette routine qui tue tout. Cela dit, dans un monde en mouvement, il est nécessaire de **prospecter de nouveaux domaines et de nouveaux acteurs**. Pour cela, il est sans doute nécessaire que les salarié-es, les bénévoles et les volontaires s'investissent plus que ce qu'ils ont fait jusqu'ici dans les réseaux professionnels et associatifs (temps bénévole de leur part à y consacrer). Il manque sans doute aujourd'hui à l'ODTI ce qui a fait sa force dans le passé, à savoir **la pratique militante des origines. Il est indispensable de la renouveler**. Cette pratique militante s'apparente plus aujourd'hui à ce que l'on appelle **l'économie coopérative, collaborative, de partage, le co-working, le solidaire et le communautaire.** Mieux que l'ancienne «militance», nourrie souvent sur des bases très idéologisées, cette nouvelle manière de faire fait appel aux compétences techniques qui alors faisaient défaut.

4.6 Suivi du projet de vie et d'habitat des résidents

Comme nous l'avons déjà souligné à propos de la dimension communautaire, nous n'avons pas assez progressé dans **la connaissance des publics** qui nous sont envoyés. Il nous faut développer avec toutes les compétences internes et externes une véritable approche anthropologique. Les publics accueillis ne sont pas que des numéros, des cas, des pathologies. Ils ont une histoire de vie, un itinéraire, une trajectoire dans l'espace migratoire. Ils ont bien évidemment des savoirs, des savoir-faire, des compétences et c'est à partir de cela qu'il est possible de construire avec eux des projets de vie et d'habiter. Ce chemin est long, mais il n'y en a pas d'autres. C'est surtout une manière de repenser notre approche des relations aux autres quelles que soient leurs origines. En accord avec la mise en place de la commission CHRS, chaque nouvel arrivant accueilli au CHRS de l'ODTI doit obligatoirement être reçu par les responsables des secteurs d'activité du schéma organisationnel du CHRS. Dans les faits, ceci n'est pas encore suffisamment appliqué par les différents professionnels (inscription des constats sur l'intranet à la disposition de toutes et de tous). En particulier, nous devons également poursuivre le travail de réduction des dettes locatives CHRS ce qui passe par une formation des résidents à la gestion d'un budget quotidien et mensuel. Globalement en 2016, l'ODTI a dû inscrire 10 000 € de dettes locatives en non-valeur et donc en pertes et profits, une décision particulièrement lourde pour les fonds propres de l'établissement.

4.7 S'inscrire résolument dans le grand basculement du monde

Il nous faut surtout travailler à convaincre l'opinion publique que notre domaine d'activité ne relève pas de la seule solidarité bienveillante, parfois culpabilisée, mais qu'il s'agit d'un **domaine stratégique pour le développement** de nos sociétés européennes (voir statistiques de la Banque mondiale sur les transferts monétaires) à l'heure du grand basculement du centre du monde vers d'autres contrées et au moment où, dans ce pays, les flux d'immigration sont de plus en plus balancés par **des mouvements d'émigration** des nationaux vers le reste du monde. Ainsi, selon l'INSEE, [15] alors que le solde migratoire de la France (immigration-émigration) était en 2006 de +112 000 personnes, il n'est plus que de 33 000 personnes en 2013 surtout en raison d'une **forte augmentation de l'émigration** (60 000 en 2006, 120 000 en 2013). Les espaces migratoires structurés par des chaines mondialisées de la valeur sont de plus en plus ceux avec lesquels nous et nos enfants ont désormais à faire. Qui sait, contrairement à ce qui se dit sur les migrations, nous travaillons sans doute dans un domaine porteur des plus grandes innovations. A quand **un programme de coopération et de développement entre la région rurbaine grenobloise, l'arc alpin et l'Afrique francophone**. Les domaines de créativité sont nombreux.

15 - BRUTEL Chantal (2015).- **L'analyse des flux migratoires entre la France et l'étranger entre 2006 et 2013. Un accroissement des mobilités**.- INSEE Analyses N° 22

Annexe

Odti
Observatoire
des discriminations
et des territoires
interculturels

Claude Jacquier
Président directeur général

Créé le 8 décembre 2019
Révisé le 14 décembre 2019
Révisé le 10 janvier 2020
Révisé le 13 février 2020
Révisé le 17 avril 2020

Note aux élu-es et aux responsables administratifs. Proposition de 500 à 1000 unités habitatives très sociales pour la région rurbaine grenobloise

Le temps est venu en cette veille d'élections municipales et métropolitaines de donner voix au chapitre à celles et ceux qui n'auront pas la parole lors de cette consultation et qui présentent un fort risque d'être exclu des programmes politiques mis en circulation. Cela ne sera pas la première fois que cela se produira dans une métropole qui, comme sa commune-centre, a connu au fil du temps une dégradation alarmante des taux de participation à cette consultation pourtant phare avec la présidentielle dans la vie politique française. En 2019, deux tiers des sondés disent faire confiance au maire de leur commune. Une grande partie de la population nationale et européenne a décroché de ces réjouissances électorales pour des raisons multiples et complexes, une autre partie, les étrangers non UE, n'ayant jamais eu l'occasion de s'exprimer grâce à un bulletin de vote (mode d'expression limité il est vrai), sont désormais régulés par d'autres voies. Le risque est grand que d'autres modes d'expression et de régulation déjà à l'œuvre prennent les commandes de ces sociétés laissées en marge mais qui représentent un pourcentage significatif de la population notamment dans les quartiers de logements sociaux. Qu'envisageons-nous au-delà des amusettes participatives proposées par le travail social ?

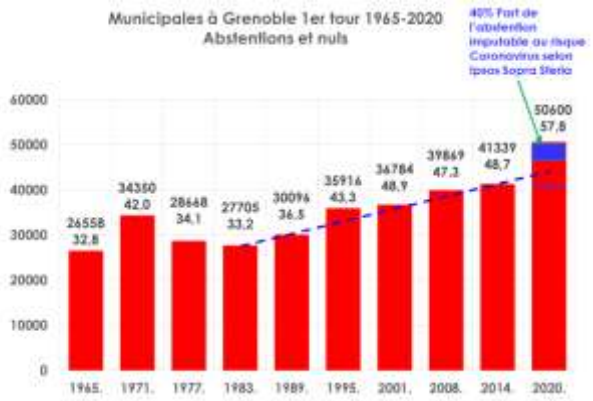

Sommaire

01 - «Wir haben es zu tun ». 1
02 - Pour un vrai contrat territorial d'accueil et d'intégration des populations migrantes 2
03 - Un coût du foncier et de la construction rédhibitoire dans une jungle mafieuse 2
04 - Améliorer vraiment les capacités d'accès à l'habitat et des services 2
05 - Des logements de qualité à moindre coût et des services sociaux spécialisés 2
06 - Pour des unités habitatives très sociales 2
07 - Des unités habitatives au prix d'une redevance 2
08 - L'ODTI fer de lance d'une négociation importante. Le vrai soutien de l'Etat est attendu ! 3
09 - En conclusion. Alerte pour les personnes candidates aux élections communales et métropolitaines pour 2020. 3

01 - «Wir haben es zu tun ». Grenoble et sa région rurbaine comme d'autres métropoles européennes sont confrontées à des enjeux géopolitiques lancinants dans le domaine des migrations. Elles doivent prendre des initiatives majeures en matière d'**habitats** et de **plateformes de services sociaux et communautaires** (droits et devoirs, soins infirmiers, écoute psychologique, formation linguistique et professionnelle) que nous appelons des **territoires-tremplins**, des habitats et des plateformes bien répartis dans la région rurbaine et parfaitement accessibles en transports en commun et transports doux. Cette région rurbaine (vallées et massifs du sud Isère), espace des mobilités qui est l'espace politique le seul pertinent à prendre en compte doit et devra plus encore faire face à des arrivées de populations migrantes dont certaines seront des populations françaises revenues du djihad (femmes, hommes et enfants). Il faut faire mieux

que ce qu'a fait Angela Merkel, et dans d'autres circonstances avec son «Wir schaffen das!» car certes, en français aussi, «Nous pouvons le faire !» mais surtout **«nous devons le faire»** («Wir müssen es tun !» ou mieux «Wir haben es zu tun »). Nous devrons prononcer enfin un «Yes, we can !» à la française et non laisser ces populations au constat accablant d'un «Yes, we camp !» 16 comme c'est trop souvent le cas pour les populations migrantes qui ne se réduisent pas au sort des populations réfugiées et bénéficiaires de la protection internationale.

02 - Pour un vrai contrat territorial d'accueil et d'intégration des populations migrantes ! En s'appuyant sur les organismes bailleurs et gestionnaires qui lui sont rattachés, en faisant appel aux autres entités associées ainsi que sur les outils stratégiques dont elles se sont aujourd'hui dotées en propre ou en partenariat (services fonciers, compagnies de transports, services d'eau, d'assainissement et d'énergie, services de santé, services socio-communautaires et associatifs, équipements scolaires, culturels et sportifs, etc.), **cette métropole et cette région rurbaine** sont en mesure de prendre les décisions qui s'imposent en s'étant dotées d'un contrat territorial triennal d'accueil et d'intégration des populations réfugiées même si ses premiers pas, à Grenoble, n'augurent rien de bon.

03 - Un coût du foncier et de la construction rédhibitoire dans une jungle mafieuse. Le coût du foncier et de l'immobilier ne peut que croître à l'avenir dans ce territoire contraint que, cependant, toutes et tous espèrent de la réussite, mais excluant alors les populations les plus pauvres en revenus ce qui créera des tensions de plus en plus fortes pouvant conduire à des menées violentes manipulées en sous-main par les mafias de toute nature (drogues, cigarettes et alcools, prostitué-es, armements, migrants dans les mains des passeurs). Les mafieux siègeront bientôt dans les conseils élus s'ils n'y siègent pas déjà… pour certains.

04 - Améliorer vraiment les capacités d'accès à l'habitat et aux services. Cette note aborde donc une **thématique de fond** qui concerne **l'amélioration de la capacité d'accès à l'habitat et aux services de qualité non seulement** pour les publics que nous avons mission, avec d'autres dans cette région rurbaine grenobloise, de recevoir dans le cadre de nos délégations de services **mais aussi pour la plupart des classes moyennes désolvabilisées par cette hausse massive du budget logement-mobilité, obligées de fuir en lointaine périphérie** (voir l'antienne gilets jaunes). Pour nous, il s'agit de populations migrantes très fragilisées, souvent en état de stress, troubles traumatiques et post-traumatiques lié à leurs parcours migratoires, des populations composées de femmes, d'hommes et d'enfants (réfugiées, bénéficiaires de la protection internationale, demandeurs d'asile, populations vieillissantes et en mobilité réduite…). Parfois, il s'agit de sortants de prison et des fichiers S. Anticipons les populations européennes et françaises de retour des territoires de combat irako-syriens et «de menées islamiques en zone sahélienne». Au vu des données quantitatives et qualitatives comparatives dont nous disposons, ce sont, à n'en pas douter, **les populations les plus pauvres, les plus précarisées et les plus fragiles de la Métropole et de la région rurbaine**, celles qui, de surcroît, tombent sous la coupe de toutes les mafias (passeurs, proxénètes, dealers) et face auxquels, soyons enfin lucides, les autorités ont baissé les bras.

05 - Des logements de qualité à moindre coût et des services sociaux spécialisés. Toutes ces populations ont besoin de **logements de qualité, à moindre coût, et de services dits sociaux, spécialisés plurilingues dans de multiples domaines,** (juridiques, linguistiques, infirmiers, psychologiques, socio-éducatifs ainsi que, bien sûr, dans la formation professionnelle) au sein **de territoires tremplins,** accessibles physiquement (plan de mobilité). Aujourd'hui, ces services représentent un coût qui grève les budgets des organismes spécialisés tels que le nôtre puisque les dotations de fonctionnement et les subventions sont rarement à la hauteur de l'effort nécessaire et surtout… de l'effort que nous réalisons. Tel est pourtant le défi majeur et le prix à payer pour cette métropole et pour cette région rurbaine si nous ne voulons pas supporter, un jour, le prix fort en violence de nos négligences et de nos insuffisances qui seront perçues, peut-être, alors, comme de grandes… lâchetés.

06 - Pour des unités habitatives très sociales. 17 Il ne peut être appliqué aux logements mobilisés pour ces populations, les loyers résultant de «savantes» péréquations établies sur l'ensemble du parc des organismes entre logements neufs et logements arrivés au terme du remboursement des emprunts, modulo des ajustements entre zones géographiques. 18 Dans ces métropoles, les logements insalubres, logements sociaux de fait, disparaissent, les hôtels de bas de gamme, dits de préfecture, sont rayés de la carte des centres ville, le temps est revenu de la colocation obligée et de la suroccupation des logements ainsi que de l'habitat précaire et du bidonville. Il n'y aura pas de solution miracle à cette situation explosive, un hypothétique plan Mashall, sans un effort demandé aux populations déjà résidentes. Le degré d'humanité et la réussite à venir d'une société se mesurent à la place qu'elle réserve aux populations les plus démunies. Il est donc nécessaire de dégager, au sein du patrimoine des bailleurs, un volume de logements dont a besoin la société locale pour mettre en œuvre **cette nécessaire politique solidaire et communautaire d'accueil et d'intégration de populations particulièrement fragiles**. A l'échelle de la région rurbaine, sans en rabattre sur la qualité, c'est d'ores et déjà **500 à 1 000 «unités-habitatives» (UH) très sociales** qui sont nécessaires pour répondre aux besoins en veillant à leur bonne répartition sur le territoire et à leur accessibilité à tous les sens du terme.

---

16 - Slogan habilement détourné en banderole par les victimes du tremblement de terre des Apennins non secourus lorsqu'ils étaient survolés en hélicoptère par Berlusconi et Obama.

17 - Utilisons **la notion d'unité-habitative UH** qui a une certaine parenté avec les **UC**, unités de consommation de l'INSEE, au lieu de lit, de place, de chambre, etc. Une UH est composée d'un lieu privatif pour l'intimité (sommeil, travail personnel), un accès à des services communs (séjour, cuisine, WC, salle de bain) et doté de règles de fonctionnement précises permettant une cohabitation soutenable dans le temps. Elle renvoie aussi à d'autres dimensions de l'habiter ne se limitant pas au logement.

18 - En effet, qui est capable de dire, simplement, aujourd'hui, comment sont établis les prix à la location des divers logements du patrimoine des bailleurs sociaux et non sociaux d'ailleurs ? Personne, même pas les bailleurs eux-mêmes contraints alors de révéler au grand public tous les tours de passe-passe auxquels ils se livrent y compris en termes de calcul des amortissements.

07 - Des unités habitatives au prix d'une redevance. A chacune de ces unités habitatives serait appliqué, non pas le loyer de péréquation actuel, mais **une redevance** calculée à partir de l'échéancier propre de remboursement d'emprunt de ces logements, voire en appliquant **une péréquation particulière au sein de ce parc réservé**. Cet effort des bailleurs pourrait être soutenu, en partie, par une contribution des collectivités territoriales (commune, métropole, département, région) et de l'Etat manifestant ainsi un effort de solidarité de leur part pour rendre effective cette politique impérative. La bailleur ACTIS pratique déjà ce tarif au sein de la résidence Nordine Hadj Amar gérée par l'ODTI à Très Cloîtres. Ainsi la redevance mensuelle **par unité habitative était de 104,65 euros en octobre 2019**. [19] Nous demandons que ce montant de redevance par UH soit étendu à l'ensemble du patrimoine (une quinzaine de logements dans le diffus) qui nous est confié en gestion et que l'équation simple soit appliquée : **R + C + S = APL + Dpssc + Lr** où :

- **R** est la redevance correspondant au remboursement des emprunts, y compris les frais de gestion, les provisions pour remplacement des composants et la taxe sur le foncier bâti de chaque UH (104,65 euros pour la résidence Nordine Hadj Amar en octobre 2019, mais à recalculer pour les autres.
- **C** les charges de fonctionnement (eau, électricité, chauffage, etc.) de chaque UH,
- **S** l'enveloppe estimée du panier de services socio-éducatifs adaptés à chaque résident,
- **APL** l'aide personnelle au logement calculé sur le loyer conventionné autorisé et en fonction des revenus et de la composition du ménage.,
- **Dpssc** dotations publiques, sociales, solidaires et communautaires mobilisées
- **Lr** le loyer chargé résiduel restant à la charge du locataire. [20]

08 - L'ODTI fer de lance dans une négociation importante. Le vrai soutien de l'Etat est attendu ! C'est dans cette voie que l'ODTI, en compagnie sans doute d'autres opérateurs gestionnaires qui se révèleraient être vraiment qualifiés, entend poursuivre ce partenariat dans le cadre de Grenoble Alpes Métropole, collectivité de rattachement d'ACTIS. C'est dans cette négociation particulière que l'ODTI s'est engagée depuis des mois pour obtenir le respect des conventions passées par le bailleur et l'élargissement de son patrimoine logement en gestion qui pourrait passer de 110 à 160 logements (+ 50 logements). Telle est la politique appliquée par l'ODTI dans sa coopération avec les collectivités locales et les bailleurs sociaux depuis 50 ans. Pour ce faire, et plus particulièrement depuis 15 ans, entre l'Etat, ACTIS et l'ODTI, **des conventions ont été signées** pour établir les meilleures conditions possibles d'accueil et d'intégration pour ces populations, notamment en ce qui concerne ce volet prioritaire qu'est l'habitat. Ce sont **ces conventions à redevance** que nous essayons de faire respecter par le bailleur ACTIS ce qu'il a de la peine à faire. L'appui de l'Etat nous serait bien nécessaire, lui qui, depuis les premières lois de décentralisation, devait être le garant des rapports équitables et équilibrés entre les nouveaux pouvoirs locaux élus et la société civile, voire faire appel en faveur des citoyens. Il est dommage qu'il ne le fasse que trop rarement au vu des actes de corruption commis par les autorités élues !

09 - En conclusion. Alerte pour les personnes candidates aux élections communales et métropolitaines pour 2020,

Plusieurs conditions doivent être remplies :

1 – Que les partis ou les groupuscules qui composeront la majorité métropolitaine ainsi que les autres protagonistes reconnaissent, enfin, cet enjeu explosif de **l'habitat des plus fragiles** qui a été exclu de l'appel à projets du contrat territorial. Pour le moment les communes et la métropole sont loin du compte lorsque nous relisons les silences assourdissants du mandat 2014-2020 et du projet métropolitain en ce qui concerne les populations migrantes et le développement conjoint avec les pays tiers non UE dont elles proviennent. Et que dire de la manière dont ont été géré le contrat de ville dont nous apprenons qu'il est prolongé jusqu'en 2022 et le contrat territorial d'accueil et d'intégration des populations bénéficiaire de la protection internationale qui tous les deux devaient mettre fin au régime des silos, un rien bananier ?

2 - Que soit mis en place **une véritable politique de formation** à commencer par l'apprentissage des langues européennes et des langues maternelles en lien avec la formation professionnelle. Aucun des opérateurs retenus dans le contrat territorial n'a mis l'accent sur cette action qui était et qui reste prioritaire. C'était l'axe majeur de la proposition de l'ODTI.

3 - Que soit mis en place **une véritable politique d'habitat très social** (500 à 1000 unités habitatives dans un premier temps) **assortie de plateformes de services intégrés** comme nous les mettons en œuvre à l'ODTI depuis près de 15 ans, en application des directives européennes en matière de politique intégrée de développement soutenable (logement, droits et devoirs des migrants, infirmerie, écoute psy, approche du stress et des troubles post-traumatiques, les ASL et les ressources de formation) et comme nous les conforterons, malgré le rejet par le contrat territorial, de notre projet **«Territoire-**

---

19 - C'est un montant de redevance bien en dessus des redevances que nous devrions payer pour les autres logements mis à notre disposition dans le diffus par ACTIS, des logements bien plus anciens et dont les emprunts sont venus à échéance. Nous avons calculé que le trop perçu depuis 15 ans par ACTIS sur l'ODTI s'élevait à 250 000 euros. Nous serions fondés à lui réclamer cette somme. Beau pécule pour une entreprise associative qui a frôlé la liquidation.

20 - Halte à la prolifération des formulations de plus en plus absconses qui participent de l'enfumage citoyen; «place», «lits», «logements accompagnés», «logements d'abord»… «intermédiation locative». La seule réalité tangible est celle établie par les conventions signées entre les parties en matière de rapports bailleurs-gestionnaires-locataires et validées si nécessaire, en dernière instance, par les tribunaux. La loi portant réforme du financement du logement en 1977 (réforme Barre) avait simplifié le secteur du logement social en créant trois catégories de financement les PLA, les PAP et les PC en supprimant une floraison de types : PSR, PLR, HLM-O, ILM, ILN, etc. Les bureaucrates se sont empressés de faire pousser de nouvelles fleurs nocives, sans résoudre pour autant les difficultés de logement des plus fragiles (PLAI, PLA LM, PLA TS PLA S, PLA O, PU ; PLS, PPL , PLA CFF, PLI, procédure DALO, Logement d'abord, Logement accompagné, etc.). S'il suffisait de Balkaniser, d'Empiler et de Sectoriser les dispositifs… comptez les «BESés» se rappelleront certains qui ont fait ce Service National jadis réservé aux mâles.

tremplin, langues gourmandes autour des arts culinaires» qui verra le jour malgré tout, au 3 place Edmond Arnaud en 2020 pour le cinquantenaire de cette belle entreprise associative qui n'a jamais manqué à ses missions et à ses engagements malgré un redressement judiciaire dont elle a triomphé, seule, en 2019, après 11 ans d'efforts.

Qui sont les candidats volontaires et qu'ont-ils fait jusqu'à ce jour en ces domaines ?